

Réserve associative de l'île de La Colombière

PÔLE CONNAISSANCES & CONSERVATION



Bretagne Vivante

sequo

Une voix pour la nature

Rapport d'activités 2023

Après une reprise timide de la reproduction des sternes en 2021, et une année 2022 exceptionnelle, l'île de La Colombière a de nouveau connu une année 2023 bien maussade.

Cette année, seulement 16 couples de sterne pierregarin et 6 de sterne de Dougall se sont installés sur l'île. Très peu de poussins ont atteint l'âge de l'envol : 1 à 5 de sterne pierregarin et 1 à 2 de sterne de Dougall.

La colonie a subi plusieurs attaques de faucon pèlerin ayant conduit à la désertion définitive des couples installés, entre fin juillet et début août. La colonie n'a malgré tout pas été en plus prédatée par le rat surmulot.

L'épidémie de grippe aviaire sévissant sur les oiseaux marins et ayant réduit à néant la reproduction sur l'île aux Moutons n'a pas eu d'impact sur la colonie.



© A. Le Calvez

Janvier 2024

Manon SIMONNEAU
Chargée de projets naturalistes

Agathe LE CALVEZ & Erwann MOISAN
Volontaires en service civique

Côtes d'Armor
le Département



Bretagne Vivante – SEPNB, Siège Régional

19 rue de Gouesnou, 29222 Brest

Tél : 02 98 49 07 18

Citation :

M. Simonneau, A. Le Calvez, E. Moisan, 2023. Réserve associative de l'île de La Colombière. Rapport d'activité 2023. Bretagne Vivante / Conseil départemental des Côtes d'Armor. 74 pages.

Bénévoles des associations Bretagne Vivante et Saint-Jacut Environnement ainsi que les proches des gardiens s'étant impliqués dans la mission de gardiennage : Guillaume Abraham, Hervé Alexandre, Chloé Besnard, Denis Bonnier, Marie-Hélène Bonnier, Laura Courreyan, Pierre Couturier, Cyndie Dupoux, Bernard Goguel, Françoise Goguel, Régis Gohier, Marine Juin, Ronan Keroullé, Françoise Laouenan, Nadine Le Calvez, Yannick Le Calvez, Soizic Leclercq, Hubert Lejeune, Amaury Louvet, Maria Lugué, Nigel Maitland, Yannick Meneux, Nathan Courtemanche, Louise-Marie Courteille, Baptiste Guillaumard, Alice Capdemourlin, Adeline Moisan, Stéphane Mayer, Stéphanie Moisan, Zack Moisan, Caroline Parelle, Alicia Sedani, Carole Vaudevire, Willy Velay, Caroline Wypychowski, Maëlanne.

Rédaction :

Manon Simonneau (Chargée de projets naturalistes), Agathe Le Calvez et Erwann Moisan (Volontaires en Service Civique de mars à septembre 2023)

Relecture :

Bernard Cadiou (Chargé de mission naturaliste), Yann Jacob (Chargé de mission naturaliste)

Photo de couverture : Sterne de Dougall © Agathe Le Calvez

Sommaire

I. Introduction	3
II. Gardiennage de la colonie plurispécifique de sternes de l'île de La Colombière	4
1. L'avant-saison : préparation de la mission avant l'arrivée des sternes	4
a) Formation des gardiens (MS.3)	4
b) Définition des protocoles de suivis adaptés au site de La Colombière (El.1).....	5
c) Gestion de la végétation (IP.7).....	5
d) Installation de nichoirs à sternes de Dougall (IP.8)	8
e) Pose de pièges chimiques (IP.1 ; IP.2).....	8
f) Entretien et développement de la signalétique maritime et terrestre en vue de la préservation de la colonie (Cl.1).....	9
2. Suivi de la colonie et gardiennage de l'île de La Colombière	10
a) Suivi de la nidification (CS.1 / IP.8)	10
b) Gardiennage de la colonie en vue de réduire son dérangement (OO.2 / OO.3 / OO.8) .	16
c) Actions de sensibilisation, communication, partenariats (OO.6 / OO.7).....	22
3. Bilan de la saison de nidification des sternes.....	28
III. Amélioration des connaissances sur la faune et la flore de l'île	29
1. Amélioration et valorisation des connaissances sur les sternes	29
a) Étude sur l'écologie alimentaire des sternes (CS.2)	29
b) Suivi de la population européenne de sterne de Dougall (CS.5).....	29
c) Suivi post nuptial des sternes en baie de Lancieux (CS.4)	30
d) Participation au bilan « sternes de Bretagne » de l'ORA (Observatoire Régionale de l'Avifaune) et de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'OFB (CS.3)	30
2. Une saison 2023 de nouveau marquée par la menace de la grippe aviaire (influenza aviaire hautement pathogène).....	30
3. Amélioration des connaissances sur la faune et la flore de l'île (hors sternes).....	31
a) Suivi de l'avifaune nicheuse et non-nicheuse de l'île (CS.6)	31
b) Acquisition de données opportunistes sur les mammifères marins dans le périmètre de la réserve (CS.8).....	32
c) Acquisition de données opportunistes sur les invertébrés terrestres (CS.9)	32
d) Inventaire des espèces végétales et animales de l'estran (CS.10).....	32
IV. Gestion des affaires courantes	33
1. Animer et participer aux instances de gouvernance impliquant la réserve par le maintien du partenariat avec les acteurs locaux (MS.1).....	33
2. Élaboration d'un carnet de bord (CS.11)	33
3. Archiver la connaissance acquise sur le site (MS.5)	34
4. Gestion et maintenance du matériel (MS.10).....	36
V. Bilan financier et temps investi (MS.2).....	36
VI. Bilan des actions réalisées en 2023 dans le cadre du plan de gestion	40
VII. Bibliographie.....	45
VIII. Table des illustrations.....	46
IX. Annexes.....	50

Remerciements

Bretagne Vivante tient à remercier le Conseil départemental des Côtes-d'Armor qui continue de rendre le suivi et la conservation des sternes possibles par son soutien technique et financier à ce travail, dans le cadre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles. L'association remercie particulièrement Olivier Le Bihan et Philippe Wesol pour leur confiance et l'attention qu'ils portent à l'action associative de Bretagne Vivante sur ce site.

Un grand merci à la mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer et à Jean-Pierre Coco pour leur accueil au camping municipal et pour la mise à disposition d'un emplacement, ainsi qu'à tous les bénévoles qui se sont investis et continuent de le faire pour que les gardiens disposent d'un hébergement confortable et fonctionnel.

Bretagne Vivante remercie également l'association partenaire Saint-Jacut Environnement pour son soutien humain pour les missions nocturnes. L'association remercie aussi l'office du tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer pour la coordination des quelques animations proposées sur l'estran, ainsi que Sarah Bogard de l'association Les Ateliers de Plessix-Madeuc et l'artiste Quentin Montagne pour avoir convié les gardiens à tenir un stand dans le cadre du festival Presqu'île en poésie. Merci également à Nolwenn Guillou, élue et institutrice en école primaire à Trébédan pour l'invitation au festival Faïtes du Climat.

Bretagne Vivante tient aussi à remercier les services de l'État (OFB et DREAL) en charge de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000, démarche à laquelle la réserve de La Colombière est associée. Merci également aux services départementaux de l'OFB ainsi qu'à l'ULAM 22 pour leur investissement dans le cadre de leur mission de police de l'environnement en lien avec la mission de gardiennage des gardiens.

Les gardiens saisonniers de l'île de La Colombière souhaitent remercier chaleureusement toute l'équipe de l'association Bretagne Vivante concernée par le suivi de l'île de La Colombière, à commencer par Manon Simonneau et Yann' Jacob, pour leurs précieux soutien, suivi, implication et apport de connaissances. Merci à Laurie Hagimont d'avoir également participé à l'encadrement et de s'être assurée du bon déroulement du service civique.

Un grand merci aux co-conservateurs bénévoles de la réserve associative de l'île de La Colombière, Amaury Louvet, Bernard Goguel et Hubert Lejeune pour leur bienveillance et leur aide précieuse tout au long de la saison.

Un grand merci également à Françoise Goguel, Françoise Laouenan et Yannick Meneux pour les aspects pratico-pratiques et l'entretien des caravanes.

Merci à Laura Courreyan et Alicia Sedani (gardiennes 2022) pour leurs conseils lors de leur passage sur site.

Merci également à Benoit Levavasseur pour son accompagnement lors du passage du permis côtier ; ainsi qu'à l'équipe de l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pour son implication ayant permis la tenue des conférences.

Un grand merci aux bénévoles, notamment ceux de l'association Bretagne Vivante et de l'association partenaire Saint-Jacut Environnement, ainsi qu'à nos proches et aux personnes rencontrées sur le terrain : Guillaume Abraham, Hervé Alexandre, Chloé Besnard, Denis Bonnier, Marie-Hélène Bonnier, Laura Courreyan, Cyndie Dupoux, Bernard Goguel, Françoise Goguel, Régis Gohier, Marine Juin, Françoise Laouenan, Nadine Le Calvez, Yannick Le Calvez, Soizic Leclercq, Hubert Lejeune, Amaury Louvet, Maria Lugué, Yannick Meneux, Nathan Courtemanche, Louise-Marie Courteille, Baptiste Guillaumard, Alice Capdemourlin, Adeline Moisan, Stéphane Mayer, Stéphanie Moisan, Pierre Couturier, Zack Moisan, Caroline Wypychowski, Ronan Keroullé, Willy Velay, Caroline Parelle, Alicia Sedani, Carole Vaudevire, Nigel Maitland, Maëlanne ; pour leur implication et leur aide précieuse pour le gardiennage de La Colombière.

I. Introduction

Après une reprise timide du succès de la reproduction des sternes en 2021 et une année 2022 exceptionnelle, la saison 2023 fut de nouveau bien maussade. Ce rapport en décrit le déroulement.

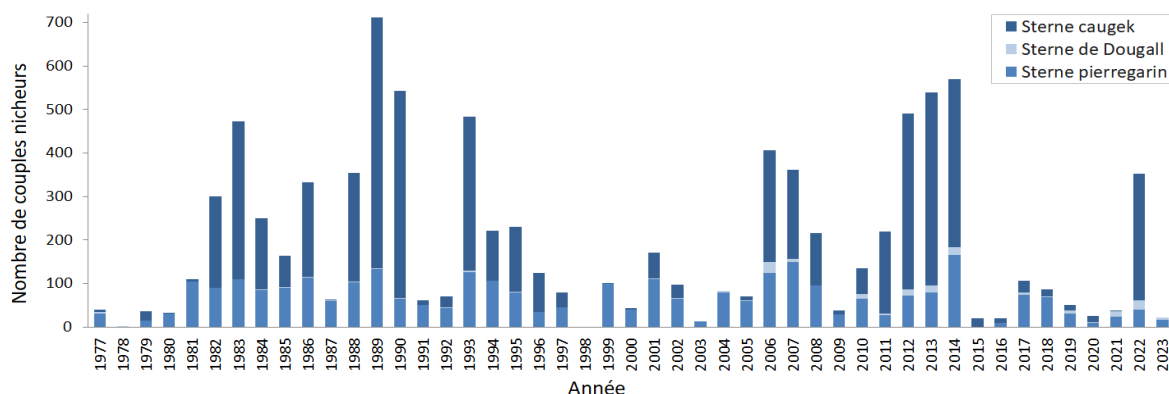


Figure 1. Évolution du nombre de couples nicheurs cumulés des trois espèces de sternes nichant sur l'île de La Colombière entre 1977 et 2023

Les résultats de la saison de gardiennage de 2023 présentés dans ce rapport annuel d'activité respectent la typologie et la chronologie des actions du plan de gestion 2022-2031 (Dujol *et al.*, 2022). De plus, l'ensemble des actions est repris dans un tableau synthétique (voir p.40) afin de suivre leur état d'avancement au travers des indicateurs développés à cet effet. Les résultats de la saison 2023 de gardiennage de la colonie sont donc présentés comme suit :

- Mission de gardiennage de la colonie : préparation de la mission avant l'arrivée des sternes, suivi de la colonie et gardiennage de l'île, actions de sensibilisation/communication ;
- Amélioration des connaissances sur la faune et la flore de l'île ;
- Gestion des affaires courantes ;
- Bilan financier et temps investi ;
- Tableau bilan des actions - évaluation annuelle du plan de gestion.

RAPPEL HISTORIQUE

Depuis 1977, le nombre de couples de chaque espèce de sterne s'installant sur La Colombière et celui des jeunes menés à l'envol fluctuent d'une année sur l'autre (Figure 1). Cependant, on assiste depuis 2014 à la dégradation du succès de reproduction des sternes, liée notamment à l'augmentation de la pression de prédation par le rat surmulot. La saison 2022 fut quant à elle exceptionnelle par rapport aux dernières années, avec plus de 350 couples de sternes toutes espèces confondues et au moins 95 poussins de sterne caugek, 37 de sterne pierregarin et 11 de sterne de Dougall menés à l'envol, et ce malgré plusieurs attaques de faucon pèlerin (Simonneau *et al.*, 2022). Fort heureusement, la colonie n'avait alors, a priori, pas été prédatée par le rat surmulot et l'épidémie de grippe aviaire sévissant depuis l'été sur les oiseaux marins n'avait pas eu d'impact sur la colonie. Ainsi en 2022, l'île de La Colombière a fait office, une nouvelle fois, de site refuge pour la nidification de trois espèces de sternes ayant subi des aléas adverses sur d'autres sites de reproduction en Bretagne.

Hélas, en 2023, seulement 16 couples de sterne pierregarin et 6 de sterne de Dougall se sont installés et très peu de poussins ont atteint l'âge de l'envol : respectivement 1 à 5 et 1 à 2. La colonie a cette année encore subi plusieurs attaques de faucon pèlerin ayant conduit à la désertion définitive des couples installés entre fin juillet et début août. La colonie n'a malgré tout pas été prédatée par le rat surmulot et cette année encore, l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène, ayant réduit à néant la reproduction sur l'île aux Moutons, ne semble pas avoir eu d'impact direct sur La Colombière.

II. Gardiennage de la colonie plurispécifique de sternes de l'île de La Colombière

En 2023, la mission de gardiennage de La Colombière a été assurée par deux volontaires en service civique, Agathe LE CALVEZ et Erwann MOISAN, présents sur le site de mi-mars à fin août.

1. L'avant-saison : préparation de la mission avant l'arrivée des sternes

a) Formation des gardiens (MS.3)

Comme chaque année à leur arrivée, les gardiens ont débuté leur mission par une journée de formation à la reconnaissance des sternes et au protocole de comptage des nids au siège de l'association à Brest, dispensée par Yann Jacob, référent régional sternes à Bretagne Vivante. Les volontaires ont ensuite été accueillis le 14 mars au camping municipal de Saint-Jacut-de-la-Mer, où ils ont été logés toute la saison (Photo 1).



Photo 1. Équipe de La Colombière (de gauche à droite : Françoise Goguel, Amaury Louvet, Erwann Moisan, Agathe Le Calvez, Bernard Goguel, Hubert Lejeune, Manon Simonneau) © L. Hagimont

Afin d'assurer le suivi de la colonie et la sensibilisation par bateau, les premières semaines de la mission ont été consacrées à la formation des deux gardiens au permis bateau option côtière. En parallèle, l'embarcation a été prise en main à plusieurs reprises sous la supervision des trois co-conservateurs, ayant le permis bateau.

Le 27 avril, un temps d'échanges est organisé entre les gardiens, les salariés référents de Bretagne Vivante, l'Office Français de la Biodiversité (Olivier Abellard), la DREAL (Ophélie Le Cloirec) et l'ULAM22 (Régis Quellec). Il a permis aux gardiens de connaître la marche à suivre en cas d'infractions à l'arrêté préfectoral de protection de biotope (hiérarchisation des infractions, éléments à relever, personnes à contacter, etc.) (voir Action SP.2, p.18) (Annexe 2). Un premier échange avait eu lieu en amont de cette réunion (18 avril) avec Romain Véron (OFB-SD22), ce dernier ne pouvant être présent le 27 avril.

Le 28 mai, une formation technique à l'utilisation de l'appareil photo a été dispensée par Amaury Louvet, co-conservateur de la réserve, indispensable pour le suivi à distance, notamment en mer et pour la lecture de bagues.

Au cours de la saison, un des gardiens (Agathe) a aussi eu l'opportunité de découvrir le site de nidification des sternes de l'île aux Moutons (archipel des Glénan, Finistère), également géré par Bretagne Vivante, à raison d'une semaine complète en mai. La découverte de ce site permet de mieux appréhender l'écologie des sternes sur ce site accueillant la plus grosse part de la population bretonne. Malheureusement le contexte de grippe aviaire ayant touché l'île aux Moutons (voir p.30), Erwann n'a finalement pas pu s'y rendre à son tour en juin comme cela était prévu.

b) Définition des protocoles de suivis adaptés au site de La Colombière (EI.1)

Afin de faciliter le relevé des données d'observation et leur analyse, certains ajustements ont été apportés au protocole de suivi, ou du moins aux outils et supports de suivi. En s'appuyant notamment sur les observations de la saison 2022 et les protocoles des années passées (Jorigné *et al.*, 2019, 2020, 2021 ; Simonneau *et al.*, 2022), des outils du type portfolio ont été créés (**Annexes 3 à 5**). Il s'agissait de fournir aux gardiens un compilé de photos et cartes de l'île afin de s'en saisir et de les annoter régulièrement avec leurs observations (depuis la mer mais aussi à terre). Ceci permet alors de localiser et d'individualiser au mieux les couples nicheurs. Si la carte utilisée (**Annexe 3**) provient du protocole mis en œuvre notamment en 2019, les informations liées aux observations sont notées directement sur un carnet papier puis sont saisies numériquement sur un carnet de bord du type tableur Excel afin d'être réutilisées pour les analyses et la rédaction du présent rapport (**Annexe 4**) : type de suivi, conditions, bilan des infractions/dérangements observés, effectifs par espèce et comportements observés, *etc.* Aussi, les nichoirs installés en 2023 ont également été répertoriés dans un document (**Annexe 5**). Ce document avait pour objectif de faciliter le repérage et la localisation des nichoirs, leur densité étant assez importante et le point de vue en contrebas depuis la mer ne facilitant pas les observations (voir Action IP.8, p.10). Il s'agissait alors de donner des repères visuels dans un document transportable sur le terrain pour faciliter l'identification des nichoirs occupés.

Aussi, les nichoirs et les cavités naturelles occupées en 2022 ont été répertoriées sur photos pour faciliter l'observation et la localisation dans l'éventualité de la réutilisation d'une cavité (**Annexe 6**). Malheureusement, ces outils n'ont pas pu être pleinement mis en œuvre et améliorés compte tenu des conditions météo de la saison qui ont drastiquement réduit le nombre de sorties en mer, indispensables pour le suivi des nichoirs à sterne de Dougall en particulier. Ces outils pourront donc à nouveau être testés et améliorés en 2024.

De même, une fiche de relevé des infractions a été créée à l'issue des échanges de la réunion d'échanges avec les services de police (voir Action MS.3, p.4) (**Annexe 2**). Cette fiche vise à recenser toutes les informations à relever afin de permettre aux services de police d'identifier les contrevenants : type d'infraction, immatriculation, caractéristiques d'un bateau et de ses passagers, *etc.*

c) Gestion de la végétation (IP.7)

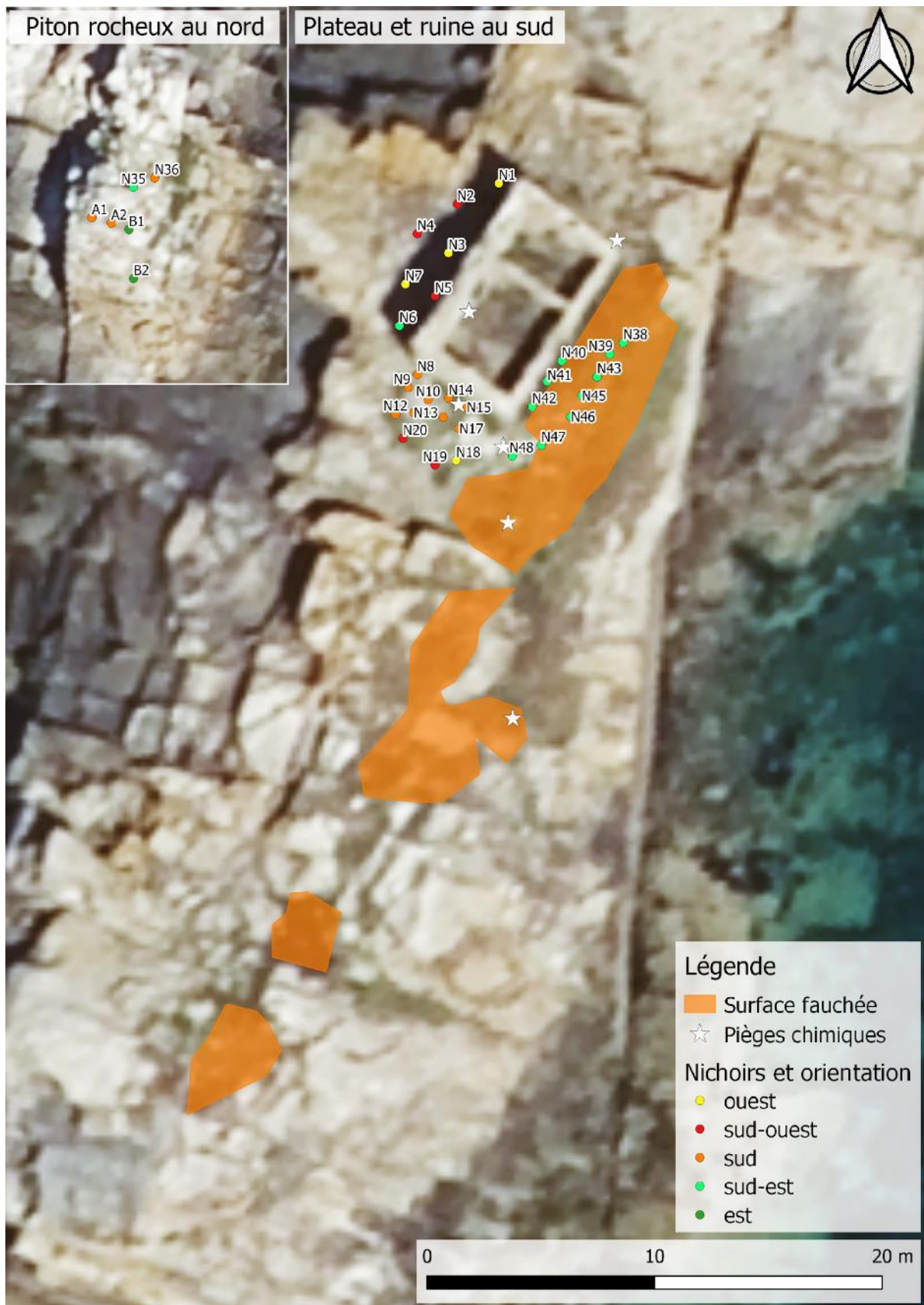
Trois chantiers de coupe des lavatères ont été organisés avant l'arrivée des sternes : les 22 mars, 19 et 27 avril (**Photos 2 & 3**). Au total, autour de 100 m² ont été coupés (**Carte 1**). A noter que la végétation s'est ensuite particulièrement bien redéveloppée, rendant plus complexe l'observation, en particulier le suivi des nichoirs (voir Action IP.8, p.10) (**Photo 4**).



Photo 2. Chantier de coupe des lavatères le 22 mars 2023 (à gauche). Stockage de la végétation coupée dans la ruine (à droite) © E. Moisan



Photo 3. Troisième et dernier chantier de coupe le 27 avril 2023 sur les rémanents © M. Simonneau



Carte 1. Actions de gestion avant l'arrivée des sternes (surface fauchée, nichoirs et pièges chimiques installés)



Photo 4. Développement de la végétation après la coupe (19 mai 2023) © E. Moisan

d) Installation de nichoirs à sternes de Dougall (IP.8)

Le 27 avril, 35 nichoirs ont été installés autour de la ruine et sur le piton (**Carte 1 ; Photo 5**). C'est 14 de plus par rapport à 2022 du fait du nombre de couples de sternes de Dougall ayant niché sur l'île (entre 21 et 24) (Simonneau *et al.*, 2022).



Photo 5. Installation des nichoirs autour de la ruine le 27 avril 2023 © M. Simonneau

e) Pose de pièges chimiques (IP.1 ; IP.2)

Suite à l'observation de crottiers lors du premier débarquement du 22 mars (**Photo 6**), un piège photographique a été installé sur deux périodes afin d'identifier le micromammifère : du 24/03 au 03/04, puis du 19/04 au 27/04 : aucun rat ou micromammifère observé. Dans l'hypothèse où les rats seraient à l'origine de ces crottiers, et afin de limiter le risque de prédation sur la colonie de sternes, six pièges chimiques¹ ont été installés le 10 avril 2023 (**Photos 6 & 7 ; Carte 1**). Les appâts ont ensuite été changés le 27 avril. Lors des débarquements qui ont suivi, le contexte ne permettait pas de les contrôler (risque lié à la grippe aviaire et trop fort dérangement de la colonie). Les pièges sont restés en place et actifs toute la saison (voir Action I.2, p.19).

¹ Molécule active : Brodifacoum 40PPM (RACAN)



Photo 6. Boîte d'appâts mis en place dans les pièges chimiques en 2023 © B. Goguel



Photo 7. A gauche : crottier le 22 mars 2023. Au milieu : piège chimique installé au sud de la ruine. A droite : changement des appâts (27 avril 2023) © E. Moisan & M. Simonneau

f) Entretien et développement de la signalétique maritime et terrestre en vue de la préservation de la colonie (CI.1)

Les bouées jaunes (au nombre de 9) matérialisant le périmètre interdit d'accès ont été mises en place par le service des phares et balises de la direction départementale de l'équipement de Saint-Malo entre le 17 et le 19 avril. La coordination de leur mise en place est assurée par le CD22. A la fin 2023, une réflexion est en cours au département des Côtes d'Armor (Philippe Wesol) afin de trouver une solution alternative aux bouées actuellement mises en place afin de préserver les herbiers de zostères. Une réunion avec les partenaires locaux impliqués est à prévoir en début d'année 2024 afin de définir les potentialités de mise en œuvre de bouées de moindre impact (nombre de bouées concernées notamment en fonction de la surface des herbiers de zostères).

Au cours de l'échange avec les services de police (voir p.4), il en est ressorti une incertitude quant au périmètre réel de l'APPB. En effet, sur les outils en ligne tels que *Geoportail* et *data.shom.fr*, le cordon de galets n'apparaît pas et le périmètre des 100 mètres ne semble pas correspondre à la réalité, en particulier au sud-est de l'île. Suite à cette discussion, il a alors été évoqué de mettre à jour le périmètre (ainsi que la période). Cette discussion est toujours en cours, et avait également eu lieu lors du COPIL du 4 avril (voir Action MS.1, p.33 ; **Annexe 7**).

Aucune autre mise à jour n'a été effectuée par le CD22 en 2023 sur les panneaux (tant sur l'île que sur la partie terrestre). Les 5 panneaux installés sur la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer sont encore en place : pointe du Chevet, chemin du bunker, plage des Haas, plage du Châtelet et plage de la Manchette (Simonneau *et al.*, 2022).

2. Suivi de la colonie et gardiennage de l'île de La Colombière

a) Suivi de la nidification (CS.1 / IP.8)

i. Installation et premiers signes de nidification

La première sterne caugek est observée le 28 mars en vol au port de Saint-Cast-le-Guildo. Une cinquantaine de sternes caugek survolent ensuite les abords de l'île le 21 avril, et près d'une centaine fin avril. Les sternes pierregarin et de Dougall sont quant à elles observées pour la première fois, en vol autour de l'îlot, le 27 avril, soit le jour de l'installation des nichoirs.

Après quelques semaines de prospection, les sternes caugek et pierregarin s'installent sur l'île à la mi-mai (nombreuses offrandes, parades et accouplements). Au moins 50 sternes caugek sont observées sur le plateau au sud de l'île le 19 mai pendant une prospection en mer (**Photo 8**). A cette date, ce sont 80 sternes qui occupaient l'île, dont au moins 22 sternes pierregarin et 10 sternes de Dougall. Le 24 mai, autour de 70 sternes sont observées sur l'îlot. Ce sont les dernières sternes observées pour près de 2 semaines. En raison d'un vent fort pendant cette période, les sorties en mer n'ont pas été possibles, et les observations ont été rendues particulièrement complexes depuis l'estran et la pointe du Chevet. Aucune sterne n'a alors été observée de toute cette période.



Photo 8. Sternes caugek sur le plateau (19 mai 2023) © E. Moisan

Le vent ne pouvait pourtant expliquer à lui seul l'arrêt des observations de sternes. Un débarquement en urgence a donc été réalisé pour évaluer les causes d'une désertion probable de la colonie. Celui-ci a eu lieu le 6 juin malgré un vent encore important. Compte tenu du contexte sanitaire de nouveau très préoccupant (*l'influenza aviaire hautement pathogène* ayant été avérée sur l'île aux Moutons fin mai, voir p.30), toutes les préconisations ont été prises dans l'éventualité où la grippe aviaire aurait aussi atteint l'île de La Colombière (désinfection des semelles au Virkon avant et après le débarquement ainsi que de retour au port, désinfection régulière des mains, port d'un masque) (**Annexe 8**). Quelques sternes sont alors observées : 1 sterne caugek aux abords du port et quelques sternes pierregarin en alerte au-dessus de l'île (**Tableau 1**). Comme en 2022, l'abandon de la colonie semble finalement trouver son origine dans au moins une attaque de faucon pèlerin (ayant eu lieu lorsque les gardiens n'étaient pas présents). Un cadavre de sterne caugek typique de ce genre d'attaque a en effet été observé dans le flanc est de l'île, au sud de la ruine (**Photo 9**). Cependant, un second cadavre (sterne pierregarin), intact, a été observé juste au nord de la ruine. Après échanges avec l'OFB dans les jours précédant le débarquement, il avait été fait le choix de ne pas prélever de cadavre, dans la mesure où ceux-ci ne seraient très certainement pas assez frais pour être analysés (dernière sterne observée depuis l'estran le 24 mai et débarquement le 6 juin). A noter que de nombreuses coquilles d'œufs ont été observées sur l'île, suggérant une prédation par des goélands ou des corneilles après l'abandon de la colonie. En effet, sur cette période, plusieurs corneilles sont observées sur l'île (*i.e.* le 31 mai). Les œufs de sterne de Dougall ayant occupé des nichoirs étaient quant à eux intacts, plaidant pour l'absence de prédation par des rats.

Tableau 1. Bilan du comptage du débarquement du 6 juin

Espèce\Contenu	Nombre d'individus observés	Nombre de cadavres	Nombre de pontes
Sterne de Dougall	0	0	2 (nichoirs) + 1 (cavité)
Sterne pierregarin	4 (alerte au-dessus de l'île)	1 (intact)	1
Sterne caugek	1 (port)	1 (attaque faucon pèlerin)	0 (détruites)



Photo 9. Cadavre de sterne caugek, typique d'une attaque de faucon pèlerin, découvert le 06/06/2023 © M. Simonneau

A partir du 11 juin et d'une sortie en mer dans de meilleures conditions météorologiques, au moins une vingtaine de sternes sont régulièrement observées. De nouvelles offrandes et parades sont d'ailleurs notées dès cette date, suggérant la réinstallation d'au moins quelques couples de sternes pierregarin et de Dougall. Les sternes caugek ont quant à elles complètement déserté l'île. Plus aucune avec un comportement reproducteur ne sera observée de toute la saison. Aussi, une quarantaine de sternes (pierregarin et de Dougall) sont observées le 16 juin.

Compte tenu de toutes ces observations, un nouveau débarquement est programmé le 30 juin afin de dénombrer la colonie : 16 pontes de sterne pierregarin et 8 pontes de sterne de Dougall (Tableau 2 ; Carte 2). A noter que parmi les 8 pontes de sternes de Dougall, 2 avaient déjà été notées le 6 juin (les deux pontes dans les nichoirs). Il y avait donc 6 couples nicheurs sur l'île au 30 juin. Elles ont donc échoué et devaient dater des premières installations (pour rappel, la durée de couvaison est de 23 jours) (Offredo, 1988 ; Hennique *et al.*, 2010).

Tableau 2. Bilan du comptage des nids du 30 juin. Volume moyen de ponte = nombre moyen d'œufs par couple (CS.1)

Espèce\Contenu	Coupe vide	1 œuf	2 œufs	3 œufs	Nombre de couples	Volume moyen de ponte
Sterne pierregarin	0	12	0	4	16	1,50
Sterne de Dougall	0	6*	2*	0	6	1,37

**A noter : sur les 8 pontes de sterne de Dougall, deux avaient déjà échoué au débarquement car déjà notée le 6 juin, d'où 6 couples retenus. D'autres sont certainement des pontes de remplacement.*



Carte 2. Localisation des nids dénombrés le 30 juin

ii. Éclosions et élevage des poussins

Les premiers poussins ($n = 3$) de sterne pierregarin sont observés à partir du 16 juillet sur le piton rocheux (Photo 10). Un juvénile de sterne de Dougall est observé au port le 20 juillet et une quinzaine de sternes caugék sont régulièrement observées sur l'estran, notamment 2 jeunes le 22 juillet, mais qui ne sont pas d'origine locale.



Photo 10. Poussin de sterne pierregarin sur le piton rocheux le 18 juillet © A. Le Calvez

La colonie a finalement de nouveau probablement fait les frais d'attaques d'un faucon pèlerin (attaques non observées pour autant), ayant conduit à l'abandon de la quasi-totalité de la colonie déjà très clairsemée depuis la désertion de mai. En effet, si 50 sternes sont observées le 26 juillet, une douzaine seulement sont observées en vol au-dessus de l'île lors d'une sortie en mer le 27 juillet. Le 28 juillet, de nouveau 10 individus sont observés ainsi qu'un faucon pèlerin, posé sur le piton rocheux (**Photo 11**). Dès lors, un faucon est observé tous les jours à cet emplacement et seules quelques sternes pierregarins (entre 2 et 5) sont observées les jours suivants.



Photo 11. Faucon pèlerin posé sur le piton rocheux le 28 juillet, à l'emplacement exact où les 3 poussins de sterne pierregarin ont été observés depuis le 16 juillet © A. Le Calvez

Cependant, le coup de vent qui a sévi sur le littoral pendant 15 jours et qui s'est ensuite renforcé n'a pas permis aux gardiens de sortir en mer pour observer l'île dans de meilleures conditions et d'envisager de débarquer afin de dénombrer les cadavres potentiels issus des attaques du faucon. La dernière sortie en mer avant cette nouvelle désertion date du 20 juillet. Ainsi, en juillet, seulement 3 sorties en mer ont pu être réalisées : les 6, 20 et 27 (Hubert Lejeune seul).

A noter que la saison 2023 a été particulièrement venteuse de façon générale, rendant les observations d'autant plus complexes et les sorties en mer peu fréquentes. L'identification des sternes sur et aux abords de l'île depuis l'estran et/ou la pointe du Chevet n'a pas toujours été possible.

Des apports de proies ont été notés début août. Deux sorties en mer ont finalement été réalisées les 7 et 9 août. Pendant ces sorties, respectivement quatre et deux sternes pierregarins postées sur la ruine ont été observées (**Photo 12**), suggérant fortement la présence de 2 poussins au pied de la ruine, bien que ceux-ci n'aient pas été observés. Une jeune sterne pierregarin volante est finalement observée le 12 août sur les piettes, accompagné de 2 adultes, suggérant fortement l'envol d'au moins un des poussins de l'île.



Photo 12. Sternes pierregarins posées sur la ruine le 07 août © A. Le Calvez

iii. Cas particulier de la sterne de Dougall (IP.8)

Peu de nichoirs ont été occupés en 2023 : N4, N7, N9 (actifs au débarquement du 30 juin) et N15 et N20 (échec au 30 juin). Trois cavités naturelles ont également été occupées (voir **Carte 2** ; **Tableau 3**). Les 3 nichoirs actifs sont localisés sur la face ouest de l'île et sont donc invisibles depuis l'estran. En raison des conditions météorologiques (vent) rendant les prospections en mer rares, ces nichoirs ont été difficilement suivis. A noter l'observation d'une jeune sterne de Dougall au port le 20 juillet (**Photo 13**). On ne peut cependant statuer sur la colonie d'origine de cette sterne. Une seconde jeune sterne est observée au sud-ouest de la ruine le 7 août (**Photo 14**). Elle n'a pas été revue ensuite. A savoir que le nichoir N9, a priori occupé jusqu'à peu avant la désertion du 27 juillet, se situe juste à côté (**Tableau 4**) : observation d'allers et venues dans la direction de ce nichoir entre les 17 et 22 juillet. On peut donc supposer que la jeune sterne observée provient de ce nichoir.



Photo 13. Jeune Sterne de Dougall observée au port le 20 juillet © A. Le Calvez



Photo 14. Jeune sterne de Dougall observée au sud-ouest de la ruine le 7 août © A. Le Calvez

Tableau 3. Bilan relatif à la reproduction de la sterne de Dougall hors nichoirs (IP.8)*

Nombre de cavités naturelles occupées	Nombre de cavités où au moins un poussin a été mené à l'envol	Nombre de poussins menés à l'envol hors nichoirs	Production (j/c)
3	0-1	0-1	0 - 0,33

*La fourchette « 0-1 » tient compte de la sterne volante observée au port dont on ne peut statuer sur la colonie d'origine (La Colombière ou non), ni du type de cavités de laquelle elle est issue (naturelle ou nichoir).

Tableau 4. Bilan relatif à l'installation des nichoirs et à leur occupation (IP.8)*

Nombre de nichoirs installés	Nombres de nichoirs occupés	Nombre de nichoirs où au moins un poussin a été mené à l'envol	Nombre de poussins menés à l'envol	Taux d'occupation des nichoirs	Production des nichoirs occupés (j/c)
35	5	1-2	1-2	0,14	0,2 - 0,4

*La fourchette « 1-2 » tient compte de la sterne volante observée au port, dont on ne peut statuer sur la colonie d'origine (La Colombière ou non), ni du type de cavités dont elle est issue (naturelle ou nichoir).

iv. Bilan de la phénologie et de l'activité des sternes (CS.1)

Les Tableaux 5 & 6 ci-après reprennent les chiffres et dates clés liées à la phénologie de la reproduction des sternes en 2023. Il est complété par la Figure 9 (voir p.28), qui résume la saison 2023 de gardiennage et les éléments évoqués plus haut quant à la phénologie de la reproduction des sternes.

Tableau 5. Effectifs de couples nicheurs de sternes dénombrés le 30 juin 2023 (CS.1). NB : 8 couvées de sterne de Dougall dénombrées le 30 juin, mais 2 avaient déjà échoué car déjà comptabilisées le 6 juin 2023 (les œufs auraient déjà dû avoir éclos au 30 juin)

Espèce	Sterne caugek	Sterne Pierregarin	Sterne de Dougall
Nb de couples nicheurs	0	16	6
Nb de juvéniles à l'envol	0	1-5	1-2*
Productivité moyenne (juv/couple)	0	0,06 - 0,31	0,17 - 0,33

*La fourchette tient compte de la sterne volante observée au port, dont on ne peut statuer sur la colonie d'origine (La Colombière ou non), ni du type de cavités dont elle est issue (naturelle ou nichoir).

Tableau 6. Récapitulatif de la phénologie de reproduction des sternes en 2023 (CS.1)

Espèce	Date d'arrivée/ 1 ^e observation	Date 1 ^e installation / réinstallation	Date 1 ^e éclosion / 1 ^{er} poussin	Date 1 ^{er} envol	Date de départ (dernière observation sur l'île / sur l'estran)
Sterne caugek	28/03/2023	18/05/2023	-	-	-
Sterne pierregarin	27/04/2023	19/05/2023 puis 11/06/2023	16/07/2023	~27/07/2023 ou 12/08	12/08/2023
Sterne de Dougall	27/04/2023	19/05/2023 puis 11/06/2023	20/07/2023, jeune volant au port 07/08/2023, jeune quasi volant sur l'île	Mi-juillet ou ~07/08	07/08/2023, unique observation du poussin sur l'île

b) Gardiennage de la colonie en vue de réduire son dérangement (00.2 / 00.3 / 00.8)

En 2023, le gardiennage de l'île a été assuré sur 133 jours, dont 128 sur la période effective de l'APPB (15 avril - 31 août : 139 jours) (Figure 2). Autrement dit, l'île a été surveillée quasi-quotidiennement, très majoritairement depuis la terre, tout au long de la période de nidification des sternes.

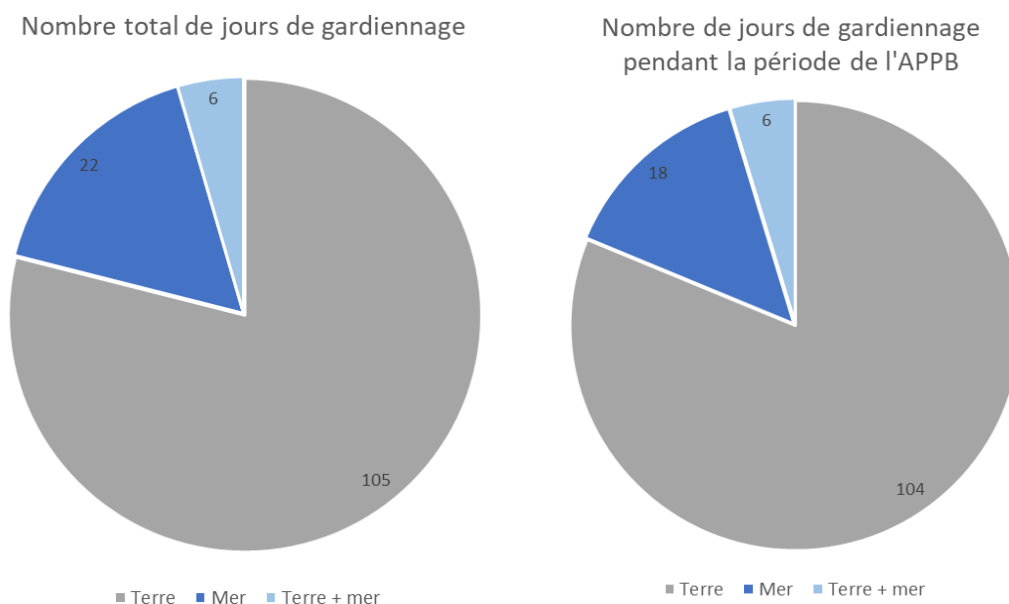


Figure 2. Bilan récapitulatif de l'effort de gardiennage (en jours) (SP.1)

La Figure 3 présente la répartition des temps de gardiennage sur la totalité de la période de la mi-mars à fin août (présence des gardiens sur site). A noter plus particulièrement que les 377 heures de gardiennage réalisées au total équivalent à plus de 420 heures de mobilisation des gardiens entre la mi-mars et fin août.

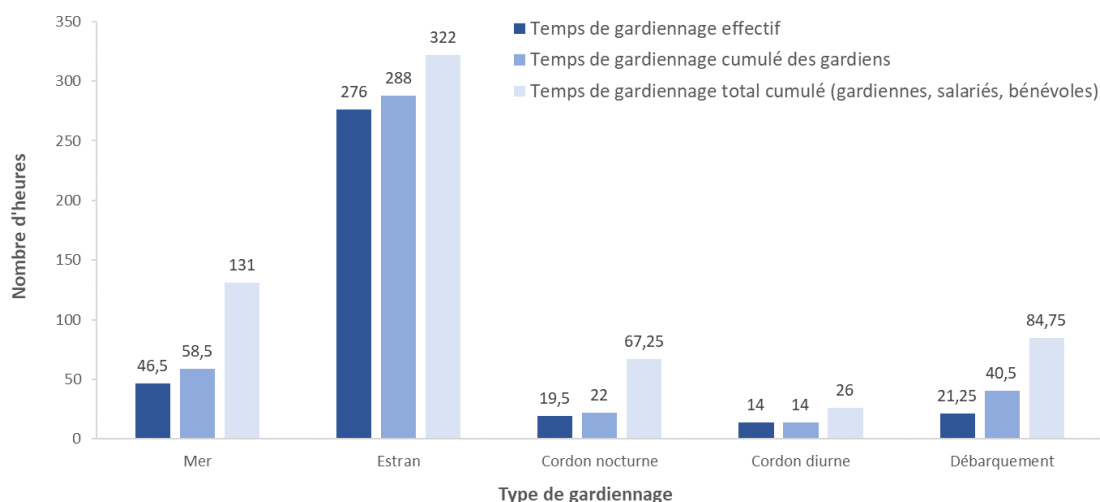


Figure 3. Bilan récapitulatif de l'effort de gardiennage entre mi-mars et fin août (en heures) (SP.1)

Les 128 jours de gardiennage assurés pendant la période de l'APPB correspondent à 364 heures d'observation (Figure 4), soit :

- 46 heures de gardiennage en mer ;
- 307,5 heures de gardiennage à terre (dont 274 heures de gardiennage quotidien, 33,5 heures de gardiennage du cordon de galets pendant les grandes marées, **Photo 15**, dont 19,5 heures pendant les nocturnes, **Photo 16**, voir Action IP.3, p.19) ;
- Soit près de 400 heures de mobilisation des gardiens pour le gardiennage et le suivi de la colonie pendant la période effective de l'arrêté préfectoral !

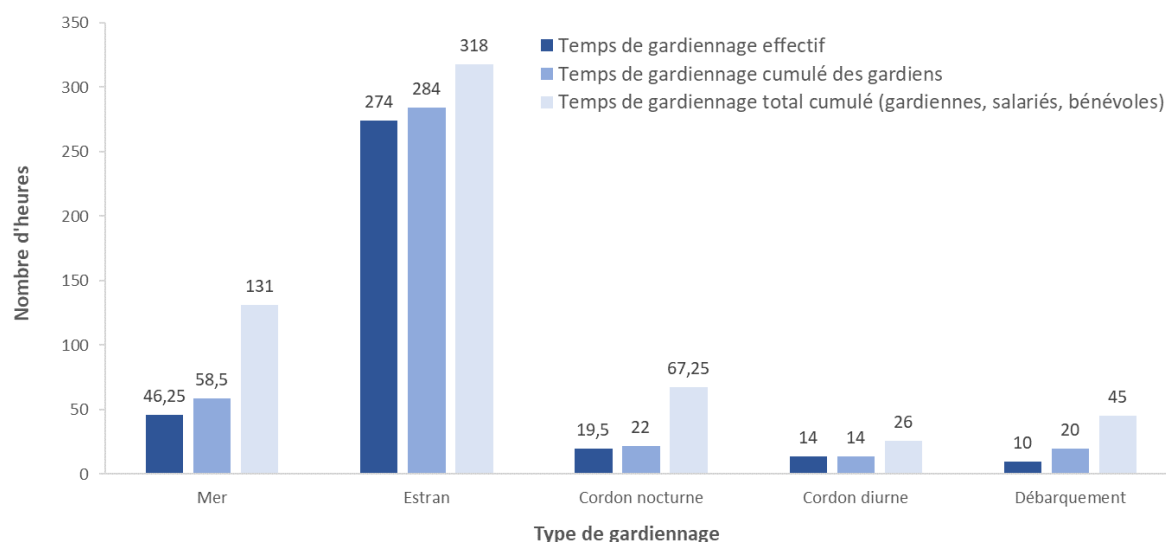


Figure 4. Bilan récapitulatif de l'effort de gardiennage sur la période effective de l'APPB (en heures)

Rapporté au nombre de personnes mobilisées (binôme de gardiens, bénévoles pendant les missions nocturnes, co-conservateurs bénévoles pendant les sessions en mer/à terre, soutiens salariés/bénévoles ponctuels en journée, etc.), ce temps de gardiennage cumulé est de 631 heures sur toute la période de la mission (Figure 3) (587 heures sur la période de l'arrêté, Figure 4) !

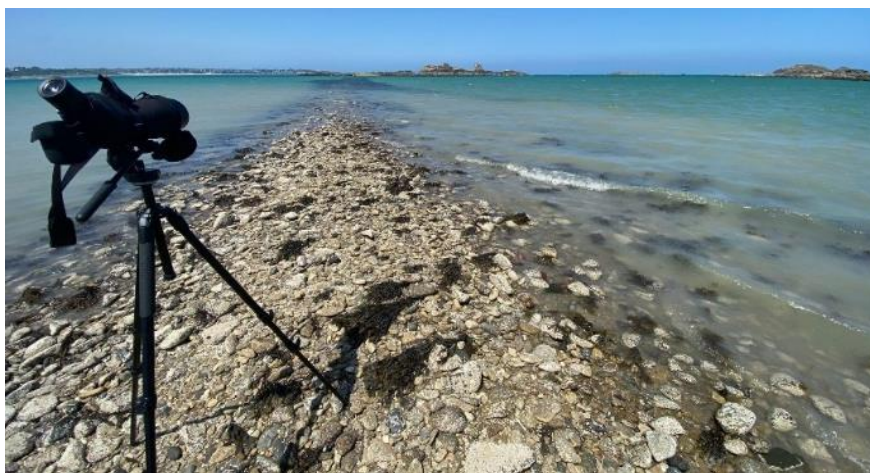


Photo 15. Gardiennage diurne du cordon pendant les grandes marées (2 juin) © A. Le Calvez

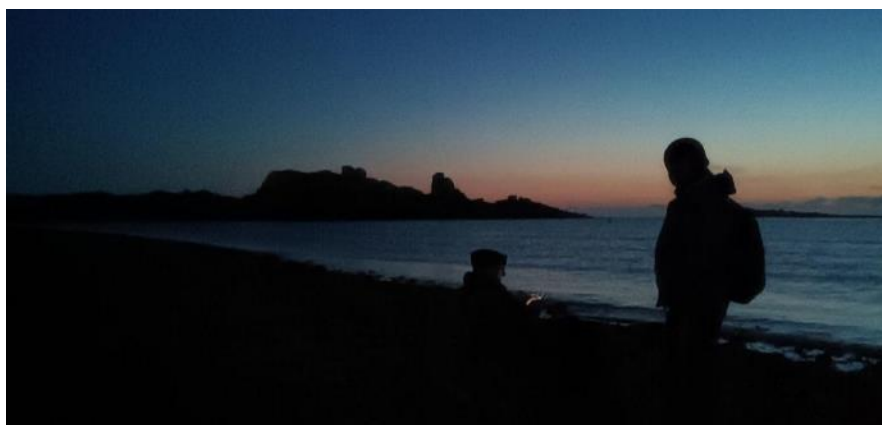


Photo 16. Gardiennage nocturne du cordon de galets (6 juillet) © E. Moisan

i. Veille au respect de l'APPB et à la tranquillité de la colonie (SP.1 / SP.2)

Très peu d'infractions à l'APPB ont été notées en 2023 : 11 seulement contre plus de 90 en 2022 (Figure 5 ; Tableau 7). A noter cependant que les conditions météorologiques ont été moins propices à des sorties en mer (saison très venteuse) par les gardiens de même que pour les plaisanciers, ce qui pourrait au moins pour partie expliquer le faible nombre d'infractions relevé. Cependant, comme l'année dernière, ce sont plutôt des bateaux qui traversent la zone rapidement, ainsi que des kayakistes ou encore des engins à voile (catamarans ou voiliers) (Photo 17). La plupart de ces infractions ont été notées depuis la terre, ne permettant donc pas d'action de sensibilisation des contrevenants. Seule l'infraction du 27/04 (traversée à toute allure d'un bateau de pêche pendant le débarquement pour la pose des nichoirs) a fait l'objet d'une interpellation et l'équipage a été invité à sortir de la zone. Les services de police n'ont ainsi été contactés pour aucune des infractions observées (voir fiche en Annexe 2).

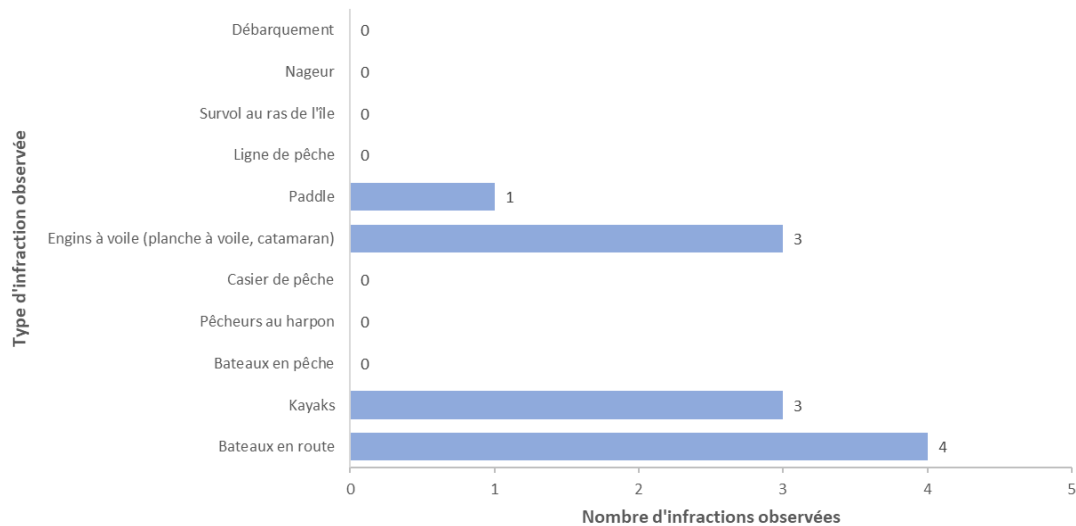


Figure 5. Bilan des infractions observées pendant la saison de gardiennage (SP.2)



Photo 17. Catamarans et bateau dans le périmètre interdit le 11/08/2023 © E. Moisan

Tableau 7. Bilan relatif à l'application de la réglementation en cas d'infraction de l'APPB (SP.2)

Nombre d'infractions	Nombre d'infractions signalées à la police de l'environnement	Nombre d'infractions nécessitant l'intervention de la police de l'environnement
12	0	0

ii. Dérangements anthropiques et naturels de la colonie (SP.1 / IP.1 / IP.2 / IP.3 / IP.4 / IP.5 / IP.6)

Parmi les infractions à l'arrêté observées au cours de la saison, toutes n'ont pas eu pour résultat un dérangement notable de la colonie, et plus largement des oiseaux marins (en provoquant notamment un envol depuis l'île et depuis l'estran pour les oiseaux en pêche ou en repos). Cette année, moitié moins de dérangements (dans le périmètre interdit ou en dehors) ont été répertoriés par rapport à 2022 (Figure 6 ; Tableaux 8 & 9). Il s'agissait le plus souvent de dérangements de même type provoqués par les prédateurs naturels (faucon et goélands).

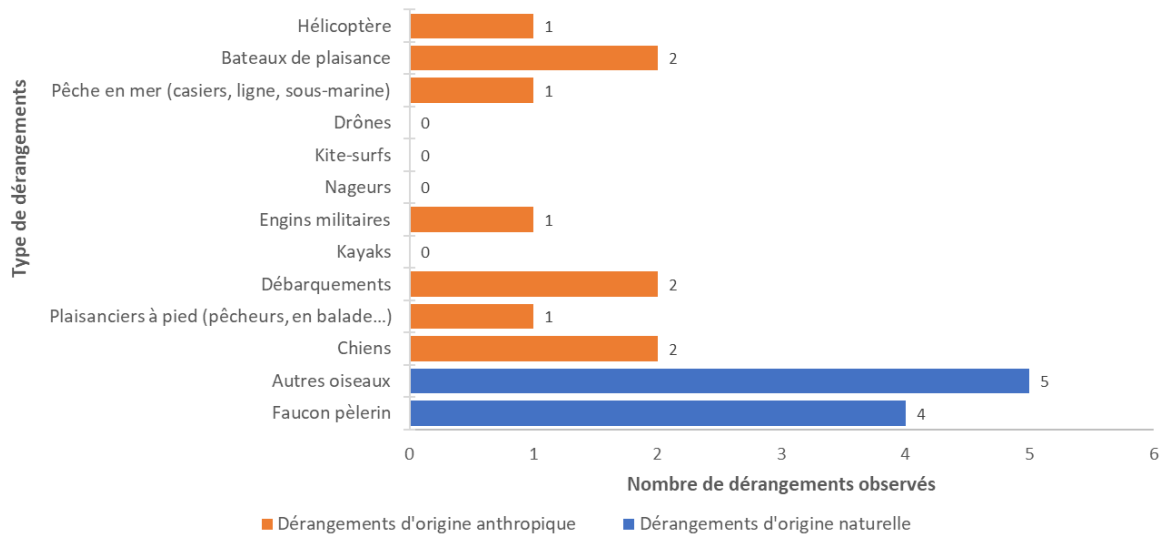


Figure 6. Bilan relatif aux dérangements anthropiques et naturels de la colonie (SP.1 / IP.1 / IP.2 / IP.3 / IP.4 / IP.5 / IP.6)

Tableau 8. Nature des dérangements observés de la colonie en 2023 (naturels vs. anthropiques) (SP.1 / IP.1 / IP.2 / IP.3 / IP.4 / IP.5 / IP.6)

Nombre de perturbations "naturelles"	Nombre de perturbations "anthropiques"
9	10

Tableau 9. Nature des dérangements observés de la colonie en 2022 (SP. 1)

Nature des dérangements	Nombre de dérangements observés
Bateau de plaisance	2
Pêche en mer (casiers, lignes, sous-marine)	1
Débarquements (suivi de la colonie)	2
Plaisanciers à pied (pêche, balade...)	1
Paddle	0
Kitesurf	0
Kayaks	0
Drones	0
Chiens	2
Oiseaux nicheurs (huîtriers pies, goélands, corneilles)	5
Faucon pèlerin	4
Autres	2 (1 avion de chasse ; 1 hélicoptère privé)

*Concernant le faucon pèlerin, seuls les dérangements observés clairement ont été répertoriés. Le dérangement ayant provoqué la désertion en mai n'est pas noté ici.

Dérangements d'origine anthropique (SP.1)

Cette année, peu de dérangements notables de la colonie d'origine humaine ont été notés : nos débarquements bien sûr, ainsi que quelques traversées de bateaux de plaisance ayant provoqué un envol rapide de la colonie ou encore des chiens courant en liberté en direction des oiseaux posés sur l'estran.

Dérangements d'origine naturelle (IP.1 / IP.2 / IP.3 / IP.4 / IP.5 / IP.6)

Pendant la saison de reproduction, les sternes ont subi plusieurs attaques de faucon pèlerin et de goélands (Tableau 10).

• Dérangement et prédation par le faucon pèlerin

Un faucon pèlerin est observé dès le 26 avril (posé sur l'un des panneaux de l'île), puis le 9 mai en vol dans l'archipel. Comme évoqué plus haut (voir p.10), un faucon pèlerin a provoqué la désertion de la colonie dans la dernière décade de mai sans qu'aucune attaque ne soit observée. Cependant, un cadavre typique a été observé le 6 juin. Une attaque est finalement observée le 19 juin mais le faucon est repoussé par les sternes et les huîtriers. Enfin, une ultime désertion de la colonie a lieu à la fin du mois de juillet.

• Dérangement et prédation par d'autres espèces d'oiseaux

Les goélands sont semble-t-il systématiquement repoussés par les sternes. Ce sont principalement des goélands marins qui attaquent la colonie : *i.e.* une attaque observée par un goéland marin le 21 juin). D'autres attaques sont observées les semaines suivantes :

- 22, 29 juin et 11 juillet : envol de la colonie au passage d'un goéland marin ;
- 5, 14 juillet : attaque par des goélands argentés et marins mais ceux-ci sont systématiquement repoussés.

Tableau 10. Bilan des cas de prédation sur la colonie par d'autres espèces d'oiseaux (IP. 5, IP. 6)

Espèce	Nombre couples nicheurs	Nombre prédation d'œufs	Nombre poussins capturés	Nombre juvéniles capturés
Goéland argenté	0	indéterminé (1 ^e pontes)	0	0
Goéland brun	0	indéterminé (1 ^e pontes)	0	0
Goéland marin	0	indéterminé (1 ^e pontes)	0	0
Corneille noire	0	0	0	0

• Dérangement et prédation par les mammifères

Cas du rat surmulot (IP. 1 / IP. 2)

En raison de l'observation de crottiers le 22 mars, 6 pièges chimiques ont été installés le 27 avril (voir Action IP.1 & IP.2, p.8). Les pièges ont été retirés entre les 31 août et 29 septembre, soit après près de 850 nuits d'activité (Tableau 11). Aucun indice de consommation d'appâts par des rats n'a alors été relevé (Photo 18). La dégradation observée des sachets d'appât tient plus de leur consommation par des gastéropodes que par une consommation par des rats.

Tableau 11. Récapitulatif de l'effort de piégeage chimique (IP.2)

Date d'installation	Date de retrait	Nombre de pièges	Nombre de nuits d'installation	Nombre total de nuits d'activité des pièges
27/04/2023	31/08/2023	3	378	843
27/04/2023	29/09/2023	3	465	

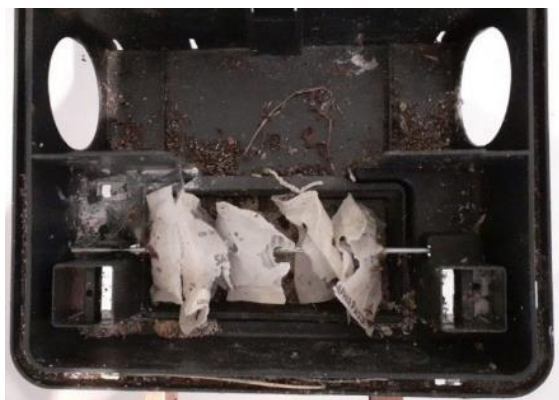


Photo 18. Piège chimique installé sur La Colombière entre mi-avril et fin septembre © B. Goguel

Dans le cadre du plan de gestion et de l'opportunité d'un financement dans le cadre du Life Espèces Marines Mobiles, une opération de dératisation et de mise en place d'un dispositif anti-débarquant est programmée pour l'automne/hiver 2024/2025, avec l'entreprise Help SARL, qui interviendra également sur d'autres îlots bretons gérés ou suivis par Bretagne Vivante. L'opération concernera l'île de La Colombière, La Nellière, La Grande Roche, la pointe du Chevet ainsi que l'île des Ebihens. Pour rappel, une opération de dératisation mécanique (pièges GoodNature) avait été organisée en 2020, sans résultat probant (Jorigné *et al.*, 2020).

Cas du renard roux (IP.3)

En 2023, 8 missions de gardiennage nocturne ont été réalisées, mobilisant 0 à 4 bénévoles par nuit, soit au total 14 bénévoles de Bretagne Vivante et Saint-Jacut Environnement (**Tableau 12** ; **Photo 19**). Une trace de renard a été observée lors d'une mission nocturne de juillet (la nuit du 5 au 6 juillet).

Tableau 12. Données relatives à l'effort d'effarouchement du renard roux (IP.3)

Nb gardiennages nocturnes	Nb de bénévoles mobilisés	Nb renards (dont indices) observés	Nb de cas de prédation par le renard
8	14	1 trace observée sur le banc de sable au retour de la mission	0



Photo 19. Empreinte de renard roux observé sur l'estran le 6 juillet © E. Moisan

Cas des autres mammifères prédateurs (vison d'Amérique) et des compétiteurs (ragondin) (IP.4 / IP.5 / IP.6)

Aucun indice de présence de vison d'Amérique ou de ragondin n'a été observé sur l'archipel des Ebihens. De ce fait, aucune action de régulation n'a été entreprise sur ces deux espèces cette année encore.

c) Actions de sensibilisation, communication, partenariats (00.6 / 00.7)

i. Actualisation, création et mise en place d'outils de communication (CC.1)

En mai, la fiche descriptive de la réserve a été mise à jour et diffusée (ainsi qu'une version synthétique) (**Annexes 9 & 10**). Celle-ci rappelle les enjeux et la réglementation. La version plus complète (**Annexe 9**) a été déposée dans 7 lieux de passage : office du tourisme, camping, commerces (boulangerie, boutiques, restaurant). Ces documents ont également été transmis à la mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer et diffusés dans le bulletin municipal de juillet et au port de Saint-Cast-le-Guildo, qui l'a transmis via leur newsletter de juin et en l'affichant dans leurs locaux.

En mai, un document synthétisant la mission des gardiens et leurs besoins a été transmis aux services de police susceptibles d'intervenir en cas d'infractions (**Annexe 11**).

A l'occasion de la tenue d'un stand le 7 juin à Plélan-le-Petit dans le cadre de l'événement « Faîtes du Climat », le panneau sternes a été mis à jour (**Annexe 12**).

Une affiche a également été créée pour communiquer sur les dates des temps d'accueil d'animation expérimentés cette année avec l'office du tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer (Figure 7). L'affiche pour communiquer sur les conférences a été mise à jour à partir de celle créée l'année dernière et diffusée à l'office du tourisme, au camping municipal, à une boutique de souvenirs, et à l'abbaye où se sont tenues les conférences (cf. Action CC.2, p.25) (Figure 8).



Figure 7. Activités d'accueil à la pointe du chevet avec l'Office du tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer



Figure 8. Affiche de communication pour les deux conférences réalisées à l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer les 20 juillet et 10 août

Les fiches espèces créées en 2021 seront mises à jour avec les chiffres issus des saisons 2022 et 2023 lorsque la totalité des chiffres bretons aura été collectée. Aussi, à l'issue de la saison, un document synthétique a été créé afin de rendre compte des dates et événements clés qui ont nourri la saison (**Tableau 13 ; Annexe 13**). Ce document vise à rendre compte dès la fin de la mission des gardiens, et avant l'envoi définitif du rapport d'activité aux partenaires, des éléments majeurs.

Tableau 13. Bilan relatif aux outils de communication (CC.1)

Nombre nouveaux supports créés	Nombre supports actualisés	Nombre flyers/affiches imprimés	Nombre flyers /affiches distribués	Nombre lieux de communication où les flyers/affiches ont été distribués/affichés
3	2	11	11	8

ii. Sensibilisation directe sur le terrain (PA.1)

Durant leur mission, les gardiens ont informé les usagers de l'estran (depuis la terre : touristes, pêcheurs à pied, *etc.*) et de la mer (depuis la mer : pêcheurs, plaisanciers, kayakistes, *etc.*) sur les enjeux de conservation des sternes de l'île de La Colombière et donc sur l'importance du respect de l'APPB. Au total, près de 570 personnes ont été sensibilisées sur le terrain au sujet de la conservation du site et des sternes, dont 562 depuis l'estran et 7 depuis le bateau (**Tableau 13**).

Tableau 14. Bilan relatif aux animations sur l'estran ou en mer lors des missions de gardiennage (PA.1)

Nombre de personnes sensibilisées sur l'estran lors des missions de gardiennage (dont gardiennage diurne et nocturne du cordon)	Nombre de personnes sensibilisées en mer lors des missions de gardiennage
562	7

La saison 2023 a aussi été l'occasion de mettre en place quelques animations avec l'office du tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer : 27 mai, 1^{er}, 14 et 29 juillet (**Photo 20 ; Tableau 15**). Deux autres animations avaient été envisagées les 9 et 25 août, cependant elles ont dû être annulées compte tenu notamment de la désertion de la colonie et du départ des dernières sternes de l'île. Il s'agissait d'accueillir jusqu'à une quinzaine de personnes sur la pointe du Chevet en fin de matinée pour observer et échanger autour de l'île et des sternes, en se rendant sur l'estran selon les coefficients de marée et la météo du jour. Cet accueil durait environ 1h30 à 2h.

Le bilan de cette action, très positif, tant, pour les participants, l'office du tourisme et les gardiens, pousse à vouloir reconduire l'opération les prochaines années.



Photo 20. Animation du 1er juillet © A. Sedani

Tableau 15. Bilan relatif aux animations sur l'estran en lien avec l'office du tourisme (PA.1)

Temps d'accueil avec l'office du tourisme	Nombre de personnes sensibilisées accueillies
27 mai	2
1 ^{er} juillet	7
14 juillet	8
29 juillet	10
TOTAL	27

iii. Mise en place de conférences « grand-public » (en lien avec Saint-Jacut Environnement) (CC.2)

En 2023, 2 conférences grand public ont été réalisées à l'abbaye de Saint-Jacut : les 20 juillet et 10 août. Une trentaine de personnes se sont déplacées pour chaque conférence (résident.e.s de l'abbaye, bénévoles de Bretagne Vivante et journalistes locaux) (Photo 21 ; Tableau 16). Pour ces conférences, des affiches ont été transmises et affichées dans les commerces locaux (cf Action CC.1, voir p.22) (Figure 9). L'information a également été diffusée sur internet, dont le site internet de l'Abbaye où les conférences ont eu lieu, les sites infolocale.fr et agendaou.fr mais aussi sur la page Facebook de Bretagne Vivante Ille-et-Vilaine et le site internet de l'association (Annexes 14 à 18) (cf. Action CC.1, p.22). Au cours de la conférence du mois d'août, Bernard Goguel a également proposé une intervention autour de l'évolution du trait de côte sur le territoire ces dernières années et les évolutions attendues dans les années à venir en contexte de changement climatique.



Photo 21. Conférences du 20/07/2023 (en haut) et du 10/08/2023 (en bas) © Le Télégramme, Ouest France, M. Simonneau.

Tableau 16. Bilan relatif à la mise en place de conférences (CC.2)

Nombre de conférences/débats	Nombres de personnes sensibilisées
2	59

iv. Autres actions de sensibilisation du public (PA.1)

Le 7 juin, les gardiens ainsi que Bernard Goguel ont tenu un stand dans le cadre de l'événement « Faïtes du Climat » porté par la commune de Plélan-le-Petit. Hélas, seulement 4 personnes sont venues à leur rencontre pendant cet après-midi (Photo 22 ; Tableau 16). Ce maigre bilan semble plutôt venir du public visé par l'événement (familles en balade au gré des stands).



Photo 22. Stand dans le cadre de l'événement “Faïtes du Climat” à Plélan-le-Petit, le 7 juin © B. Goguel

Les 28 et 29 juillet, l'un des gardiens, Agathe, accompagnée pour l'occasion d'une bénévole (Maria Lugué, venue régulièrement aider pendant l'été), a tenu un stand dans le cadre du festival Presqu'île en poésie pour allier art et nature, à Saint-Jacut-de-la-Mer.

Pour cet événement, Quentin Montagne, en collaboration avec l'association de résidence d'artistes “Les Ateliers du Plessix-Madeuc” s'est inspiré des vestiges de la seconde Guerre mondiale de la commune, et en particulier du blockhaus du Chef de l'Isle pour imaginer un étonnant nichoir. Ce dernier illustre, à l'instar de la fortification militaire, un abri pour ses occupants (oiseaux) vis-à-vis de prédateurs. A l'occasion de l'inauguration de cette sculpture nommée “Angry Birds”, installée en extérieur sur l'esplanade des Haas, des rencontres et ateliers pratiques ont été mis en place.

L'animation imaginée sur place par l'association organisatrice prenait comme source d'inspiration l'observation des oiseaux à la longue-vue. A partir d'un répertoire d'images (notamment des sternes et leurs prédateurs) et de différentes vues de Saint-Jacut, les participants ont été invités à imaginer la présence des animaux dans les paysages, grâce aux techniques de décalquage, dessin et coloriage (Photo 23). En parallèle de quoi Agathe et Maria tenaient un poste d'observation des oiseaux et d'échanges autour de La Colombière et de la mission de suivi et de gardiennage de la colonie de sternes (Photo 24). Sur les 2 jours du festival, 25 personnes ont été accueillies et renseignées (20 le 28 juillet et 5 le 29 juillet) (Tableau 17).

Tableau 17. Bilan relatif à la tenue de stands (CC.2)

Nombre de stands tenus	Nombres de personnes sensibilisées
2	29



Photo 23. Atelier de dessin au cours du festival Presqu'île en poésie le 28 juillet © S. Bogard.



Photo 24. Tenue du stand dans le cadre du festival Presqu'île en poésie le 28 juillet © S. Bogard

v. Communication des actions de conservation auprès de la presse locale (CC.3)

L'arrivée des volontaires a été l'occasion de les présenter ainsi que leur mission et de rappeler la réglementation auprès des journalistes locaux du Télégramme, Ouest France et du Petit Bleu (**Annexes 19 à 21**).

Une mise à jour de la plaquette résumant les enjeux et la réglementation a été transmise via l'envoi de la newsletter du port de Saint-Cast-le-Guildo ainsi que dans le bulletin municipal du mois de juillet (**Annexes 9 & 22**). Comme évoqué plus haut, la conférence du mois de juillet a été l'occasion pour les journalistes locaux rencontrés plus tôt en avril de couvrir l'événement et de rapporter les éléments clés de la saison de reproduction 2023 (**Annexes 23 & 24**) (cf Action CC.1, voir p.22). Le festival Presqu'île en poésie a également été couvert par les journaux locaux (**Annexe 25**). Au total donc, 7 articles ont été publiés sur les journaux locaux (**Tableau 18**).

Tableau 18. Bilan relatif à la communication dans la presse locale (et régionale) (CC.3)

Nombre d'apparitions dans les médias locaux	Nombre d'apparitions dans les autres médias
7	0

3. Bilan de la saison de nidification des sternes

La phénologie de la reproduction des sternes en 2023, ainsi que les événements majeurs relatifs à la mission de suivi et de gardiennage sont synthétisés dans la Figure 9.

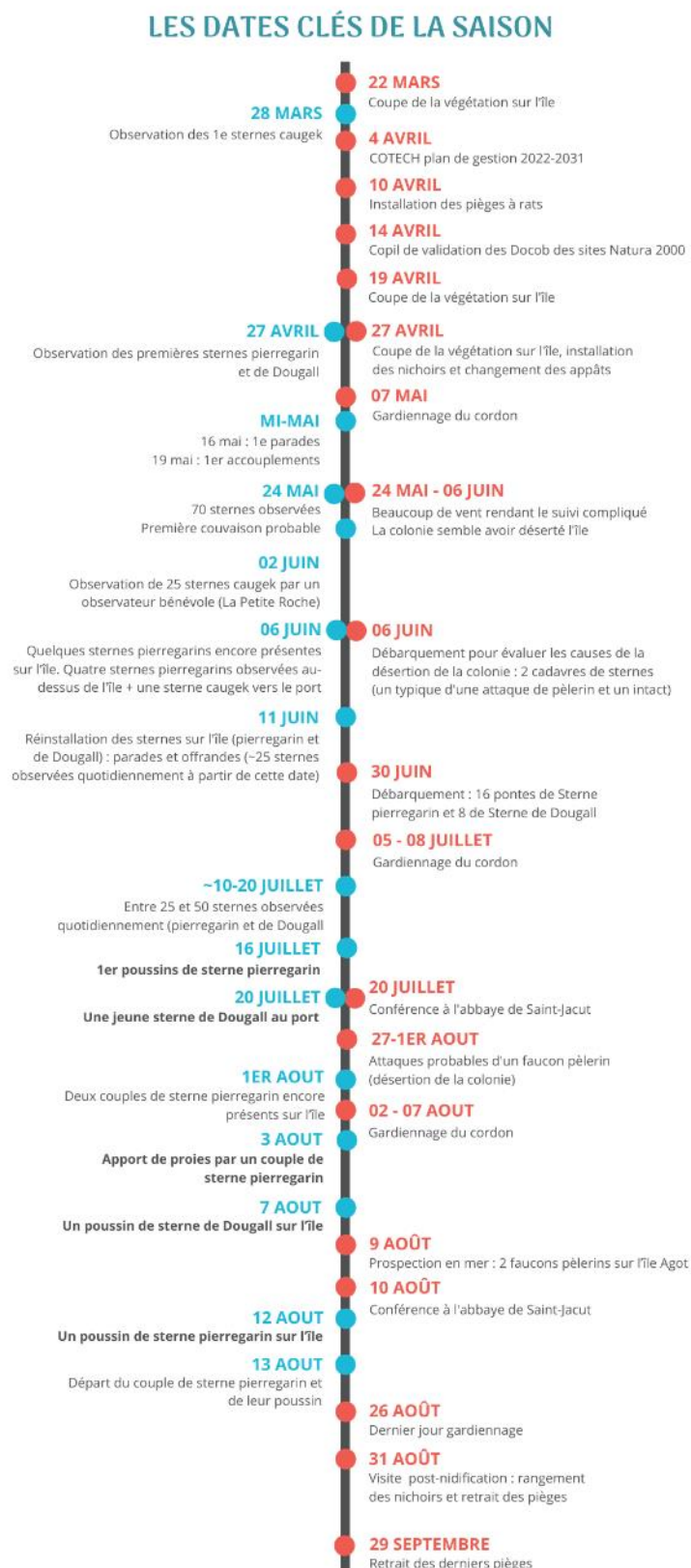


Figure 9. Dates clés de la saison 2023 de suivi et de gardiennage de la colonie de sternes

III. Amélioration des connaissances sur la faune et la flore de l'île

1. Amélioration et valorisation des connaissances sur les sternes

a) Étude sur l'écologie alimentaire des sternes (CS.2)

Les conditions météo ont réduit le nombre de sorties en mer et n'ont donc pas permis de collecter des photos de proies de sternes afin de les identifier.

b) Suivi de la population européenne de sterne de Dougall (CS.5)

En raison du contexte sanitaire avec l'*influenza aviaire hautement pathogène* (voir p.30), aucune session de baguage n'a eu lieu en 2023.

Plus largement, pendant les mouvements migratoires pré- et post-nidification, les sternes de Dougall baguées ont été photographiées pour être ultérieurement identifiées. Les viviers, bateaux ou bouées d'amarrage du port de Saint-Cast s'y prêtent bien, puisque les sternes s'en servent fréquemment de reposoir et qu'il est possible de s'en approcher en bateau. Les conditions de photographie peuvent être compliquées (houle, mauvaise luminosité, oiseau statique rendant impossible une lecture complète de bague, etc.). Cette année, 7 sternes de Dougall baguées ont été photographiées sur les bouées au port de Saint-Cast-le-Guildo (Photo 25 ; Tableau 19), dont 2 à 2 reprises à la mi-juin. Parmi elles, 5 ont pu être identifiées.

Tableau 19. Bilan récapitulatif des contrôles de sternes baguées (CS.5)

Espèce	Date contrôle	Age	Pate gauche	Pate droite	Date baguage	Lieu baguage
Sterne de Dougall	11/06/2023	Adulte	ras	BH CY	03/07/2019	Rockabill (Irlande)
Sterne de Dougall	11/06/2023	Adulte	... 2 ...4	ras	-	-
Sterne de Dougall	14/06/2023	Adulte	ras	BH NL	03/07/2019	Rockabill (Irlande)
Sterne de Dougall	14/06/2023	Adulte	70 EF	ras	13/06/2019	Lady's Island Lake (Irlande)
Sterne de Dougall	14/06/2023	Adulte	ras	BH CY	03/07/2019	Rockabill (Irlande)
Sterne de Dougall	14/06/2023	Adulte	... 2 ...4	ras	-	-
Sterne de Dougall	16/06/2023	Adulte	MUSEUM PARIS M 22636	M1 13	04/07/2014	La Colombière
Sterne de Dougall	20/07/2023	Adulte	ST7	L8 99	2016	Rockabill (Irlande)
Sterne de Dougall	20/07/2023	Adulte	...0 ...2	illisible	-	-



Photo 25. Sterne de Dougall baguée contrôlée le 14/06/2023 (zoom à droite) © E. Moisan

c) Suivi post nuptial des sternes en baie de Lancieux (CS.4)

Le faible nombre d'oiseaux présents en baie et la contrainte de temps n'ont pas permis de réaliser un suivi post-nuptial.

d) Participation au bilan « sternes de Bretagne » de l'ORA (Observatoire Régionale de l'Avifaune) et de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'OFB (CS.3)

Comme chaque année, le présent rapport sert à alimenter le bilan sternes annuel de l'Observatoire Régional de l'Avifaune de Bretagne (ORA) et de l'observatoire Manche-Atlantique des oiseaux marins et côtiers 2023 de l'Office Français de la Biodiversité.

2. Une saison 2023 de nouveau marquée par la menace de la grippe aviaire (influenza aviaire hautement pathogène)

L'année 2022 avait déjà été marquée par une épidémie d'*Influenza aviaire hautement pathogène* (IAHP), ou grippe aviaire (H5N1), touchant l'avifaune sauvage marine en Europe. La grippe a de nouveau affecté les colonies d'oiseaux marins en 2023, en particulier sur l'île aux Moutons qui a vu la saison de reproduction des sternes anéantie par la maladie (aucun poussin à l'envol, en comparaison des plus de 2600 couples recensés sur l'île fin mai 2023, toutes espèces de sternes confondues) (M. Le Guen, *comm. pers.*).

En Ille-et-Vilaine, un épisode printanier a touché les mouettes rieuses. Ensuite, une sterne pierregarin a été testée positive début juillet (récoltée au barrage de la Rance). Le 17 juillet, des plaisanciers ont rapporté une sterne atone au port de Saint-Cast. La découverte a été signalée aussitôt à l'OFB et l'individu a été transféré au centre de soins de l'île Grande, où le test s'est révélé positif et l'oiseau a donc été euthanasié. La colonie de sternes de La Colombière semble malgré tout avoir été épargnée.

Néanmoins, une vigilance particulière s'est imposée tout au long de la saison pour détecter la présence du virus.

Enfin, le 9 octobre, le MNHN nous signale la présence d'une sterne caugek portant une balise GPS à proximité de l'île. La sterne a été équipée le 28 juin au polder de Sébastopol à Noirmoutier dans le cadre du projet MIGRATLANE². Malgré une recherche réalisée dès le 10 octobre par B. Goguel et P. Autors (ancien conservateur bénévole de l'île) notamment, ni la sterne ni la balise seule³ n'ont été retrouvées. Toujours est-il que la sterne était présente dans le secteur de Saint-Malo et de Saint-Cast-le-Guildo depuis début septembre pour enfin être localisée à La Colombière le 8 octobre. La balise a ensuite arrêté d'émettre le 9 octobre (**Annexe 26**). Du fait de cette recherche infructueuse, l'hypothèse d'une mort par la grippe aviaire reste possible compte tenu du contexte mais on ne peut pour autant rien conclure avec certitude en l'absence d'analyses.

² Porté par le MNHN, le projet MIGRATLANE vise à étudier l'utilisation de l'arc Manche-Atlantique par les oiseaux marins et les oiseaux migrants, dans le contexte du développement éolien offshore.

³ Le harnais utilisé dans le cadre du projet est conçu pour tenir entre 1 et 2 ans. Il est donc improbable qu'il se soit détaché de la sterne.

3. Amélioration des connaissances sur la faune et la flore de l'île (hors sternes)

a) Suivi de l'avifaune nicheuse et non-nicheuse de l'île (CS.6)

Les autres espèces d'oiseaux nicheurs ont été observées de façon opportuniste tout au long de la saison. A priori, trois espèces en plus des sternes ont niché sur l'île (Tableau 20 ; Photos 26 - 28).

Tableau 20. Bilan de comptage de l'avifaune nicheuse de l'île de La Colombière (CS.6)

Espèces	Nombre de couples nicheurs	Nombre de jeunes à l'envol	Remarque
Huîtrier pie	≥ 9	≥ 2	5 pontes le 06/06 9 pontes le 30/06 : 3 cadavres de poussins
Pipit maritime	1 probable	Inconnu	-
Canard colvert	≥ 1	Inconnu	22/03/2023 (ponte juste au sud de la ruine) 06/06/2023 (femelle sur le nid)



Photo 26. Ponte de canard colvert (22/03/2023) © E. Moisan



Photo 27. Ponte d'huîtrier-pie observée le 06 juin © M. Simonneau



Photo 28. Poussin d'huîtrier-pie le 5 juillet © E. Moisan (extrait d'une vidéo)

b) Acquisition de données opportunistes sur les mammifères marins dans le périmètre de la réserve (CS.8)

Cette année encore, la petite colonie de phoques veaux-marins installée au port du Guildo s'est agrandie, avec la naissance de 2 jeunes (**Photo 29**). Les naissances ont été observées par François-Xavier Huet, bénévole de l'association Al Lark. L'information a ensuite directement été transmise au réseau Phoques (Sophie Poncet) par Al Lark.



Photo 29. Couples mère-jeune de phoque veau-marin observés au port du Guildo les 15 et 16 juillet © F.-X. Huet (Al Lark)

Aussi, quelques grands dauphins ont été observés pendant la saison, exclusivement aux abords du cap Fréhel pendant une sortie généraliste (voir Action MS.5, p.34).

c) Acquisition de données opportunistes sur les invertébrés terrestres (CS.9)

Aucune donnée d'invertébrés n'a été collectée lors de la saison 2023.

d) Inventaire des espèces végétales et animales de l'estran (CS.10)

Aucun inventaire des espèces végétales et animales de l'estran n'a été réalisé lors de la saison 2023. De même, aucune randonnée palmée n'a eu lieu sur l'estran, en raison de coefficients de marée moins propices qu'en 2022 (Simonneau *et al.*, 2022).

IV. Gestion des affaires courantes

1. Animer et participer aux instances de gouvernance impliquant la réserve par le maintien du partenariat avec les acteurs locaux (MS.1)

Les deux gardiens ont assisté le 4 avril au comité de pilotage de présentation du plan de gestion de la réserve se tenant à Saint-Jacut-de-la-Mer (compte-rendu en **Annexe 7**). Cela a été l'occasion pour eux de rencontrer des partenaires clés de la réserve : Département des Côtes d'Armor, OFB, Saint-Jacut Environnement et DREAL notamment. A la suite de cette réunion, une partie des participants s'est retrouvée sur la pointe du Chevet pour échanger autour de l'île et l'observer (Photo 30).



Photo 30. Observation de l'île de La Colombière avec une partie des participants au COPIL du 4 avril 2023 © M. Simonneau

Deux bénévoles de Bretagne Vivante, Alain Couatarmanac'h et Renaud Schmit, ont contribué à l'élaboration du Docob de la ZSC FR5300012 (baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard) et de la ZPS FR5310052 (îles de La Colombière, de la Nellière et des Haches). Lancée en mai 2021, la démarche a été finalisée par la validation du Docob lors d'un ultime comité de pilotage tenu à Saint-Jacut-de-la-Mer le 14 avril.

Pour rappel, un échange avec les services de police a permis de présenter les gardiens et leurs missions, ainsi que de clarifier les procédures à mettre en œuvre en cas d'infraction (voir Action MS.3, voir p.4).

Tout au long de la saison, les gardiens ont été en contact régulier avec l'association Saint-Jacut Environnement, pour l'organisation des missions nocturnes principalement mais aussi en prenant part au début de leur mission à une conférence sur les herbiers de zostères.

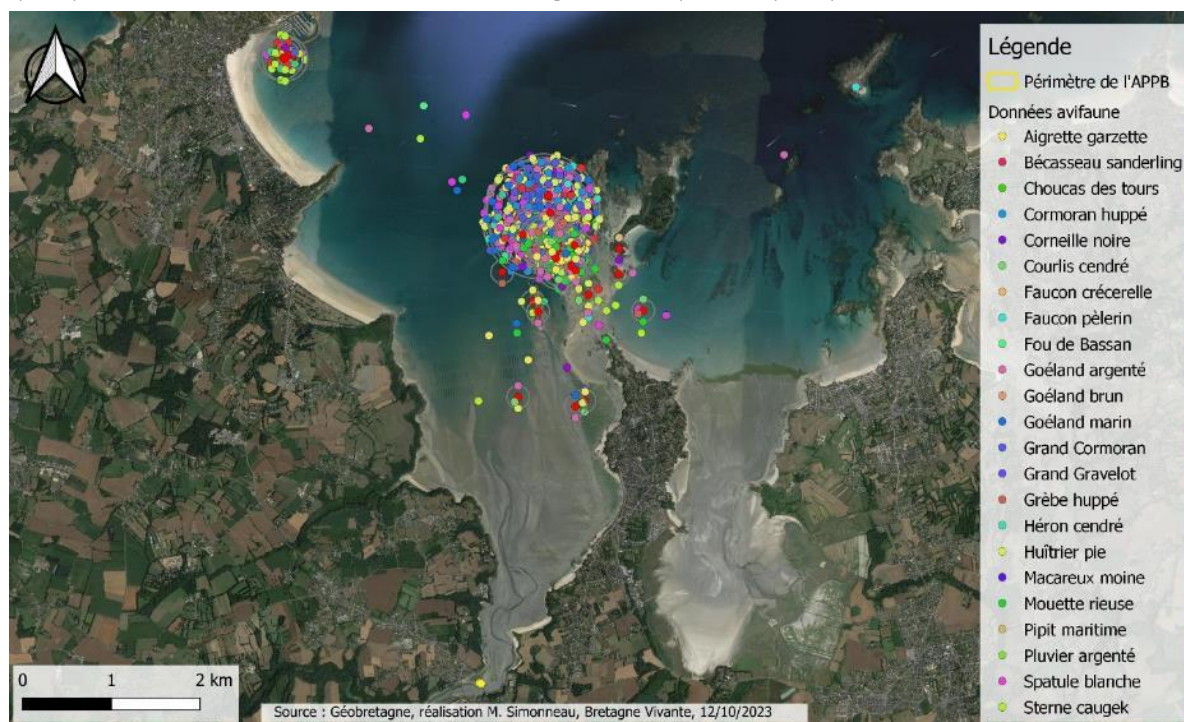
Aussi, comme chaque année, un COTECH est organisé à la fin de la mission. Il est prévu en janvier 2024.

2. Élaboration d'un carnet de bord (CS.11)

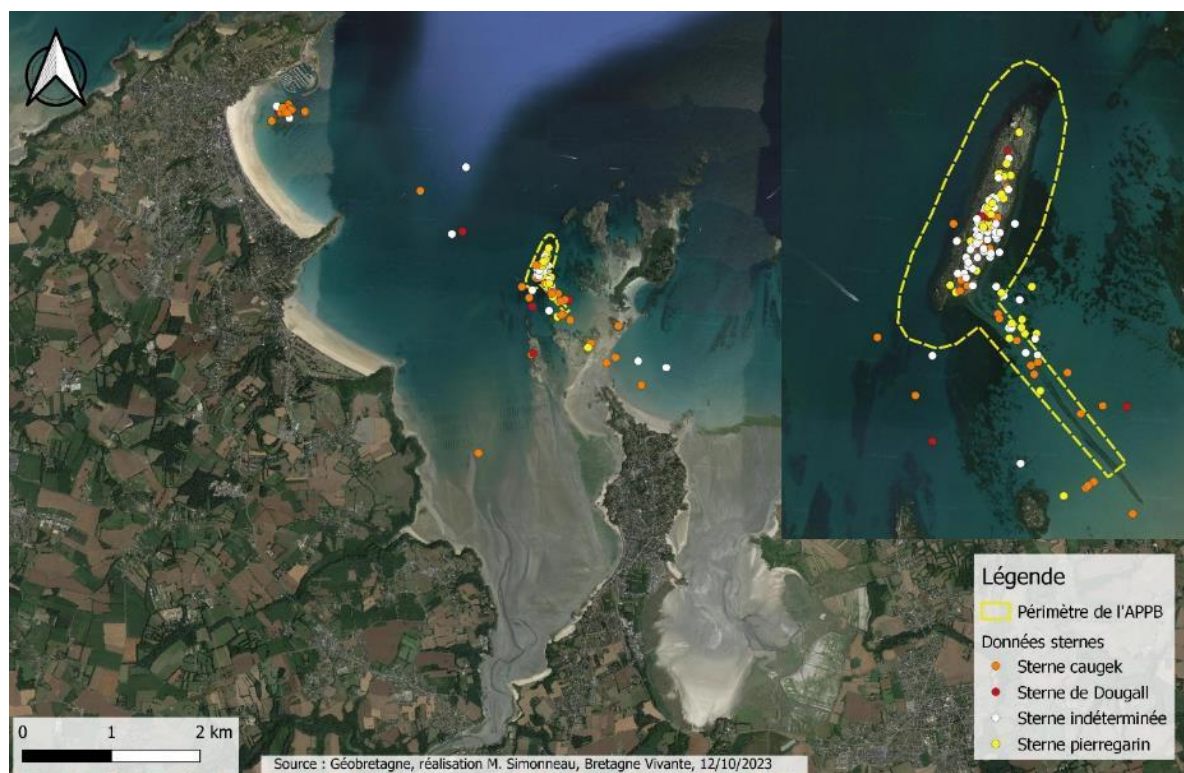
Afin d'assurer le suivi de la réalisation des actions définies dans le plan de gestion en cours, un carnet de bord est mis en place. Il correspond pour partie au **Tableau page 40 « Bilan des actions réalisées en 2023 dans le cadre du plan de gestion »** faisant état des résultats et états d'avancement de chaque action du plan de gestion. Il s'agit également plus largement du dossier informatique de travail spécifique à La Colombière et répertoriant tous les éléments clés et bilans de chaque année du plan de gestion : cartes de répartition, tableaux bilans, carnet de bord des gardiens, calendriers des actions, compte-rendu des COTECH, etc.

3. Archiver la connaissance acquise sur le site (MS.5)

Sur la durée de la saison, 811 données ont été saisies sur Faune-Bretagne (Cartes 3 à 7⁴). Il s'agit presque exclusivement de données avifaunistiques (n = 806) (Cartes 3 à 6), auxquelles s'ajoutent quelques données de mammifères marins (grand dauphin et phoque veau-marin (Carte 7).

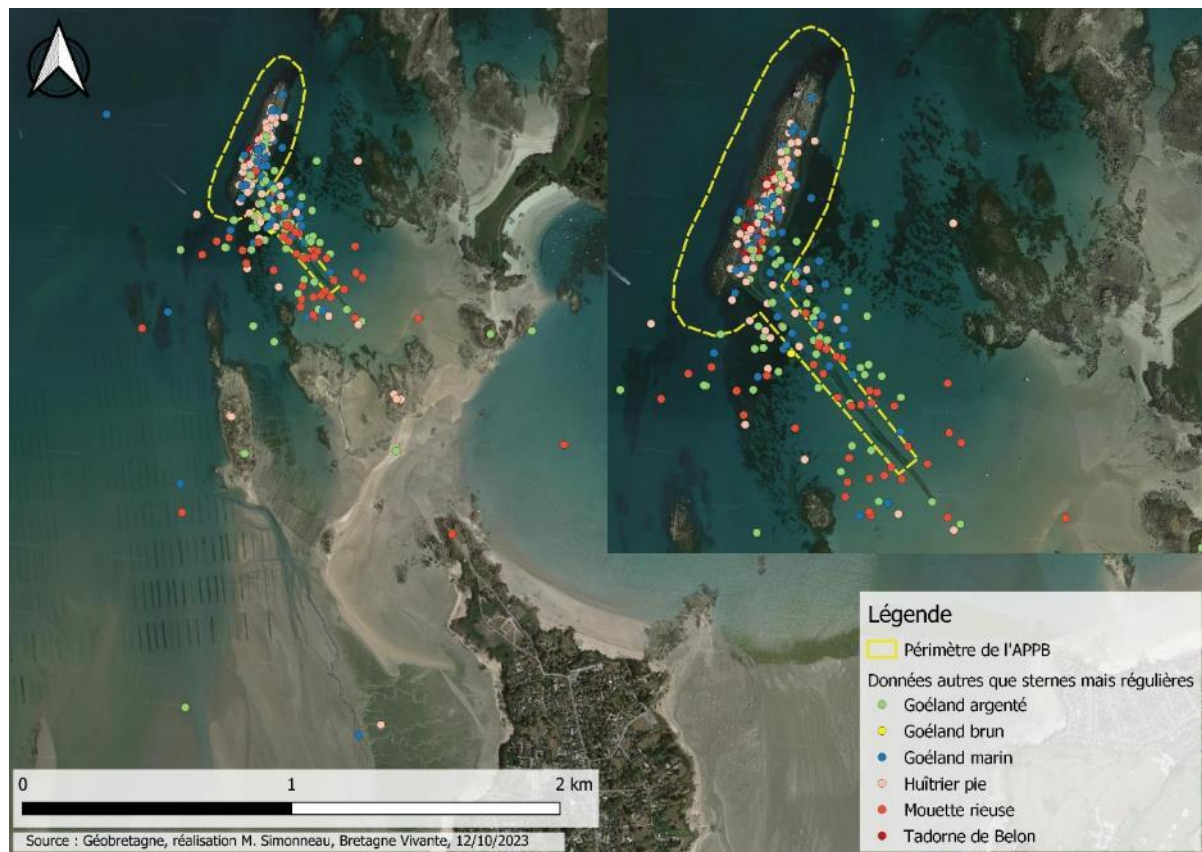


Carte 3. Localisation des observations d'oiseaux notées dans les alentours de la réserve (MS.5)

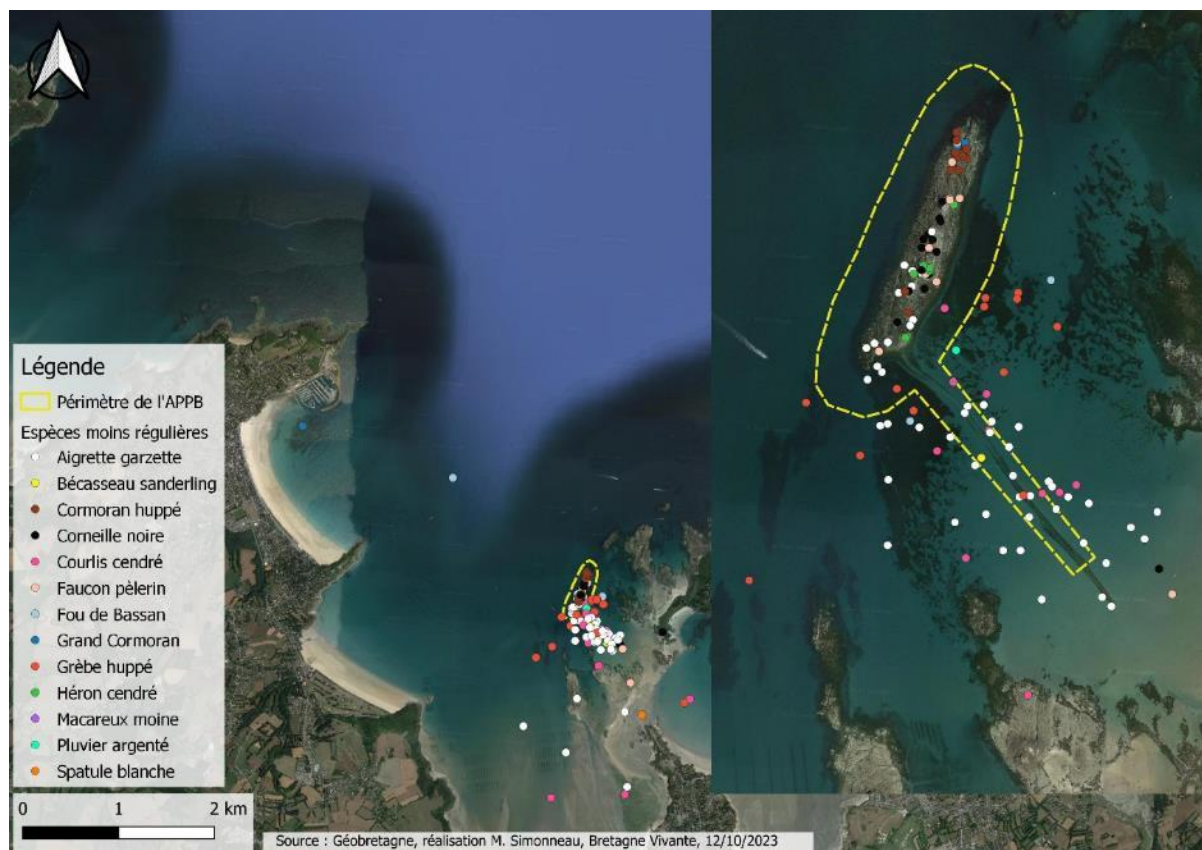


Carte 4. Localisation des observations de sternes notées dans les alentours de la réserve (MS.5)

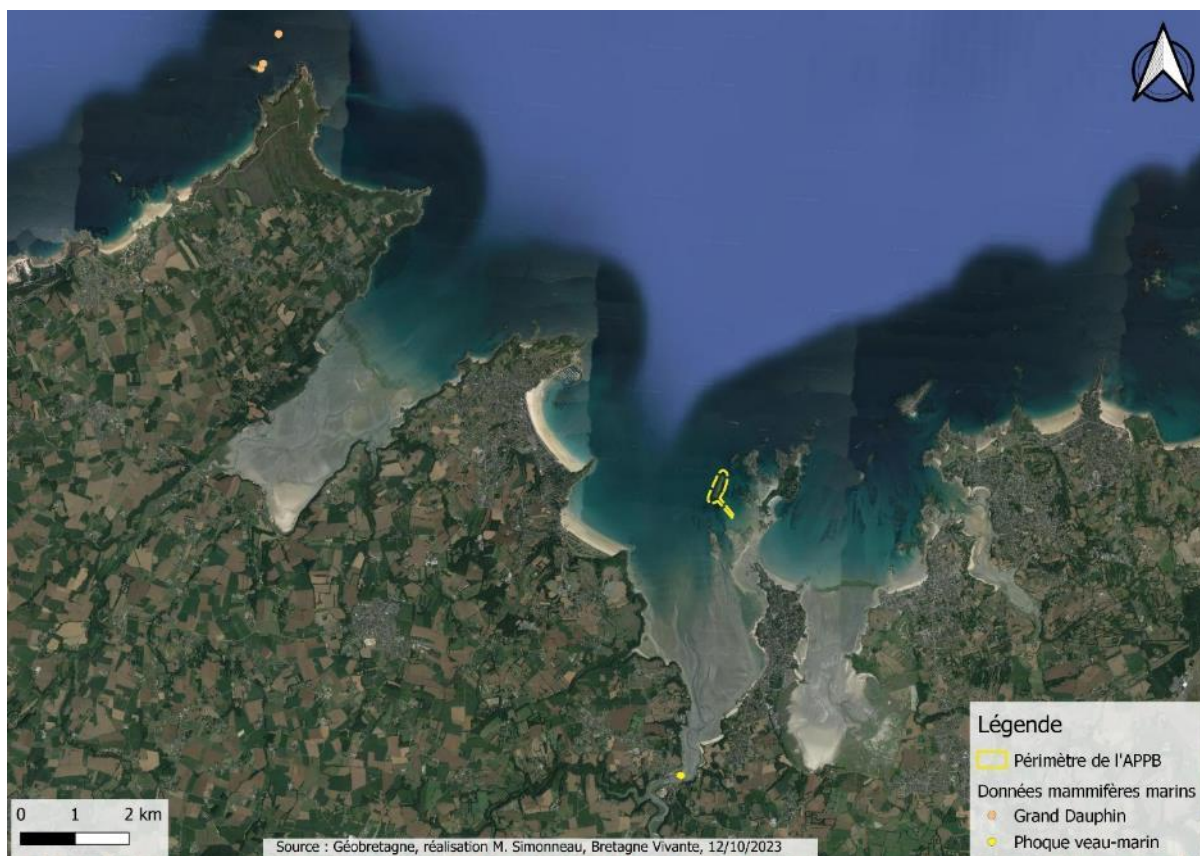
⁴ A noter que pour toutes ces cartes, le périmètre de l'APPB correspond au plus près à l'arrêté original de 1985 (Annexe 1), pour lequel le cordon de galets n'apparaît finalement pas dans les périmètres cartographiques disponibles à l'heure actuelle (voir CI.1 p.9, et compte-rendu du COPIL du 4 avril 2023, Annexe 7)



Carte 5. Localisation des observations d'espèces oiseaux réguliers autres que les sternes notées dans les alentours de la réserve (MS.5)



Carte 6. Localisation des observations d'espèces oiseaux les moins régulières notées dans les alentours de la réserve (MS.5)



Carte 7. Localisation des observations de mammifères marins dans les alentours de la réserve (MS.5)

4. Gestion et maintenance du matériel (MS.10)

Suite à la saison 2022 et en amont de la saison 2023, la longue-vue a été envoyée pour être révisée et en particulier pour refixer la molette avec laquelle les gardiennes rencontraient des soucis en 2022 (Simonneau *et al.*, 2022). Des lampes (deux lampes frontales et une lampe à main) ont été achetées pour faciliter les observations pendant les gardiennages nocturnes et limiter l'usage du matériel personnel des gardiens.

A l'issue de la saison 2023, une des deux paires de jumelles a fait l'objet d'un rachat d'un des œillets, celui-ci ayant été égaré après s'être dévissé pendant la saison.

V. Bilan financier et temps investi (MS.2)

Le suivi financier a été assuré tout au long de l'année par la coordinatrice des équipes 35 et 22 de Bretagne Vivante et le Responsable Administratif et Financier de l'association (Tableau 21). Dans les recettes il faut entendre la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (intégrant un budget d'investissement pour l'année). Parmi les dépenses, citons les frais classiques liés à la mission (déplacements des gardiens et des salariés, forfait téléphonique des gardiens), la formation au permis côtier, les frais liés au bateau (carburant, frais de gardiennage, maintenance, chantier naval), ou encore les investissements (renouvellement des gilets notamment). A noter que les frais de déplacement des bénévoles ne figurent pas dans les dépenses car ils font l'objet d'un renoncement, assimilables à un don à l'association. A cela s'ajoute une part d'autofinancement.

Tableau 21. Evaluation financière provisoire du budget 2023 de La Colombière

Recettes	Dépenses
18 798 € (convention CD22) 4 805€ (auto-financement Bretagne Vivante)	Total : 23 603 €
Total : 23 603 €	

Comme chaque année, le temps passé par les gardiens est incontestablement incomparable avec le temps salarié alloué à la mission, qui lui est très restreint (Tableaux 22 à 24). De même, l'investissement bénévole est indispensable à la bonne réalisation de la mission : formation et accompagnement des gardiens, entretien du canot et des caravanes, appui sur le terrain, etc. (Tableaux 22 à 24).

Tableau 22. Bilan de l'investissement en temps salarié et des VSC en 2023 (en heures)⁵

TEMPS PASSÉS	Coordination mission/ Accompagnement VSC	Rencontres (réunions, COTECH, COPIL...)	Déplacements des VSC (pointe du Chevet / port de Saint-Cast)	Formation/Recrutement VSC (dont formations en lien avec le service civique)	Terrain (gardiennage, suivi, débarquements, sensibilisation, gestion, préparation)	Conférences/Actions de communication	Synthèse des observations (carnet de bord, photo, cartographies...)	Rédaction/relecture	Autres	TOTAL	Précisions ' Autres'
Agathe Le Calvez & Erwann Moisan (VSC)	-	15	110	250	450	100	150	60	125	1260	Appui à d'autres suivis
Manon Simonneau	112	14	-	35	23	15	34	35	24	292	Support administratif, matériel
Yann Jacob	5	5	-	6	6	-	-	7	1	30	Réseau sternes
Laurie Hagimont	-	-	-	7	-	-	-	-	12	19	Support administratif
Benoît Dujol	-	-	-	-	-	-	-	-	30,5	30,5	Finalisation du plan de gestion
Bernard Cadiou	-	-	-	-	-	-	-	4	3	7	Soutien scientifique
Support administratif et financier (siège – Brest)	-	-	-	-	-	-	-	-	14	14	Support administratif

Tableau 23. Bilan de l'investissement des bénévoles 2023 (en heures)

Nom	Suivis estran et à bord / Actions de gestion	Travaux entretien canot	Entretien caravanes	Accueil, formation VSC	Communication (conférences, rédaction fiches, animations)	Tâches administratives (réunions, mails)	Total
Hubert Lejeune	24	60	2	18	4	12	120
Bernard Goguel	24	12	10	8	8	12	74
Amaury Louvet	25	-	-	20	-	5	50
Françoise Goguel	3	-	10	4	4	-	21
Françoise Laouenan	-	-	10	2	-	-	12
Yannick Meneux	-	-	24	2	-	-	26
Autres bénévoles	120	-	-	-	4,5	-	124,5

⁵ Le temps passé en 2023 par les salariés rapporté dans ce tableau tient compte de l'intégralité du temps passé inféodé à la mission de La Colombière et pas uniquement du temps prévu dans le cadre des actions du plan de gestion (voir Tableau 24 pour les temps réalisés sur chaque action prévue au plan de gestion exclusivement)

Tableau 24. Bilan des temps réalisés en 2023 par action prévue par le plan de gestion 2022-2031

Code	Intitulé opérations	OLT	Temps prévus	Temps réalisés		
			Temps salarié (j/ an)	Temps salarié (j/ an) ⁶	Temps bénévole (j/ an) ⁶	Temps VSC (j/ an) ⁸
Surveillance du territoire et Police de l'environnement						
SP.1	Gardiennage de la colonie de sternes	1	10	7	9	60
SP.2	Mise en application de la réglementation en cas d'infraction de l'APPB	4	1	1	0,5	1
Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel						
CS.1	Suivi de la colonie de sternes	1	3	6	9	60
CS.2	Étude sur l'écologie alimentaire des sternes (en lien avec l'OFB et organismes de recherche)	2	non défini	0		0
CS.3	Participation au bilan « sternes de Bretagne » de l'ORA (Observatoire Régional de l'Avifaune) et de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'OFB	2	0	0,1		0
CS.4	Suivi post nuptial des sternes en baie de Lancieux	2	non défini	0		0
CS.5	Suivi de la population européenne de la sterne de Dougall par le baguage des poussins et le contrôle des oiseaux marqués	2	2	1		0,5
CS.6	Suivi de l'avifaune nicheuse et non-nicheuse de l'île	3	1	0,5	0,5	2
CS.7	Cartographie et suivi de l'état de conservation des habitats terrestres	3	0	0		
CS.8	Acquisition de données opportunistes sur les mammifères marins dans le périmètre de la réserve	3	0,5	0,1		0,25
CS.9	Acquisition de données sur les invertébrés terrestres	3	0	0		0
CS.10	Inventaire des espèces végétales et animales de l'estran	3	0	0		0
CS.11	Élaboration d'un carnet de bord	5	2	1,5		0
Intervention sur le Patrimoine naturel						
IP.1	Surveillance de la présence du rat surmulot	1	7	0,1	0,5	0,1
IP.2	Dératisation/ éradication du rat surmulot	1	0	1,5	1	0
IP.3	Contrôle par effarouchement du renard roux	1	1	0,5	7 ⁹	5,5 ¹⁰
IP.4	Surveillance de la répartition du vison d'Amérique et du ragondin sur les îlots et le continent	1	1	0		0,1
IP.5	Contrôle des populations de goélands argentés, bruns et marins	1	1,5	0		
IP.6	Contrôle des populations de la corneille noire	1	1,5	0		
IP.7	Gestion de la végétation en faveur des sternes	1	0,5	0	0,5	1
IP.8	Installation de nichoirs à sternes de Dougall	1	3	1	0,5	1
Création et entretien de Communication et de pédagogie						
CI.1	Entretien et développement de la signalétique maritime et terrestre	1	0	0,5		0,5
Prestation de conseil, Étude et Ingénierie						
EI.1	Définition des protocoles de suivis adaptés au site de La Colombière (en lien avec CS.1)	1	2	0,75		
EI.2	Réalisation d'un diagnostic d'ancrage territorial	4	0	0		

Création de supports de Communication et de pédagogie						
CC.1	Actualisation, création et mise en place d'outils de communication	4	5	4		1,5
CC.2	Mise en place de conférences « grand-public » (en lien avec Saint Jacut Environnement)	4	0,5	0,5	1,5	8
CC.3	Communication des actions de conservation auprès de la presse locale	4	0,75	0,75	0,2	0,5
Prestation d'Accueil et d'animation						
PA.1	Réalisation d'animations et d'opérations de sensibilisation	4	0	0,5	1,5	25
Management et Soutien						
MS.1	Maintien du partenariat avec les acteurs locaux	5	8,5	4,4	3	1
MS.2	Préparation, exécution et suivi du budget	5	6	5		
MS.3	Recrutement et formation des gardiens en service civique	5	6	6	8	38,6
MS.4	Réalisation d'un bilan carbone du programme d'actions de la réserve	5	0	0		
MS.5	Transfert des données aux bases de données naturalistes	5	1	2		0
MS.6	Évaluation annuelle du plan de gestion	5	3	5	1	7
MS.7	Évaluation décennale du plan de gestion	5	0	0		
MS.8	Élaboration du nouveau plan de gestion	5	0	0		
MS.9	Mise en place de partenariats scientifiques	5	0,5	0		
MS.10	Gestion et maintenance du matériel	5	1,5	1	17,5	0,5
TOTAL			69,8	50,7	61,2	206,4

⁶ Pour le chargé(e) d'études naturalistes en charge de la gestion de la réserve + chargé(e) de mission naturaliste en charge du volet sternes + coordinateur(ice) départemental(e) + appui Brest (sur une base de journées de 7 heures). A noter que le temps passé en 2023 par les salariés rapporté dans ce tableau tient compte uniquement du temps passé sur les actions du plan de gestion de La Colombière (voir Tableau 22 pour l'intégralité du temps passé inféodé à la mission)

⁷ Pour les bénévoles (co-conservateurs, bénévoles référents et ponctuels) (sur une base de journées de 7 heures)

⁸ Pour les deux gardien.ne.s saisonniers en service civique (sur une base de journées d'environ 6 heures)

⁹ 8 nocturnes mobilisant entre 0 et 4 bénévoles (durée moyenne d'un gardiennage nocturne : 2,5 heures)

¹⁰ 8 nocturnes réalisées au total, dont 1 nocturne mobilisant les 2 gardiens

VI. Bilan des actions réalisées en 2023 dans le cadre du plan de gestion

ENJEU n°1	VISION A LONG TERME										
La colonie plurispécifique de sternes (pierregarin, caugek et Dougall)	Objectifs à long terme	Métriques	Code	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Résultats 2023 Action réalisée en 2023 ou non	Evaluation des actions programmées en 2023				
							Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence
	OLT 1 : Maintenir et renforcer les conditions d'accueil favorables pour la colonie plurispécifique de sternes	- Nombre de couples - Nombre de jeunes à l'envol - Nombre d'œufs	CS.1	Suivi de la colonie de sternes	Effectifs des couples nicheurs	Couples : 16 sternes pierregarins, 0 sternes caugek, 6 sternes de Dougall	Bon	Assez bon	Assez bon	Bon	Bon
					Effectifs et répartition des nids	Sternes caugek : 0 nid le 06/06 ni le 30/06					
						Sterne pierregarin : 16 pontes le 30/06 : 12 nids à 1 œuf, 4 à 2 œufs.					
						Sterne de Dougall : 8 pontes le 30/06 : 6 nids à 1 œuf, 2 nids à 2 œufs. Parmi ces 8 pontes, 2 étaient déjà présentes (nichoirs) le 06/06 (en échec)					
					Productivité moyenne (juv/cpl)	Une productivité de 0 pour les sternes caugek ; 0,06 à 0,31 (1 à 5/16) pour les sternes pierregarin ; 0,17 à 0,33 (1 à 2 sur 6) pour les sternes de Dougall					
					Phénologie de reproduction	Sternes caugek : première observation le 28/03, installation mi-mai, désertion fin mai (faucon)					
						Sterne pierregarin : première observation le 27/04, installation le 18/05 puis le 11/06 (réinstallation post-désertion). Premiers poussins observés le 16/07. Envol des 1 ^{er} juvéniles estimés fin juillet.					
						Sterne de Dougall : première observation le 27/04, installation le 19/05 puis le 11/06 (réinstallation post-désertion). Premier poussin observé le 20/07 (jeune volant au port) puis poussin le 07/08 sur l'île. Envol estimée mi-juillet ou autour du 07/08					
	Arrivée ou abandon soudain d'oiseaux nicheurs	Désertion quasi-totale de la colonie fin mai puis fin juillet (attaque faucon pèlerin)									
	OLT 2 : Améliorer, approfondir et valoriser les connaissances sur les sternes	- Rapport longueur / masse des espèces proies - Valeur énergétique des proies	CS.2	Étude sur l'écologie alimentaire des sternes (en lien avec l'OFB et organismes de recherche)	Localisation et caractérisation des sites d'alimentation préférentiels	Non réalisé, colonie trop petite	-	-	-	-	-
					Caractérisation de la diversité et de l'abondance relative des différentes espèces proies capturées	Non réalisé, colonie trop petite					
		- Nombre de couples - Nombre de jeunes à l'envol - Nombre d'œufs	CS.3	Participation au bilan « sternes de Bretagne » de l'ORA (Observatoire Régionale de l'Avifaune) et de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de l'OFB	Effectifs des couples nicheurs	Voir supra, CS.1	Bon	Assez bon	Assez bon	Bon	Bon
					Production moyenne (juv/cpl) de La Colombière	Voir supra, CS.1					
		- Nombre de sternes - Nombre de sterne de Dougall baguées	CS.4	Suivi post nuptial des sternes en baie de Lancieux	Nombre d'individus par secteurs d'observation	Non réalisé en 2023	-	-	-	-	-
					Nombre de contrôles de bagues lues	Non réalisé en 2023					
		Nombre de poussins bagués	CS.5	Suivi de la population européenne de sterne de Dougall par le baguage des poussins et le contrôle des oiseaux marqués	Taux de croissance de la population	Non réalisé en 2023	Moyen	Assez bon	Assez bon	Assez bon	Moyen
					Taux de déplacement des juvéniles (émigration / immigration)	Non réalisé en 2023					
Récapitulatif des lectures de bague					Aucun poussin bagué en 2023. Cinq sternes ont pu être identifiées par les lectures de bague.						

STRATÉGIE D'ACTION										
Objectifs opérationnels	Métriques	Code	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Résultats 2023 Action réalisée en 2023 ou non	Evaluation des actions programmées en 2023				
						Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence
OO 1 : Adapter le protocole de comptage et le suivi des colonies de sternes au contexte de La Colombière	Les protocoles de suivis	El. 1	Définition des protocoles de suivis adaptés au site de La Colombière : CS1, CS2 et CS3	Nombre de protocoles actualisés	Quelques ajustements apportés au protocole de suivi, en particulier les outils et supports de suivi ; peu expérimentés en raison des conditions météorologiques de la saison	Assez bon	Moyen	Assez bon	Assez bon	Assez bon
OO 2 : Réduire le dérangement de la colonie pendant la période de reproduction	Types d'infractions : bateaux, pêche à pied, etc.	SP.1	Gardiennage de la colonie de sternes	Nombre et type de dérangements humains	2 bateaux de plaisance, 2 débarquements pédestres, 1 plaisanciers à pied, 2 chiens, 1 pêcheur. Voir résultats dans rapport d'activités 2023	Bon	Assez bon	Assez bon	Bon	Bon
				Nombre de jours de gardiennage réalisé	En période d'APPB = 128 jours par les gardiens + 1 jour par un bénévole. Période totale de présence (15/03-28/08/) = 133 jours					
		CI.1	Entretien et développement de la signalétique maritime et terrestre	Nombre de bouées jaunes installées délimitant l'APPB	9	Assez bon	Assez bon	Assez bon	Assez bon	Assez bon
				Nombre de bouées installées avec un système écologique évitant le ragage	0 ; réflexion en cours au CD22					
				Nombre de panneaux en place aux principaux points d'embarquement vers l'archipel des Hébihens	5					
OO 3 : Limiter et contrôler la présence des espèces prédatrices et compétitrices (le rat surmulot, le renard roux, le vison d'Amérique, le ragondin, les goélands, la corneille noire) sur les oiseaux nicheurs	Présence /absence du rat surmulot	IP.1	Surveillance de la présence du rat surmulot	Nombre de visites de suivi	0	Action non réalisée (pas de piège anti-débarquant fonctionnels sur l'île donc pas de suivi)				
				Nombre d'observations directes ou indirects (pièges photos)	0. Piège photo installé au printemps sur 2 périodes : aucun indice					
				Nombre de traces ou d'indices de présence	0					
				Nombre de cas de prédation	0					
		IP.2	Dératisation / éradication du rat surmulot	Nombre d'opérations de dératisation/ éradication (par un professionnel du domaine).	Préparation de l'action prévue à partir de l'automne 2024 (réunions avec le prestataire et en interne pour les différentes interventions sur les îlots bretons)	Action prévue à l'automne/hiver 2024/2025				
	Nombre d'individus capturés/ nombre de nuits x nombre de pièges actifs									
	Présence / absence du renard roux	IP.3	Contrôle par effarouchement du renard roux	Nombre de nuits de gardiennage effectuées	8 nocturnes sur 4 mois	Bon	Bon	Assez bon	Bon	Bon
				Nombre de personnes présentes lors du gardiennage nocturne	2 gardiens + 2 co-conservateurs + 12 bénévoles Entre 0 et 4 bénévoles par nocturne : 45 heures de mobilisation bénévole					
				Nombre d'observations directes ou indirects (pièges photos)	1 trace de renard roux au retour d'une nocturne.					
				Nombre de cas de prédation	0					
	Présence /absence du vison d'Amérique et du ragondin en périphérie du site	IP.4	Surveillance de la répartition du vison d'Amérique et du ragondin sur les îlots et le continent	Effectif et localisation des individus capturés suite aux bilans de piégeages de la DDTM	0	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
				Nombre de campagne de suivi bénévole	0					
				Nombre d'observations directes ou indirects (pièges photos)	0					
				Nombre de traces ou d'indices de présence	0					
				Nombre de cas de prédation (vison d'Amérique)	0					
	État de la population nicheuse de goélands et corneille noire - Nombre de couples nicheurs - Nombre et	IP.5	Contrôle des populations de goélands argentés, bruns et marins	Nombre de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées	0	Action non réalisée (pas de dérogation)				
				Nombre de cas de prédation	Prédation très probable des nids abandonnés fin mai, nombre d'œufs inconnus, suite à l'abandon des pontes par les adultes					
				Nombre de nids et d'œufs éliminés par espèces	Nombreux : indénombrables, les goélands ont probablement prédaté la première série de ponte des sternes caugek : quelques couples installés					

Réserve de l'île de La Colombière : Rapport d'activité 2023

OO 4 : Favoriser l'accueil de la colonie avant la saison de reproduction	fréquence des cas de prédateurs	IP.6	Contrôle des populations de la corneille noire	Nombre de cas de prédation	0	Action non réalisée (pas d'installation de corneille sur l'île)				
				Nombre de nids et d'œufs éliminés par l'espèce	Inconnu voire nul					
	Bon état de conservation des populations de sternes - Nombre de nids et leur répartition	IP.7	Gestion de la végétation en faveur des sternes	Surface de végétation gérée / surface totale à gérer	Environ 100-110 m² gérés, Reprise importante de la végétation au cours de la saison (difficulté pour les observations depuis la mer/l'estran)	Bon	Bon	Assez bon	Bon	Bon
				Nombre de nichoirs en bois installés	35	Bon	Assez bon	Bon	Bon	Bon
		IP.8	Installation de nichoirs à sternes de Dougall	Localisation des nichoirs installés	Voir carte dans rapport d'activités 2023					
				Taux d'occupation des nichoirs (nombre de nichoirs occupés / nombre total)	5 nichoirs sur 35 occupés : taux d'occupation de 0,14 Succès reproducteur : 0,2 - 0,4 jeune/couple ayant occupé un nichoir. Incertitude sur l'origine du/des jeunes sternes de Dougall étant nées sur l'île					

ENJEU n°2												
VISION A LONG TERME												
Les habitats terrestres et marins, la flore et la faune de la réserve	Objectifs à long terme	Métriques	Code	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Résultats 2023	Evaluation des actions programmées en 2023					
						Action réalisée en 2023 ou non	Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence	
	OLT 3 : Maintenir la spécificité et la fonctionnalité des milieux naturels	Effectif nicheur et suivi de l'avifaune non-nicheuse - Nombre d'individus par espèces	CS.6	Suivi de l'avifaune nicheuse et non-nicheuse de l'île	Effectif des couples nicheurs et localisation des nids par espèces	En plus des sternes, au moins 9 couples d'huîtres pie ont niché sur l'île. 1 couple de pipit maritime est supposé avoir niché	Assez bon	Bon	Assez bon	Bon	Bon	
					Effectif par espèce utilisant l'île hors période de nidification	Voir résultats dans rapport d'activités 2023	Assez bon	Bon	Assez bon	Bon	Bon	
		Évolution de l'État de conservation des habitats d'intérêt communautaire	CS.7	Cartographie et suivi de l'état de conservation des habitats	Évolution des groupements végétaux (comparaison des cartes de végétation)	Non concernée en 2023	Action prévue en 2026					
					Surface occupée par les habitats terrestres	Non concernée en 2023						
					l'indice « Vegetation Conservation Status » (espèces spécialistes / espèces généralistes)	Non concernée en 2023						
	STRATÉGIE D'ACTION											
	Objectifs opérationnels	Métriques	Code	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Résultats 2023	Evaluation des actions programmées en 2023					
						Action réalisée en 2023 ou non	Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence	
	OO 5 : Acquérir des connaissances sur les taxons peu ou mal connus	Les enjeux de conservation (autres que les sternes) sont mieux connus sur le site - Listes d'espèces	CS.8	Acquisition de données opportunistes sur les mammifères marins dans le périmètre de la réserve	Richesse spécifique	2 espèces observées : grand dauphin, phoque veau-marin	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	
					Abondance par espèce	Aucun mammifère marin observé dans périmètre de la réserve. Voir résultats dans rapport d'activités 2023	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	
Richesse observée / richesse potentielle					Non calculée	-	-	-	-	-		
CS.9			Acquisition de données opportunistes sur invertébrés terrestres	Richesse spécifique	Non concernée en 2023	Action prévue en 2025						
CS.10			Inventaire des espèces végétales et animales de l'estran	Richesse spécifique	Non concernée en 2023	Action prévue en 2024						

ENJEU n°3	VISION A LONG TERME										
Intégration durable de la réserve dans le tissu économique, socioculturel, l' éducation à la nature et l' accueil du public	Objectifs à long terme	Métriques	Code	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Résultats 2023	Evaluation des actions programmées en 2023				
						Action réalisée en 2023 ou non	Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence
	OLT 4 : Garantir un bon ancrage territorial de la réserve dans le tissu socioéconomique et culturel local	Relatives au questionnaire	El.2	Réalisation d'un diagnostic d'ancrage territorial	Profils des acteurs rencontrés lors de l'enquête	Non concernée en 2023	Action non concernée en 2023				
					Moyenne de l'indicateur « connaissance »	Non concernée en 2023					
					Moyenne de l'indicateur « intérêt »	Non concernée en 2023					
					Moyenne de l'indicateur « implication »	Non concernée en 2023					
	STRATÉGIE D'ACTION										
	Objectifs opérationnels		Code	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Résultats 2023	Evaluation des actions programmées en 2023				
						Action réalisée en 2023 ou non	Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence
	OO 6 : Communiquer et faire connaître les actions de la réserve et l'état de la colonie de sternes et des autres oiseaux nicheurs auprès de la population locale et des partenaires	CC.1	Actualisation, création et mise en place d'outils de communication	Création de nouveau flyers / affiches	3 : fiche descriptive de la réserve simplifiée ; fiche descriptive mission VSC à destination des services de police ; Affiche animation avec l'office du tourisme	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
				Actualisation des flyers / affiches	2 : fiche descriptive de la réserve ; affiche (conférences) ; fiche bilan de la saison de suivi ; Fiches A3 de sensibilisation sur les espèces de sternes à mettre à jour avec chiffres bretons 2023 et 2023						
				Diffusion des supports de communication (lieux de dépôt, affichage, internet, etc.)	Une 10aine d'affiches au total sur 8 lieux de dépôt des affiches : port de Saint-Cast + Saint-Jacut (boulangerie, mairie, supérettes, camping) Diffusion des conférences sur : infocale.fr, agendaou.fr, site internet de l'Abbaye, diffusion sur la page Facebook de Bretagne Vivante Ile-et-Vilaine, diffusion sur le site internet de Bretagne Vivante						
				CC.2	Mise en place de conférence « grand-public » (en lien avec SJE)						Nombre de personnes présentes aux projections / conférences
	CC.3	Communication des actions de conservation auprès de la presse locale	Nombre d'apparitions dans les médias / presse	7 articles dans la presse locale							
OO 7 : Accueillir, sensibiliser et éduquer à la nature	PA.1	Réalisation d'animations et d'opérations de sensibilisation	Nombre de formations réalisées et personnes sensibilisées auprès des structures relais (écoles de voile, association de kayakistes, etc.)	0	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon		
			Nombre de personnes sensibilisées sur le terrain et en bateau lors du gardiennage	569 (562 depuis la terre vs 7 depuis la mer)							
OO 8 : Assurer le respect de la réglementation avec la Police de l'environnement	SP.2	Mise en application de la réglementation en cas d'infraction de l'APPB	Nombre d'infractions nécessitant l'intervention de la police	0	Assez bon	Bon	Assez bon	Bon	Bon		

ENJEU n°4	VISION A LONG TERME									
	Objectifs à long terme	Code	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Résultats 2023 Action réalisée en 2023 ou non	Evaluation des actions programmées en 2023				
Gouvernance et fonctionnement de la réserve (facteur de réussite)						Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence
	OLT 5 : Assurer le bon fonctionnement de la réserve	CS. 11	Élaboration d'un carnet de bord	Compilation au fur et à mesure de la réalisation des opérations dans le carnet de bord	Conservation des données de la saison de gardiennage dans un dossier informatique spécifique	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
	STRATÉGIE D'ACTION									
	Objectifs opérationnels	Code	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)	Résultats 2023 Action réalisée en 2023 ou non	Niveau de réalisation	Résultat	Efficacité	Efficiency	Pertinence
	OO.9 : Animer et participer aux instances de gouvernance impliquant la réserve	MS.1	Maintien du partenariat avec les acteurs locaux	Nombre de rencontres avec les partenaires et de participation aux différentes réunions	2 rencontres : COPIL du plan de gestion en avril ; rencontre avec les services de police fin avril	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
	OO.10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve	MS.2	Préparation, exécution et suivi du budget	Évaluation financière estimative basée sur précédent plan de gestion Bilan financier intégré au bilan rapport d'activité	Part importante d'autofinancement (~20 %)	Assez bon	Assez bon	Moyen	Assez bon	Bon
		MS.3	Recrutement et formation des gardiens en service civique	Le niveau de compétence et d'autonomie des volontaires en service civique	Temps de formation divers : permis côtier, navigation, biologie/écologie des sternes, photographie, formations civiques et citoyennes	Bon	Assez bon	Assez bon	Bon	Bon
		MS.4	Réalisation d'un bilan carbone du programme d'actions de la réserve	Évolution du bilan carbone	Non concernée en 2023	Selon les opportunités, action prévue en 2024				
	OO. 11 : Archiver de manière durable la connaissance acquise sur le site	MS.5	Transfert des données aux bases de données naturalistes	Nombre de données saisies sur SERENA, Faune Bretagne, ecalluna, etc.	811 données sur Faune-Bretagne uniquement	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
	OO 12 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	MS.6	Évaluation annuelle du plan de gestion	Rédaction du rapport d'activité	Présent rapport	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon
		MS.7	Évaluation quinquennale du plan de gestion	Rédaction de l'évaluation à 5 ans et 10 ans	Non concernée en 2023	Action prévue en 2026				
		MS.8	Élaboration du nouveau plan de gestion	Rédaction du nouveau plan de gestion	Non concernée en 2023	Action prévue en 2031				
	OO.13 : Mettre en place une collaboration scientifique à différents niveaux	MS.9	Mise en place de partenariats scientifiques	Nombre de partenariats scientifiques	Non réalisée en 2023	Action prévue selon les opportunités				
	OO.14 : Assurer la maintenance du matériel et adapter leur utilisation aux activités de la réserve	MS.10	Gestion et maintenance du matériels	Entretien annuel	Révision de la longue-vue par Kite Optics en janvier 2023 ; Rachat de petits matériels	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

VII. Bibliographie

Dujol B., Simonneau M. & Y. Jacob, 2022. Plan de gestion 2022-2031 de la réserve biologique de l'île de La Colombière. Association Bretagne Vivante – SEPNB / Département d'Ille-et-Vilaine. 173 pages.

Jorigné B., Bleunven R., Bertrand Y. & Pierre A., 2019. Réserve de l'île de La Colombière. Rapport d'activité 2019. Bretagne Vivante / Conseil départemental des Côtes d'Armor. 66 pages.

Jorigné B., Auger G. & Wasilewski P., 2020. Réserve de l'île de La Colombière. Rapport d'activité 2020. Bretagne Vivante / Conseil départemental des Côtes d'Armor. 46 pages.

Jorigné B., Croizé N. & Doudouet M., 2021. Réserve de l'île de La Colombière. Rapport d'activité 2021. Bretagne Vivante / Conseil départemental des Côtes d'Armor. 41 pages.

Hennique S., Quemmerais-Amice G., Jacob Y., Cadiou B., Carnot B., Fortin M. & Monnier G., 2010. Recueil d'expériences : la gestion des colonies de sterne de Dougall en Bretagne. LIFE Nature « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne » 2005-2010. Bretagne Vivante, Brest, 140 p.

Offredo C., 1988. Oiseaux de mer de Bretagne. Penn Ar Bed. 121 p.

Simonneau M, Courrean L. & Sedani A., 2022. Réserve de l'île de La Colombière. Rapport d'activité 2022. Bretagne Vivante / Conseil départemental des Côtes d'Armor. 82 pages.

VIII. Table des illustrations

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Évolution du nombre de couples nicheurs cumulés des trois espèces de sternes nichant sur l'île de La Colombière entre 1977 et 2023.....	3
Figure 2. Bilan récapitulatif de l'effort de gardiennage (en jours) (SP.1).....	16
Figure 3. Bilan récapitulatif de l'effort de gardiennage entre mi-mars et fin août (en heures) (SP.1)	17
Figure 4. Bilan récapitulatif de l'effort de gardiennage sur la période effective de l'APPB (en heures)	17
Figure 5. Bilan des infractions observées pendant la saison de gardiennage (SP.2).....	19
Figure 6. Bilan relatif aux dérangements anthropiques et naturels de la colonie (SP.1 / IP.1 / IP.2 / IP.3 / IP.4 / IP.5 / IP.6)	20
Figure 7. Activités d'accueil à la pointe du chevet avec l'Office du tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer	23
Figure 8. Affiche de communication pour les deux conférences réalisées à l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer les 20 juillet et 10 août.....	23
Figure 9. Dates clés de la saison 2023 de suivi et de gardiennage de la colonie de sternes	28

TABLE DES CARTES

Carte 1. Actions de gestion avant l'arrivée des sternes (surface fauchée, nichoirs et pièges chimiques installés).....	7
Carte 2. Localisation des nids dénombrés le 30 juin.....	12
Carte 3. Localisation des observations d'oiseaux notées dans les alentours de la réserve (MS.5).....	34
Carte 4. Localisation des observations de sternes notées dans les alentours de la réserve (MS.5)	34
Carte 5. Localisation des observations d'espèces oiseaux réguliers autres que les sternes notées dans les alentours de la réserve (MS.5).....	35
Carte 6. Localisation des observations d'espèces oiseaux les moins régulières notées dans les alentours de la réserve (MS.5).....	35
Carte 7. Localisation des observations de mammifères marins dans les alentours de la réserve (MS.5)	36

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Bilan du comptage du débarquement du 6 juin.....	11
Tableau 2. Bilan du comptage des nids du 30 juin. Volume moyen de ponte = nombre moyen d'œufs par couple (CS.1)	11
Tableau 3. Bilan relatif à la reproduction de la sterne de Dougall hors nichoirs (IP.8)*	15
Tableau 4. Bilan relatif à l'installation des nichoirs et à leur occupation (IP.8)*	15
Tableau 5. Récapitulatif des effectifs de couples nicheurs de sternes sur l'île de La Colombière, dénombré le 30 juin 2023 (CS.1). NB : 8 couvées de sterne de Dougall dénombrées le 30 juin, mais 2 avaient déjà échoué car déjà comptabilisées le 6 juin 2023 (les œufs auraient déjà dû avoir éclos au 30 juin)	15
Tableau 6. Récapitulatif de la phénologie de reproduction des sternes en 2023 (CS.1).....	16
Tableau 7. Bilan relatif à l'application de la réglementation en cas d'infraction de l'APPB (SP.2)	19
Tableau 8. Nature des dérangements observés de la colonie en 2023 (naturels vs. anthropiques) (SP. 1 / IP.1 / IP.2 / IP.3 / IP.4 / IP.5 / IP.6)	20
Tableau 9. Nature des dérangements observés de la colonie en 2022 (SP. 1)	20
Tableau 10. Bilan des cas de prédation observés sur la colonie par d'autres espèces d'oiseaux (IP. 5, IP. 6)	21
Tableau 11. Récapitulatif de l'effort de piégeage chimique (IP.2)	21
Tableau 12. Données relatives à l'effort d'effarouchement du renard roux (IP.3).....	22
Tableau 13. Bilan relatif aux outils de communication (CC.1)	24
Tableau 14. Bilan relatif aux animations sur l'estran ou en mer lors des missions de gardiennage (PA.1)	24
Tableau 15. Bilan relatif aux animations sur l'estran en lien avec l'office du tourisme (PA.1).....	25
Tableau 16. Bilan relatif à la mise en place de conférences (CC.2)	25
Tableau 17. Bilan relatif à la tenue de stands (CC.2).....	26
Tableau 18. Bilan relatif à la communication dans la presse locale (et régionale) (CC.3).....	27
Tableau 19. Bilan récapitulatif des contrôles de sternes baguées (CS.5).....	29
Tableau 20. Bilan de comptage de l'avifaune nicheuse de l'île de La Colombière (CS.6).....	31
Tableau 21. Evaluation financière provisoire du budget 2023 de La Colombière	37
Tableau 22. Bilan de l'investissement en temps salarié et des VSC en 2023 (en heures)	37
Tableau 23. Bilan de l'investissement des bénévoles 2023 (en heures).....	37
Tableau 24. Bilan des temps réalisés en 2023 par action prévue par le plan de gestion 2022-2031	38

TABLE DES PHOTOS

Photo 1. Équipe de La Colombière (de gauche à droite : Françoise Goguel, Amaury Louvet, Erwann Moisan, Agathe Le Calvez, Bernard Goguel, Hubert Lejeune, Manon Simonneau) © L. Hagimont	4
Photo 2. Chantier de coupe des lavatères le 22 mars 2023 (à gauche). Stockage de la végétation coupée dans la ruine (à droite) © E. Moisan	6
Photo 3. Troisième et dernier chantier de coupe le 27 avril 2023 sur les rémanents © M. Simonneau	6
Photo 4. Développement de la végétation après la coupe (19 mai 2023) © E. Moisan	8
Photo 5. Installation des nichoirs autour de la ruine le 27 avril 2023 © M. Simonneau	8
Photo 6. Boîte d'appâts mis en place dans les pièges chimiques en 2023 © B. Goguel	9
Photo 7. A gauche : crottier le 22 mars 2023. Au milieu : piège chimique installé au sud de la ruine. A droite : changement des appâts (27 avril 2023) © E. Moisan & M. Simonneau	9
Photo 8. Sternes caugek sur le plateau (19 mai 2023) © E. Moisan	10
Photo 9. Cadavre de sterne caugek, typique d'une attaque de faucon pèlerin, découvert le 06/06/2023 © M. Simonneau	11
Photo 10. Poussin de sterne pierregarin sur le piton rocheux le 18 juillet © A. Le Calvez	12
Photo 11. Faucon pèlerin posé sur le piton rocheux le 28 juillet, à l'emplacement exact où les 3 poussins de sterne pierregarin ont été observés depuis le 16 juillet © A. Le Calvez	13
Photo 12. Sternes pierregarins posées sur la ruine le 07 août © A. Le Calvez	14
Photo 13. Jeune Sterne de Dougall observée au port le 20 juillet © A. Le Calvez	14
Photo 14. Jeune sterne de Dougall observée au sud-ouest de la ruine le 7 août © A. Le Calvez	15
Photo 15. Gardiennage diurne du cordon pendant les grandes marées (2 juin) © A. Le Calvez	18
Photo 16. Gardiennage nocturne du cordon de galets (6 juillet) © E. Moisan	18
Photo 17. Catamarans et bateau dans le périmètre interdit le 11/08/2023 © E. Moisan	19
Photo 18. Piège chimique installé sur La Colombière entre mi-avril et fin septembre © B. Goguel	21
Photo 19. Empreinte de renard roux observé sur l'estran le 6 juillet © E. Moisan	22
Photo 20. Animation du 1er juillet © A. Sedani	24
Photo 21. Conférences du 20/07/2023 (en haut) et du 10/08/2023 (en bas) © Le Télégramme, Ouest France, M. Simonneau	25
Photo 22. Stand dans le cadre de l'événement "Faîtes du Climat" à Plélan-le-Petit, le 7 juin © B. Goguel	26
Photo 23. Atelier de dessin au cours du festival Presqu'île en poésie le 28 juillet © S. Bogard	27
Photo 24. Tenue du stand dans le cadre du festival Presqu'île en poésie le 28 juillet © S. Bogard	27
Photo 25. Sterne de Dougall baguée contrôlée le 14/06/2023 (zoom à droite) © E. Moisan	29
Photo 26. Ponte de canard colvert (22/03/2023) © E. Moisan	31
Photo 27. Ponte d'huître-pie observée le 06 juin © M. Simonneau	31
Photo 28. Poussin d'huître-pie le 5 juillet © E. Moisan (extrait d'une vidéo)	32
Photo 29. Couples mère-jeune de phoque veau-marin observés au port du Guildo les 15 et 16 juillet © F.-X. Huet (Al Lark)	32
Photo 30. Observation de l'île de La Colombière avec une partie des participants au COPIL du 4 avril 2023 © M. Simonneau	33

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Arrêté préfectoral de protection de biotope.....	50
Annexe 2. Fiche de relevé des infractions.....	54
Annexe 3. Carte de La Colombière.....	55
Annexe 4. Extrait du carnet de bord rempli par les gardiens tout au long de la saison.....	56
Annexe 5. Extrait du portfolio localisant les nichoirs installés en 2023 et facilitant leur repérage depuis la mer.....	57
Annexe 6. Portfolio localisant les nichoirs et les cavités naturelles occupées en 2022 par des couples de Sterne de Dougall.....	57
Annexe 7. Compte-rendu du COPIL du 4 avril 2023 à Saint-Jacut-de-la-Mer.....	58
Annexe 8. Préconisations mises en place lors des débarquements, au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène.....	60
Annexe 9. Mise à jour de la plaquette sur La Colombière (transmise au Jaguen, cf Annexe 22, et en pièce jointe dans la newsletter du port de Saint-Cast-le-Guildo).....	62
Annexe 10. Mise à jour synthétique de la plaquette sur La Colombière affichée dans les commerces locaux en début de mission.....	63
Annexe 11. Document de communication à destination des services de police de l'environnement.....	63
Annexe 12. Mise à jour du panneau sur La Colombière, utilisé sur les stands.....	64
Annexe 13. Bilan synthétique de la saison 2023.....	65
Annexe 14. Parution sur le site internet de l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pour les conférences des 20 juillet et 10 août 2023.....	67
Annexe 15. Parutions sur agendaou.fr des conférences des 20 juillet et 10 août.....	67
Annexe 16. Parution sur infolocale.fr des conférences des 20 juillet et 10 août.....	68
Annexe 17. Publication sur l'agenda de Bretagne Vivante de la conférence de 20 juillet.....	68
Annexe 18. Publication sur la page Facebook de Bretagne Vivante Ile-et-Vilaine de la conférence du 10 août.....	69
Annexe 19. Article publié le 06 avril par Le Télégramme au sujet de l'arrivée des gardiens sur le site.....	70
Annexe 20. Article publié le 17 avril par Le Petit Bleu au sujet de l'arrivée des gardiens sur le site.....	70
Annexe 21. Article publié le 10 avril par Ouest France au sujet de l'arrivée des gardiens sur le site.....	71
Annexe 22. Extrait du bulletin municipal Le Jaguen de juillet 2023.....	71
Annexe 23. Article publié le 22 juillet dans Le Télégramme sur la conférence du 20 juillet.....	72
Annexe 24. Article publié le 24 juillet dans le Ouest France sur la conférence du 20 juillet.....	72
Annexe 25. Article publié le 29 juillet dans Ouest France sur le festival Presqu'île en poésie.....	73
Annexe 26. Compte-rendu de la session de recherche du 10 octobre 2023 de la sterne caugek équipe d'une balise GPS dans le cadre du projet MIGRATLANE.....	74

IX. Annexes

Annexe 1. Arrêté préfectoral de protection de biotope

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
département des CÔTES DU NORD

PREFECTURE MARITIME
de la deuxième région
n° 42 / 85
11 Aout 1985

ARRETE INTERPREFECTORAL

instituant une protection particulière du biotope
de l'île de la Colombière - commune de Saint-Jacut-de-la-Mer -
(Côtes du Nord)

Le Préfet
Commissaire de la République du Département des Côtes du Nord

Le Vice-Amiral d'Escadre
Préfet Maritime de la deuxième région

VU le Décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des
Commissaires de la République et à l'action des services et
organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 modifiée relative à la
protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4,

VU le Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'appli-
cation des articles 3 et 4 de la Loi 76-629 du 10 juillet 1976
précitée et notamment son article 4,

VU l'Arrêté Interministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des
espèces protégées et plus particulièrement l'article 1er visant
les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire,

VU le Décret n° 78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des
actions de l'Etat en mer,

VU les rapports de M. P. MIGOT : "Dynamique de population du goéland
argenté en Bretagne" C.R.B.P.O. - Mission d'étude et de la re-
cherche 1983 (pages 30 à 41) et du Président de la Société pour
la Protection de la Nature en Bretagne" du 12 novembre 1984,

VU la délibération du Conseil Municipal de Saint-Jacut-de-la-Mer
en date du 8 juin 1984,

VU la délibération du bureau du Conseil Général des Côtes du Nord
en date du 18 juin 1984,

VU l'avis du Directeur Départemental des Affaires de la Mer du
11 janvier 1985,

VU l'avis émis par la Commission Départementale des Sites, Pers-
pectives et Paysages siégeant en formation de protection de
la nature, le 7 mars 1985,

CONSIDERANT l'intérêt ornithologique de l'île de la Colombière qui
abrite une colonie importante d'oiseaux marins protégés par la
Loi précitée,

.../...

- 2 -

CONSIDÉRANT que :

- la tranquillité, dans tous ses aspects, est une des caractéristiques du milieu ilien en tant que biotope de reproduction des oiseaux marins;
- l'île étant accessible très facilement par mer et même pied lors des marées de vives eaux, il convient de prendre des mesures pour assurer cette tranquillité,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général des Côtes du Nord et de Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes, Chef du quartier de Saint-Brieuc,

A R R E T E

Article 1er - Il est institué une protection particulière du biotope de l'île de la Colombière. Cette protection s'étend sur la partie émergée de l'île et sur une zone de 100 mètres autour de celle-ci, comptée à partir de la laisse de basse mer de coefficient 90. Elle comprend également le banc de sable et de galets au Sud-Est de l'île découlant à 2 mètres au-dessus du zéro des cartes marines (annexe I).

Article 2 - Dans cette zone de protection sont interdits toutes actions ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, à l'alimentation, la reproduction, le repos et la survie des espèces animales protégées par la Loi du 10 juillet 1976 et énumérées dans les rapports précités.

Article 3 - Du 15 avril au 31 août de chaque année sont interdits :

- l'accès aux parties émergées par mer ou de terre
- la navigation et le mouillage des navires et engins nautiques, la baignade et la plongée sous marine,
- toute activité susceptible de porter atteinte au calme et à la tranquillité de l'île et en particulier l'usage d'engins détonnants, les émissions sonores intempestives et l'envoi de projectiles en direction de l'île.

Article 4 - Des dérogations particulières aux dispositions de l'article 3 (2ème alinéa) concernant la navigation et le mouillage de navires pourront être accordées annuellement pour des motifs professionnels.

Article 5 - Les dispositions de l'article 3 ne concernent pas le personnel de l'Association de Protection de l'Environnement liée par convention au département des Côtes du Nord, propriétaire du terrain, et chargée du suivi biologique et de la gestion de la colonie d'oiseaux nicheurs dans le cadre de ladite convention.

Article 6 - Seront punis des peines prévues à l'article R.38 du Code Pénal ceux qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté pris en application de l'article 4 du Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977.

Article 7 - Monsieur le Secrétaire Général des Côtes du Nord, Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République de l'arrondissement de Dinan, Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes, Chef du quartier de Saint-Brieuc, Monsieur le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, affiché sur des panneaux d'information implantés sur l'île ainsi qu'aux principaux points d'embarquement et dont copie sera transmise à Monsieur le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement et à Monsieur le Directeur Départemental des Affaires de la Mer.

Brest, le 24 juin 1985

Le Vice-Amiral d'Escadre CORBIER
Préfet Maritime de la deuxième région



Pour copie certifiée conforme
L'Attaché, Chef de Bureau



Marie-Suzanne MOREAU

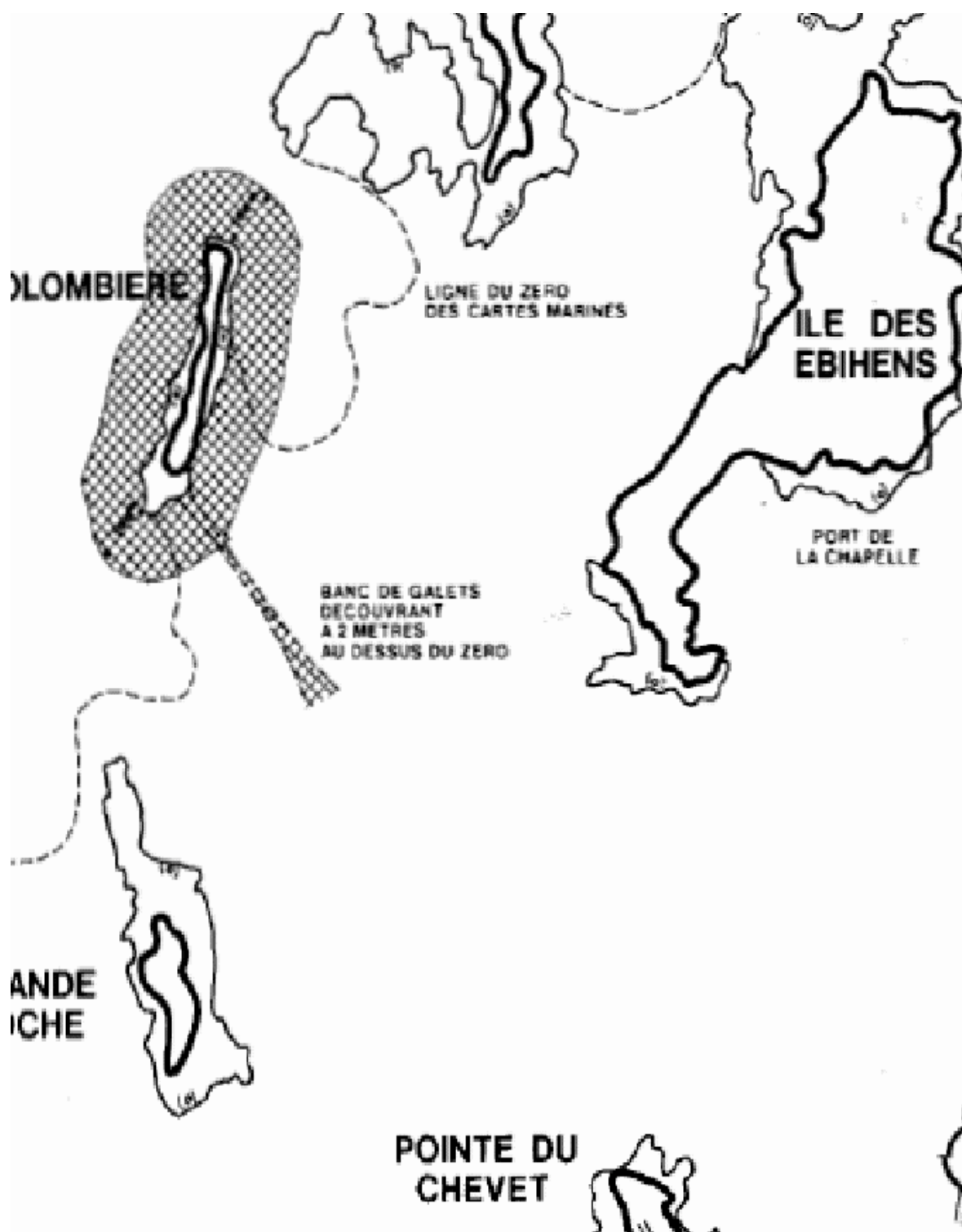
Saint-Brieuc, le 1^{er} AOÛT 1985

Le Commissaire de la République,



Pour le Commissaire de la République,
Le Commissaire adjoint
des Affaires Maritimes

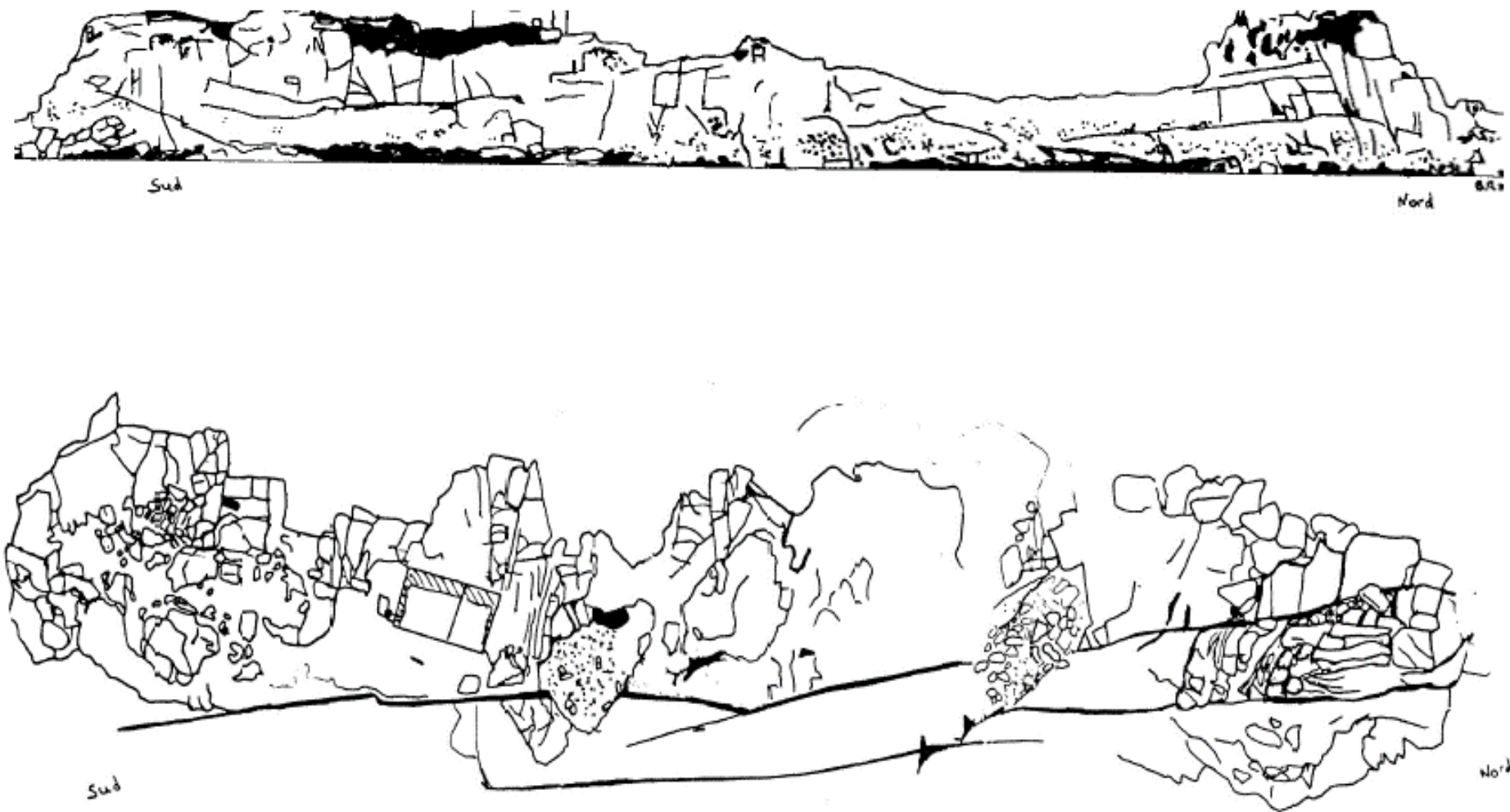
Marie MONNART.



Annexe 2. Fiche de relevé des infractions

Fiche de relevé des infractions dans le périmètre de l'APPB de l'île de La Colombière <i>/!\ Uniquement pour les infractions nécessitant une procédure de poursuite par l'OFB /!\</i> APPB en vigueur du 15 avril au 31 août de chaque année depuis 1985 <i>Interdiction d'entrer par la mer ou l'estran dans un rayon de 100 m autour de l'île (cf bouées jaunes)</i> <u>Contact : OFB, SD22, accueil : 02 96 33 01 71</u>		 
Date :	Lieu d'observation :	
Observateur.s :		
Type d'infraction :		
Immatriculation et description (bateau, casier) (couleur bouée, boots, type de bateau, etc.) :		
Description de l'infraction :		
Durée du dérangement (si dérangement noté de la colonie) :		
Coordonnées GPS :	Photo :	
Champ libre pour d'autres remarques :		
A retenir en cas d'infraction : - Relevé du type d'infraction quelle qu'elle soit (dans carnet de terrain : type, nombre d'occurrences, nombre de personnes en infraction vs interpellées vs sensibilisées, durée du dérangement de la colonie s'il a lieu) - Interpellation puis sensibilisation/pédagogie dans la mesure du possible. Ne prenez aucun risque ! - Si personne non à l'écoute, agressive et/ou en récidive, ne pas aller plus loin et contacter l'OFB en vous mettant en recul (Service Départemental 22 : accueil, 02 96 33 01 71) - Rappeler le risque encouru du fait de l'infraction à l'APPB : 135€ - Rappeler la présence de la signalétique en mer (bouées, panneaux sur l'île) et à terre (panneaux aux ports, sur la pointe du Chevet, en ville...) - N'oubliez pas d'être aimable, et de garder le sourire (selon les situations) - Pour les infractions du type casier, pêcheurs, récidive : contacter systématiquement le SD 22 puis envoyer le document rempli par mail pour qu'ils puissent ensuite faire le déplacement et relever l'infraction		

Annexe 3. Carte de La Colombière



Annexe 4. Extrait du carnet de bord rempli par les gardiens tout au long de la saison

Généralités													
Date	Période APPB (oui/non)	Jour ou nuit	Nombre de gardiens	Gardien(s)	Conducteur	Moyen (bateau;terre)	Si bateau, pilote	Nature des activités	Précision activités	Nb salariés présents	Nb bénévoles présents	Présence bénévoles/salariés (nombre/noms)	Remarque(s) - observations ornitho, infractions... (cf fiches présentée par Yann) (fluoter la case dans le cas d'observations notables : première observation de sterne sur l'île, premières installations, premières ponte estimée, premières éclosions estimées,...) CK=Caugeek, PG=Pierregarin, DG=Dougall, CB=Colombière
22/03/2023	non	jour	2	Agathe, Erwann		bateau	-	Débarquement	Coupe lavatère		1	Bernard	Grande marée : coupe lavatère sur la colombière, observation crottes de rongeurs
24/03/2023	non	jour	1	Erwann			-	Débarquement	suivi prédation		2	Bernard, Alain	Grande marée : pose caméra sur la colombière dans le but d'identifier les rongeurs à l'origine des crottes découvertes trois jours plus tôt. découverte d'un nid non-identifié de 10 oeufs sur l'ilot

Temps de travail et effort de gardiennage							Conditions d'observation			
Début (hh:mm) (à 5 min près, ex, 10:05 pas 10:02 ou 10:07)	Fin (hh:mm) (à 5 min près, ex, 10:05 pas 10:02 ou 10:07)	Temps (heures, calcul automatique)	Nombre d'heures de gardiennage total par les GARDIEN.NE.S (calcul automatique = temps de	Nombre d'heures de gardiennage total BENEVOLE (calcul automatique = temps de gardiennage x nombre	Nombre d'heures de gardiennage total SALARIE (calcul automatique = temps de gardiennage x nombre d	Nombre d'heures de GARDIENNAGE TOTAL (calcul automatique = temps de gardiennage x nombre de	Météo (Vent/couverture nuageuse/t°/précip	Vent (noeud)	Coefficient marée	Etat marée (PM, BM)
12:45	16:00	3:15:00	6:30:00	3:15:00	0:00:00	9:45:00				
14:30	16:30	2:00:00	2:00:00	4:00:00	0:00:00	6:00:00				

Sensibilisation		Infraction à l'APPB (15 avril-31 août)				Dérangements (périmètre appb ou non)					
Nb personnes sensibilisées/re	Détails sensibilisation	Nb infractions (avec interpellation ou non : pêcheur, traversée de	Nb infractions constatées avec interpellations	Type infraction (à répertorier dans onglet concerné)	Nb personnes interpellées suite à infraction	Nb personnes sensibilisées suite infraction	Nb dérangement	Type de dérangement	Intensité du dérangement (faible, moyen, fort, envol	Précisions/Remarques	Durée dérangement (00:00 (sur temp

Suivi reproduction sternes										
Sterne pierregarin (nombre	Comportement (première observation, survol, posées, offrande, poussins...) A/R= Allers/Retours - AP=Apports poissons. (NB =	Sterne caugek (nombre	Comportement (première observation, survol, posées, offrande, poussins...) (NB = colonie+estran+juv+poussins)	Sterne de Dougall (nombre	Comportement (première observation, survol, posées, offrande, poussins...) (NB = colonie+juv+poussins)	Sterne sp (nombre	Comportement (première observation, survol, posées, offrande...)	TOTAL Sternes	Sterne naine (nombre)	Comportement (première observation, survol, posées, offrande,
								0		
								0		

Suivi reproduction autres espèces (huitrier, goélands...) (à compléter selon espèce = ajouter colonnes)													
Huitrier pie (nombre)	Comportement (première observation, survol, posé, poussins...)	Goéland argenté	Comportement (première observation, survol, posé, prédation...)	Goéland marin	Comportement (première observation, survol, posé, prédation...)	Goéland Brun	Comportement (première observation, survol, posé, prédation...)	Mouette Rieuse	Comportement (première observation, survol, posé, prédation...)	Tadorne de Belon	Comportement (première observation, survol, posé, prédation...)	Cormoran huppé/grand (à prédser)	Comportement (première observation, survol, posé, prédation...)

Annexe 5. Extrait du portfolio localisant les nichoirs installés en 2023 et facilitant leur repérage depuis la mer



Annexe 6. Portfolio localisant les nichoirs et les cavités naturelles occupées en 2022 par des couples de Sterne de Dougall

Localisation nichoirs (N) ou cavités naturelles occupées (H) début juin 2022
Face ouest piton



Localisation nichoirs ou cavités naturelles occupées début juin 2022
Face ouest ruine



Localisation nichoirs ou cavités naturelles occupées début juin 2022
Face ouest plateau



→ Localiser vos observations directement sur les photos
→ À compléter avec vos propres photos (par ex des cavités pas visibles sur les photos proposées)

→ Localiser vos observations directement sur les photos
→ À compléter avec vos propres photos (par ex des cavités pas visibles sur les photos proposées)

→ Localiser vos observations directement sur les photos
→ À compléter avec vos propres photos (par ex des cavités pas visibles sur les photos proposées)

Annexe 7. Compte-rendu du COPIL du 4 avril 2023 à Saint-Jacut-de-la-Mer

Compte rendu du COPIL de l'île de La Colombière du 04 avril 2023

Saint-Jacut-de-la-Mer

Présent.e.s : Olivier Le Bihan (Département 22 – Direction de l'Environnement/Patrimoine naturel et biodiversité), Philippe Wesol (Département 22 – Direction de l'Environnement/Patrimoine naturel et biodiversité), Nathalie Nowak (Département 22 – Conseillère déléguée à l'Environnement), Jean-Luc Pithois (Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer), Lionel Brouder (Co-président de Saint-Jacut Environnement), Ophélie Le Cloirec (DREAL – Natura 2000 Baie de Lancieux), Olivier Abellard (OFB – Délégation de la façade Atlantique), Charlotte Geslain (Syndicat Mixte PNR Rance-Emeraude), Dominique Melec (Syndicat Mixte PNR Rance-Emeraude), Erwann Moisan (Bretagne Vivante – VSC), Agathe Le Calvez (Bretagne Vivante – VSC), Hubert Le Jeune (Bretagne Vivante – Co-conservateur), Bernard Goguel (Bretagne Vivante – Co-conservateur), Vincent Bouche (bénévole Bretagne Vivante), Renaud Schmit (bénévole Bretagne Vivante), Benoît Dujol (Bretagne Vivante), Laurie Hagimont (Bretagne Vivante), Yann Jacob (Bretagne Vivante), Iwen Le Frapper (Bretagne Vivante), Manon Simonneau (Bretagne Vivante).

Rédaction : Benoît Dujol et Manon Simonneau

Objet de la réunion : présentation et validation du plan de gestion 2022-2031

- Usage de répulsif à ultrasons contre le renard sur l'île de La Colombière ?

Yann Jacob : Le dispositif est utilisé sur la RNN du Platier d'Oye avec des résultats positifs. Il y a un doute que ce dispositif soit fonctionnel lorsque le renard est déjà présent sur l'île de La Colombière.

- Évolution de la dératisation du rat surmulot sur l'île de La Colombière ?

Yann Jacob : Mise en place de la méthode de dératisation « Good Nature » en 2020 sur l'île de La Colombière. Cette méthode s'est avérée peu efficace probablement en raison de la formule d'appât proposée par la marque.

Le nouveau plan de gestion propose deux actions pour lutter contre la présence du rat surmulot :

- 1 - Une campagne de dératisation par un spécialiste du domaine (ex : HELP Sarl) sur l'île de La Colombière, l'archipel des Ebihens, la pointe du Chevet
- 2 - Mise en place d'un dispositif anti-réinfestation visité régulièrement (tous les deux jours en couvrant la période de gestation)

Toutefois ce dispositif est lourd financièrement et techniquement avec la volonté de passer par de la sous-traitance. Quelles sont les possibilités de financement ? Intégration au Life Espèces Marines Mobiles, AMI de l'AELB, Fonds vert ? => depuis avril une demande de financement aux Fonds Vert a été menée.

Pour info, les contrats Natura 2000 territoriaux ne financent pas l'usage de poison chimique dans le cadre d'une dératisation.

Manon Simonneau : Lors d'un débarquement en 2023 sur l'île, des crottiers ont été observés mais ceux-ci peuvent correspondre potentiellement à du campagnol roussâtre : pose d'un piège photo mais aucune photo de campagnol, ni rat. La question reste en suspens.

- Impact des intrants chimiques utilisés pour la dératisation ?

Yann Jacob : Une campagne de dératisation (2020-2021) a été mise en place sur l'archipel de Chausey. Une étude a été menée afin d'évaluer l'impact du rodenticide utilisé sur l'environnement puisque l'archipel de Chausey est un site de production conchylicole (moules, huîtres, palourdes) et de pêche récréative et professionnelle très important. Les résultats des deux campagnes de traitement ont montré que le rodenticide n'était pas retrouvé dans la faune analysée ni dans l'environnement. Toutefois, l'analyse des échantillonneurs a mis en évidence la présence d'une vingtaine de pesticides dans les eaux de l'archipel. Voir « [ici](#) » pour l'étude.

- Questionnement sur l'intérêt de la gestion conservatoire

Yann Jacob : crash de la sterne de Dougall à la fin des années 1960 (alors qu'il y avait 600-800 couples) ; crash lié à la multiplication des goélands mais qui depuis déclinent (niveaux reviennent en adéquation avec les capacités du milieu) : compétition spatiale + concentration des colonies sur de petits sites. Dans le 20e siècle, les gardiens étaient concernés par l'empoisonnement des goélands. Aujourd'hui, l'enjeu repose davantage sur le fait de relâcher la pression sur les prédateurs en augmentant les capacités d'accueil sur le territoire (plus de sites fonctionnels disponibles pour les oiseaux marins).

- Natura 2000 et gardiennage / suivi de la colonie de sternes ?

Les contrats Natura 2000 peuvent financer du temps pour du gardiennage. Toutefois ces contrats sont annualisés, ce qui pose question sur la pérennité de cette action dans le temps.

- Sensibiliser les usagers aux différents enjeux du site et assurer le respect de la réglementation ?

Charlotte Geslain : Cœur Emeraude développe des actions de médiation des usages littoraux en Rance Côte d'Émeraude (voir « [ici](#) ») comme des sensibilisations sur des lieux d'usages, des sessions d'info-formation et des outils de communication (guide de bonnes pratiques, etc.). Dans quelle mesure est-il possible de mutualiser ces moyens dans le cadre du plan de gestion ? => voir Objectifs Opérationnels 006, 007 et 008.

- Mise en application de l'APPB et date d'application ?

Dominique Melec : L'APPB date de 1985. Il mériterait d'être rediscuté concernant la période, le périmètre et les espèces concernées. *Yann Jacob* : Ce point n'a pas été interrogé lors de la rédaction du plan de gestion.

- Quels effets du changement climatique ?

Renaud Schmidt interroge sur l'effet du changement climatique et des "migrations humaines" le temps d'un week-end qui risquent de s'accroître dans les années à venir. Il souligne l'importance d'anticiper ces questions dès aujourd'hui : pédagogie, office du tourisme, Cœur Emeraude, Bretagne Vivante, Saint-Jacut Environnement

Aucune objection de fond n'ayant été soulevée lors des échanges, le plan de gestion de la réserve associative de l'île La Colombière 2022-2031 est validé.

La réunion se termine par une visite sur la pointe du Chevet avec une partie des participants.

Annexe 8. Préconisations mises en place lors des débarquements, au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène

Sécurité IAHP

Fiche de prévention



IAHP-Influenza aviaire hautement pathogène - Protocole sanitaire de Bretagne Vivante pour l'île aux Moutons

Port des EPI

Le port des EPI (équipements de protection individuelle) est indispensable pour tout déplacement dans la colonie pour le ramassage des cadavres. Les EPI adéquats sont un masque respiratoire FFP2, des lunettes ou sur-lunettes de protection, une combinaison à usage unique, des gants et des bottes.

Il faut se laver les mains avant de mettre les EPI et après les avoir enlevés.

Trajets en bateau

Lors du départ, depuis l'île aux Moutons vers le continent, la désinfection des bottes et du matériel doit également être réalisée avec le plus grand soin, avant embarquement à la cale de l'île pour au retour au port.

Nettoyage des surfaces

Après chaque utilisation, il faut nettoyer puis désinfecter :

- le bateau, particulièrement les zones en contact avec les mains (console notamment, siège, barre, poignée de gaz, traceur, VHF, etc.), et qui ont pu être souillées par les fientes des sternes.
- le matériel utilisé pour le ramassage des cadavres,
- les EPI (lunettes, gants de travail, etc.),

à l'aide de lingettes désinfectantes à usage unique, répondant à la norme NF ou EN 14476 (virucide), ou en pulvérisant du Virkon, et en portant des gants et des lunettes de protection.

Chacun nettoie ses équipements individuels de travail à l'eau et au savon à la fin de la journée (bottes, cirés, gants de travail...).

Droit de retrait

À tout moment, les services civiques ou les salariés de Bretagne Vivante peuvent faire valoir leur droit de retrait s'ils jugent que la situation peut les mettre en danger.

Fournitures à prévoir

Liste des fournitures à prévoir et à mettre à disposition pour le respect des consignes sanitaires :

- Savon liquide
- Eau (bouteille, bidon, jerrican...)
- Essuie-mains à usage unique en papier
- Gel ou solution hydro-alcoolique
- Lingettes désinfectantes normées EN 14476, en pot, en boîte ou en sachet
- Virkon (nettoyant désinfectant à très large spectre)
- Petit pulvérisateur
- Bassine pour pulvériser

Pour se déplacer dans la colonie et ramasser les cadavres

- Masques FFP2 (voir note plus bas)
- Gants à usage unique (adaptés à la taille des mains des personnes)
- Gants avec des longues manchettes

IAHP-Influenza aviaire hautement pathogène - Protocole sanitaire de Bretagne Vivante pour l'île aux Moutons

- Lunettes de protection : lunette masque à ventilation indirecte et antibuée, ou sur-lunettes qui doivent bien protéger les zones latérales des yeux
- Combinaisons de protection à usage unique avec capuche (catégorie 3, types 5 et 6) (<https://www.vosgespar.fr/composition-jetable-de-35777.html>)
- Sacs poubelles et sacs renforcés
- Pince à déchets

Note sur les masques FFP2

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a réalisé des essais d'ajustement sur des modèles de masques FFP2 à élastiques derrière les oreilles et présentant un pli vertical (forme KN 95). L'INRS indique que « Même s'ils sont certifiés FFP2, ces modèles sont très difficiles à ajuster au visage et ne garantissent donc pas la protection adéquate pour les utilisateurs ». L'INRS ne recommande pas l'utilisation des masques FFP2 à pli vertical et élastiques derrière les oreilles en tant qu'appareil de protection respiratoire.



Le masque FFP2 de forme KN 95 n'est pas recommandé par l'INRS (<https://www.inrs.fr/medias/ressources/masques-ffp2.html>)

Documents joints

- Procédure pour le lavage ou la friction des mains
INRS_hygiene_des_mains_pur_friction_hydroalcoologique.pdf
OMS-INRS_friction_lavage copy.pdf
- Procédure pour mettre et enlever un masque FFP2
fiche-Covid19-Porter-efficacement-masque-en-atelier-chantier-OPPBTP.pdf
- Protocole Utilisation masques respiratoires Aura.pdf
- Comment retirer des gants en sécurité sans se toucher la peau
INRS_ed6168_retirer-gants-usage-unique.pdf
INRS_ed6180_retirer-gants-reutilisables.pdf
- EPI spécifiques
IAHP_Prevencion-du-risque-economique_MASA.pdf
- dépliant port EPI grippe aviaire.pdf
- Virkon
- Préconisations-utilisation-Virkon-pour-protocole-sanitaire.pdf

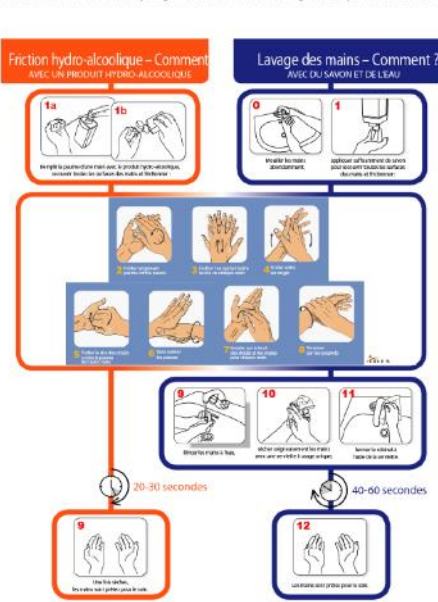
Document préparé par Bernard Cadiou, référent santé et sécurité au travail.

IAHP-Influenza aviaire hautement pathogène - Protocole sanitaire de Bretagne Vivante pour l'île aux Moutons



INRS_hygiene_des_mains_pur_friction_hydroalcoologique.pdf

IAHP-Influenza aviaire hautement pathogène - Protocole sanitaire de Bretagne Vivante pour l'île aux Moutons



WORLD ALLIANCE FOR PATIENT SAFETY
Organisation mondiale de la Santé

OMS-INRS_friction_lavage copy.pdf

IAHP-Influenza aviaire hautement pathogène - Protocole sanitaire de Bretagne Vivante pour l'île aux Moutons

FICHE CONSEILS

CORONAVIRUS,
PORTER EFFICACEMENT SON MASQUE POUR SE PROTÉGER
DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP

COVID-19

Mettre en place son masque pour une protection efficace

- 1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- 2 Extraire de l'emballage uniquement le masque qui sera porté.
- 3 S'assurer que la mention imprimée sur le masque figure à l'extérieur. En absence d'indicateur spécifique, on applique sur le visage le côté le plus renforcé de la barre.
- 4 Vérifier le sens du masque en plaçant la barrette nasale (si existante) sur le nez.
- 5 Tenir le masque en face du nez et de la bouche et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser (pour les modèles « Bec de canard » et « FFP2 par piége ») ou derrière les oreilles (selon les modèles).

Ajuster son masque pour une étanchéité efficace

- 6 Placer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez et limiter les fuites.
- 7 Abaisser le bas du masque sous le menton. Le masque doit couvrir à la fois le nez, le menton et la bouche.
- 8 Contrôler l'étanchéité des masques FFP (pour davantage d'efficacité, il est recommandé d'être nu) :
 - Obtenir la surface filtrante avec les mains.
 - Inhaler lentement et vérifier que le masque tend à s'écraser.
 - S'il est possible d'inhaler facilement, le masque fuit.

Une fois le masque porté, ajusté et étanche

- 9 Ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- 10 Éviter de baisser ou retirer le masque, notamment pour parler. Veiller à parler en maintenant le masque dans son état après sa ventilation (étape n°10).

Retirer son masque avec précaution

- 11 Respecter la durée du port de masque (voir la notice du fabricant).
- 12 Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques du jeu de brèles, sans toucher la partie avant du masque et le jetter.
- 13 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique après le retrait du masque.

Fiche-Covid19-Porter-efficacement-masque-en-atelier-chantier-OPPBTP.pdf



Annexe 9. Mise à jour de la plaquette sur La Colombière (transmise au Jaguen, cf Annexe 22, et en pièce jointe dans la newsletter du port de Saint-Cast-le-Guildo)



Sternes caugek



Sternes pierregarin



Sternes de Dougall



Sternes caugek



Vue de l'île à marée basse depuis la pointe du Chevet (Saint-Jacut-de-la-Mer)

L'île de La Colombière

Une réserve biologique dans l'archipel des Ebihens

Propriété du Département des Côtes d'Armor, gérée par Bretagne Vivante

Un des rares sites de nidification des sternes en Bretagne

Cet îlot rocheux accueille une population d'oiseaux marins migrateurs remarquables. C'est un site de nidification régulier pour une colonie plurispécifique de sternes : sternes pierregarin, sternes caugek et sternes de Dougall. L'île fait partie des trois seuls sites en France de reproduction pour la sternes de Dougall, menacée d'extinction. Cependant, ces dernières années, une forte pression de prédation et des dérangements ont fragilisé la colonie.

Les sternes sont des espèces menacées et très sensibles au dérangement.
Aidez-nous à les protéger en préservant leur site de reproduction.

Ne les dérangez pas et ne vous approchez pas de l'île

ACCES INTERDIT DU 15 AVRIL AU 31 AOUT à moins de 100 m
à la navigation, aux marcheurs, plongeurs, pêcheurs, kayaks, paddles, etc.
Arrêté préfectoral de protection de biotope du 1er août 1985



Un gardiennage et un suivi de la colonie sont assurés tout au long de la saison par 2 gardiens en service civique. En mer, sur la pointe du Chevet ou sur l'estran, n'hésitez pas à venir à leur rencontre !



Observez-les à distance, au port, sur les bouées d'amarrage ou en pêche






Merci pour votre vigilance.

Réalisation : Marion Simonneau / Photos © Alicia Sedani & Laura Courmoulin - Gardiennes 2022 / Bretagne Vivante, avril 2023

Annexe 10. Mise à jour synthétique de la plaquette sur La Colombière affichée dans les commerces locaux en début de mission

L'île de la Colombière

Une réserve biologique dans l'archipel des Ebihens

sur la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer et au large de Saint-Cast-le-Guildo

Propriété du Département des Côtes d'Armor, gérée par Bretagne Vivante



ACCES INTERDIT DU 15 AVRIL AU 31 AOÛT à moins de 100 m

à la navigation, aux marcheurs, plongeurs, pêcheurs, kayaks, paddles, etc.
Arrêté préfectoral de protection de biotope du 1er août 1985 (périmètre matérialisé par des bouées jaunes)



Réalisation : Manon Simonneau / Photos © Alicia Sedani & Laura Courreyan - Gardiennes 2022 / Bretagne Vivante, avril 2023

Un des rares sites de nidification des sternes en Bretagne



Sterne de Dougall, Sterne pierregarin, Sterne caugek

Les sternes sont des espèces menacées et très sensibles au dérangement, aidez-nous à les protéger en préservant leur site de reproduction.

Ne les dérangez pas et ne vous approchez pas de l'île



Observez-les à distance, au port, sur les bouées d'amarrage ou en pêche

Un gardiennage et un suivi de la colonie sont assurés tout au long de la saison par 2 gardiens en service civique. En mer, sur la pointe du Chevet ou sur l'estran, n'hésitez pas à venir à leur rencontre !



Merci pour votre vigilance.



Côtes d'Armor
le Département



Annexe 11. Document de communication à destination des services de police de l'environnement

L'île de la Colombière, sous surveillance entre mars et septembre

dans l'archipel des Ebihens (sur la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer et au large de Saint-Cast-le-Guildo)

Propriété du Conseil Général des Côtes d'Armor, gérée par Bretagne Vivante

Un des rares sites de nidification des sternes en Bretagne

Cet îlot rocheux accueille une population d'oiseaux marins migrateurs remarquables. C'est un site de nidification régulier pour une colonie plurispécifique de sternes : sterne pierregarin, sterne caugek et sterne de Dougall. L'île fait partie des trois seuls sites en France de reproduction pour la sterne de Dougall, menacée d'extinction. Cependant, ces dernières années, une forte pression de prédation et des dérangements ont fragilisé la colonie.



Accès interdit du 15 avril au 31 août à moins de 100 m

Pour permettre le maintien de la colonie, un arrêté préfectoral de protection de biotope interdit depuis le 1er août 1985 l'accès à tout usager dans un rayon de 100 mètres du 15 avril au 31 août (navigation, pêche, plongée, kayaks, promeneurs, etc.). Il est matérialisé par des bouées jaunes. Ceci permet d'éviter les dérangements causant l'envol des sternes et donc l'exposition des œufs à des conditions fatales (insolation, froid, prédation).



Un gardiennage quotidien dans le cadre du plan de gestion 2022 - 2031

Chaque année, un gardiennage et un suivi de la colonie sont assurés entre la mi-mars et la mi-septembre par 2 gardiens en service civique. En mer, sur la pointe du Chevet ou sur l'estran, ils sensibilisent et rappellent la réglementation aux usagers et plaisanciers, en particulier pendant les marées basses à fort coefficient, pendant lesquelles un cordon de galets se découvre et rend l'île accessible à pied.

Gardiens 2023 :

Agathe Le Calvez et Erwann Moisan

ysc.colombiere@bretagne-vivante.org / 06 72 18 89 95

Gardiennage de l'ordre de 2 à 4h par jour, non fixes (selon la période, les conditions météorologiques et les disponibilités).

Ne disposant pas de pouvoir de police, ils sont susceptibles de vous contacter tout au long de la saison en cas d'infractions à l'arrêté. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour les rencontrer.

Réalisation : Manon Simonneau - avril 2023, Bretagne Vivante / Photos © Alicia Sedani & Laura Courreyan - Gardiennes 2022



Côtes d'Armor
le Département



Bretagne Vivante
Un site pour le naturel

Annexe 12. Mise à jour du panneau sur La Colombière, utilisé sur les stands

L'ÎLE DE LA COLOMBIÈRE

Une réserve gérée par Bretagne Vivante

SITUATION

- La Colombière est un îlot de l'archipel des Eilands, en baie de Lannec, à 1,5 km de la pointe de Saint-Zacut-de-la-Mer (22).
- Si petite, enterrée en grandes marées, sa surface est réduite à 9 500 m² (2,5 ha) ; elle mesure 90 x 30 m ou nichent les sternes, et pèse de 30 x 50 m.

ENJEU PRINCIPAL: PRESERVATION de 3 espèces de STERNES NICHEUSES

LA STERNE CAUGES

LA STERNE PIERREGRIN

LA STERNE DE DOUGALL

HISTORIQUE

En 1985

- L'île devient propriété du Conseil Général.
- Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope interdit l'accès sur l'île et la pénétration de la zone marine dans un rayon de 100 mètres tout autour pendant la période de reproduction des sternes (du 15/04 au 31/08).
- Une convention de gestion est signée avec la SEMB-Bretagne Vivante.

Depuis cette date

- l'île a bénéficié de plusieurs programmes apportant des moyens humains et financiers pour la protection de son patrimoine naturel (plans Life Nature, plans de gestion quinquennaux...)

LES MOYENS HUMAINS

- Deux « conservateurs » bénévoles de Bretagne Vivante.
- Des « gardiens saisonniers » jeunes salariés en contrat Services Civiques de 6 mois sur la période de reproduction.
- Des bénévoles en renfort ponctuel.
- En partenariat avec les acteurs locaux et les associations, instances de protection de l'environnement (Conservatoire du Littoral, Natura 2000...)

MISSIONS, ACTIONS

- MAINTENIR** un milieu favorable pour la faune, la pose de nids.
- LIMITER/CONTROLLER** :
 - les prédateurs (goélands, rats, visons...)
 - les étrangers (rogatins...)
- SENSIBILISER** les usagers, locaux comme touristes (pêcheurs, marcheurs, piétons...):
 - Surveillance du respect de l'arrêté de biotope (botte, longue vue...)
 - Accueil sur site
 - Animations diverses
 - Articles de presse
 - Panneaux signalétiques et informatifs
- ASSURER UN SUIVI ÉCOLOGIQUE** :
 - Reproduction : comptage des nids et des poussins, évaluation du taux de réussite, analyse des causes d'échec
 - Alimentation : diversité, abondance
 - Migration postreproductrice

PERSPECTIVES

Le plan de gestion (2022-2031) validé par le Département 22 priorisera :
 Activation du site NATURA 2000
 Surveillance de la pollution, notamment des déchets
 Mise à jour du plan de gestion et des mesures de suivi

STATISTIQUES

40 ans de nidification
 NOMBRE DE COUPLES REUSSIS

Source: SEMB-Bretagne Vivante

Annexe 13. Bilan synthétique de la saison 2023





Bilan 2023

- Deux épisodes de désertion de la colonie (faucon pèlerin) : fin mai et fin juillet
- Au 30 juin : 16 couples de sterne pierregarin, 6 de sterne de Dougall
- Aucun poussin de sterne de Dougall bagué (risque *influenza aviaire hautement pathogène*)
- Envol de 1 à 5 poussins de sterne pierregarin et 1 à 2 de sterne de Dougall
- 133 jours de gardiennage au total, soit 372 heures (417 heures cumulées à 2 gardiens)
- 8 nocturnes organisées avec 14 bénévoles (Bretagne Vivante, Saint-Jacut Environnement)
- 12 infractions observées (bateaux et kayaks)
- 684 personnes sensibilisées (562 à terre / 7 en mer / 59 pendant les conférences / 27 pendant les animations avec l'office du tourisme / 29 lors de la tenue de stands)
- 2 conférences / 2 stands / 4 animations / 7 articles dans les médias locaux



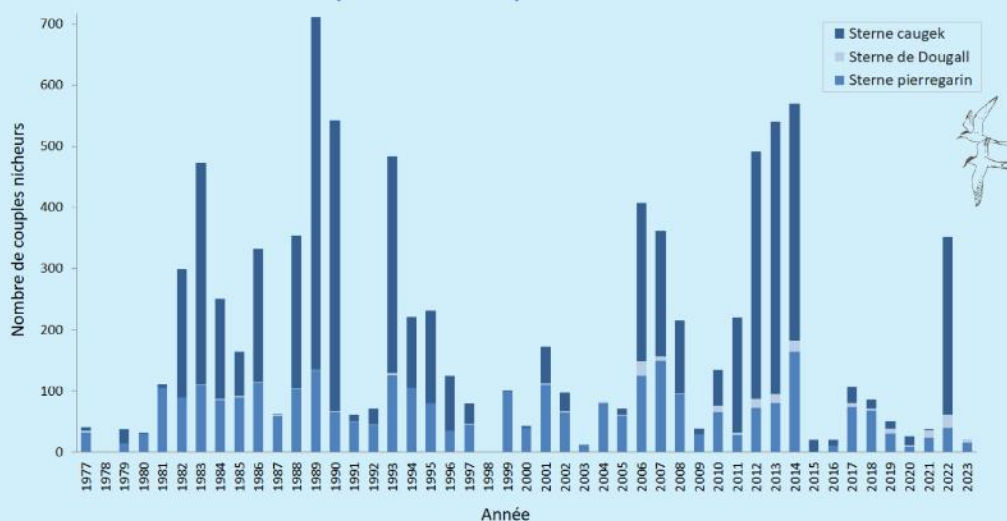
De gauche à droite : sterne de Dougall, sterne pierregarin et dernier couple de sterne pierregarin sur la ruine le 09 août

- Aucune attaque ou trace de rat surmulot relevée
- A priori pas d'impact de l'épidémie de grippe aviaire sur la colonie de La Colombière (1 sterne collectée au port de Saint-Cast, positive à l'*influenza aviaire hautement pathogène* ; hécatombe sur l'île aux Moutons dans le Finistère dès la fin mai)



Stand d'accueil pour le festival Presqu'île en poésie les 28 et 29 juillet

Evolution des effectifs de couples nicheurs depuis 1977



APRES UNE ANNÉE FORTEMENT MARQUÉE PAR LA GRIPPE AVIAIRE DANS LES POPULATIONS DE STERNES, EN PARTICULIER SUR L'ÎLE AUX MOUTONS, QUEL EN SERA L'IMPACT EN 2024 ?

Document réalisé par Manon Simonneau, Bretagne Vivante (septembre 2023)
© Photos A. Capdemourlin, A. Le Calvez, E. Moisan, A. Sedani, M. Simonneau

Annexe 14. Parution sur le site internet de l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pour les conférences des 20 juillet et 10 août 2023

En ligne : <https://abbaye-st-jacut.com/programmation/detail/conferences-bretagne-vivante-2023>

Abbaye de Saint-Jacut Une maison d'hôtes à vocation culturelle et spirituelle

LES STERNES ONT-ELLES INVESTI L'ÎLE DE LA COLOMBIÈRE ?

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Le jeudi 20 juillet 2023, de 10:00 à 12:00

Le jeudi 10 août 2023, de 10:00 à 12:00

L'occasion d'échanger avec les membres de l'association "Bretagne Vivante"

L'association Bretagne Vivante

L'île de La Colombière, dans l'archipel des Ebihens (Saint-Jacut-de-la-Mer), est généralement colonisée par les sternes pendant les mois chauds de l'année. Mais qu'en est-il cette année ? Agathe Le Calvez et Erwann Moisan, gardiens saisonniers en service civique à la Colombière, donneront des nouvelles fraîches et feront découvrir la réserve ornithologique en images. En seconde partie, seulement le 10 août, Bernard Goguel abordera le thème de l'évolution du trait de côte en Bretagne. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger avec les membres de l'association "Bretagne Vivante".

EN PRATIQUE

Entrée libre

PRÉ-RÉSERVATION

Annexe 15. Parutions sur agendaou.fr des conférences des 20 juillet et 10 août

L'ÎLE DE LA COLOMBIÈRE

Une réserve ornithologique à Saint-Jacut-de-la-Mer

Conférences à l'Abbaye

Le jeudi 20 juillet et 10 août 2023

L'Île de La Colombière, Site d'accueil d'exception pour les sternes, Conférence à Saint-Jacut-de-la-Mer

Chaque année, 3 espèces de sternes viennent se reproduire sur l'île. Aussi appelées « hirondelles de mer », ce sont de proches parents des mouettes. Parmi elles, la sterne de Dougall, dont l'île est l'un des trois seuls sites où elle niche en France.

Pour préserver la tranquillité de ces oiseaux, un arrêté préfectoral de protection de biotope interdit depuis 1985 l'accès à l'île et toute activité dans un rayon de 100 m du 15 avril au 31 août. Cette zone est matérialisée par les bouées jaunes installées tout autour.

Depuis les années 1990, un gardiennage de la colonie est assuré par l'association Bretagne Vivante. Cette année, ce sont Agathe et Erwann, en service civique, qui veillent quotidiennement sur le site et ses oiseaux et informent les plaisanciers et les promeneurs.

Venez les rencontrer le temps d'une conférence pendant laquelle vous découvrirez les particularités et les merveilles de cette île et de sa colonie.

L'île de La Colombière est une propriété du département des Côtes-d'Armor qui en délègue la gestion à l'association Bretagne Vivante.

L'Abbaye de Saint-Jacut sur [AGENDAOU.FR](https://agendaou.fr)

ARCHIVE

Chaque année, 3 espèces de sternes viennent se reproduire sur l'île. Aussi appelées « hirondelles de mer », ce sont de proches parents des mouettes. Parmi elles, la sterne de Dougall, dont l'île est l'un des trois seuls sites où elle niche en France.

Pour préserver la tranquillité de ces oiseaux, un arrêté préfectoral de protection de biotope interdit depuis 1985 l'accès à l'île et toute activité dans un rayon de 100 m du 15 avril au 31 août. Cette zone est matérialisée par les bouées jaunes installées tout autour.

Depuis les années 1990, un gardiennage de la colonie est assuré par l'association Bretagne Vivante. Cette année, Alicia et Laura, en service civique, veillent quotidiennement sur le site et ses oiseaux et informent les plaisanciers et les promeneurs.

Venez les rencontrer le temps d'une conférence pendant laquelle vous découvrirez les particularités et les merveilles de cette île et de sa colonie qui leur a réservé bien des surprises.

L'île de La Colombière est une propriété du département des Côtes-d'Armor qui en délègue la gestion à l'association Bretagne Vivante.

VOIR L'Abbaye de Saint-Jacut sur [AGENDAOU.FR](https://agendaou.fr)

Annexe 16. Parution sur infolocale.fr des conférences des 20 juillet et 10 août



Jeudi 20 juillet, jeudi 10 août

L'île de La Colombière - Un site d'accueil d'exception pour les sternes

Chaque année, 3 espèces de sternes viennent se reproduire sur l'île. Aussi appelées « hirondelles de mer », ce sont de proches parents des mouettes. Parmi elles, la sterne de Dougall, dont l'île est l'un des trois seuls sites où elle niche en France.

Pour préserver la tranquillité de ces oiseaux, un arrêté préfectoral de protection de biotope interdit depuis 1985 l'accès à l'île et toute activité dans un rayon de 100 m du 15 avril au 31 août. Cette zone est matérialisée par les bouées jaunes installées tout autour.

Depuis les années 1990, un gardiennage de la colonie est assuré par l'association Bretagne Vivante. Cette année, ce sont Agathe et Erwann, en service civique, qui veillent quotidiennement sur le site et ses oiseaux et informent les plaisanciers et les promeneurs.

Venez les rencontrer le temps d'une conférence pendant laquelle vous découvrirez les particularités et les merveilles de cette île et de sa colonie.

L'île de La Colombière est une propriété du département des Côtes-d'Armor, qui en délègue la gestion à l'association Bretagne Vivante.

Conférence sternes Conférence, débat Culture et idées

Gratuit
Jeudi 20 juillet 2023 : 10:30 - 12:00
Jeudi 10 août 2023 : 10:30 - 12:30
2 h
40 participant(s)
Français
Âge du public : Tout public
Abbaye
22750 Saint-Jacut-de-la-Mer

Annexe 17. Publication sur l'agenda de Bretagne Vivante de la conférence de 20 juillet

[CONFÉRENCE] L'ÎLE DE LA COLOMBIÈRE – UN SITE D'ACCUEIL D'EXCEPTION POUR LES STERNES

20 juillet / 10h00 – 12h00

Chaque année, 3 espèces de sternes viennent se reproduire sur l'île. Aussi appelées « hirondelles de mer », ce sont de proches parents des mouettes. Parmi elles, la sterne de Dougall, dont l'île est l'un des trois seuls sites où elle niche en France.

Pour préserver la tranquillité de ces oiseaux, un arrêté préfectoral de protection de biotope interdit depuis 1985 l'accès à l'île et toute activité dans un rayon de 100 m du 15 avril au 31 août. Cette zone est matérialisée par les bouées jaunes installées tout autour.

Depuis les années 1990, un gardiennage de la colonie est assuré par l'association Bretagne Vivante. Cette année, ce sont Agathe et Erwann, en service civique, qui veillent quotidiennement sur le site et ses oiseaux et informent les plaisanciers et les promeneurs.

Venez les rencontrer le temps d'une **conférence** à l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pendant laquelle vous découvrirez les particularités et les merveilles de cette île et de sa colonie.

L'île de La Colombière est une propriété du département des Côtes-d'Armor, qui en délègue la gestion à l'association Bretagne Vivante.

Informations : vsc.colombiere@bretagne-vivante.org



Îlot de la Colombière – CC

Annexe 18. Publication sur la page Facebook de Bretagne Vivante Ille-et-Vilaine de la conférence du 10 août

 Bretagne Vivante Ille-et-Vilaine
Publié par BV Salariés · 3 août · 🌐

[Rappel Conférence] L'île de La Colombière - Un site d'accueil d'exception pour les sternes :
Une conférence et un temps d'échanges autour du suivi et du gardiennage des sternes de l'île La Colombière, avec Agathe et Erwann, les 2 gardiens en service civique depuis la mi-mars.
Ca se passe le 10 août à l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer à partir de 10h30. Entrée libre et gratuite.
https://www.bretagne-vivante.org/_/lile-de-la-.../

 **VENEZ NOMBREUX.SES !**  



L'ILE DE LA COLOMBIERE

Une réserve ornithologique
à Saint-Jacut-de-la-Mer

la stérne de Dalmat, une des trois espèces de sternes se reproduisant sur l'île

NB : L'accès à l'île et toute activité dans un rayon de 100 mètres sont interdits du 15 avril au 31 août

Conférences à l'Abbaye
Les jeudis **20 juillet et 10 août 2023**
à 10h30
SAINT-JACUT-DE-LA-MER

© Erwann Molson

Annexe 19. Article publié le 06 avril par Le Télégramme au sujet de l'arrivée des gardiens sur le site

En ligne : <https://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-jacut-de-la-mer/saint-jacut-de-la-mer-les-sterne-de-la-colombiere-ont-leurs-deux-gardiens-06-04-2023-13312774.php>



Cela ressemble à un job de rêve : pendant six mois, deux jeunes en service civique vont surveiller les sternes de l'îlot de la Colombière, à Saint-Jacut-de-la-Mer. Le site n'est plus accessible au public jusqu'en septembre.

Comme chaque année, les sternes vont prochainement revenir de migration et investir pour quelques mois l'îlot de la Colombière, à Saint-Jacut-de-la-Mer. Un nouveau suivi et un gardiennage est donc mis en place pour assurer la tranquillité des trois espèces de cet oiseau migrateur : la sterne Caugek, la Pierregarin et la sterne de Dougall, qui, chaque saison, viennent nicher et se reproduire.

Six mois à surveiller les oiseaux

Depuis le 14 mars, et jusqu'à la mi-septembre, le site ornithologique de la Colombière n'est plus accessible aux promeneurs et plaisanciers. L'îlot est placé sous haute surveillance, dans un périmètre de 100 m alentour, sous l'autorité de deux gardiens engagés en service civique au sein de Bretagne Vivante. Ce sont Agathe Le Calvez et Erwan Moisan, qui pendant six mois veilleront sur le site et ses oiseaux. « Ils sont chargés de la surveillance et du suivi du comptage, mais aussi d'informer le public », relatent Manon Simoneau et Bernard Goguel, de Bretagne Vivante. Ces derniers appellent à la responsabilité des usagers de la mer et du littoral pour respecter la vie sauvage et la réglementation mise en place.

Annexe 20. Article publié le 17 avril par Le Petit Bleu au sujet de l'arrivée des gardiens sur le site

En ligne : https://actu.fr/bretagne/saint-jacut-de-la-mer_22302/a-saint-jacut-de-la-mer-lilot-de-la-colombiere-sous-protection-pour-la-saison_58939351.html

A Saint-Jacut-de-la-Mer, l'îlot de la Colombière sous protection pour la saison

L'îlot de la Colombière, propriété du département, va faire l'objet de toutes les attentions de deux jeunes en service civique pour Bretagne vivante jusqu'au 31 août.



Agathe Le Calvez et Erwann Moisan, gardiens de la Colombière jusqu'au 31 août 2023 à Saint-Jacut-de-la-Mer. ©Sylvie Vadie

Par Rédaction Dinan
Publié le 17 Avr 23 à 14:55

Le Petit Bleu Mon actu Suivre

Comme chaque année, la Colombière, îlot à quelques encablures de la pointe du Chevet, sera sous la surveillance de deux jeunes en service civique au sein de Bretagne vivante.

Cet îlot abrite des colonies de sternes qui année après année viennent y nicher, notamment les sternes de Dougall, espèce protégée.

Agathe Le Calvez, 23 ans, de Pleumeur-Bodou, sera l'une des deux gardiens des lieux. Après des études au Québec, elle a souhaité revenir en Bretagne et travailler dans le secteur des milieux naturels.

A ses côtés, Erwann Moisan, 24 ans, de la région de Vannes, qui a opté pour une reconversion professionnelle avec la volonté de travailler dans la préservation de l'environnement. « Sa motivation nous a convaincus pour ce service civique », reconnaît Bernard Goguel, co-conservateur sur l'île de la Colombière aux côtés d'Hubert Lejeune et d'Amaury Louvet, qui a été l'un des premiers services civiques.

L'îlot interdit à moins de 100 mètres

A l'œuvre depuis le 15 mars, Agathe et Erwann auront divers rôles, parmi lesquels la sensibilisation des usagers, qu'ils soient à pied, bateau, kayak...

Il sera interdit d'approcher l'îlot à moins de 100 m, afin de respecter la tranquillité des sternes qui y nichent, l'une de nos missions sera de s'en assurer

Agathe Le Calvez

Ils auront également à assurer le suivi naturaliste, qui va de pair avec la sensibilisation, notamment via des comptes rendus d'activités observées sur l'îlot.

Enfin, les deux jeunes services civiques auront un rôle de gardiennage, veillant via des rondes à ce que humains comme prédateurs des sternes (renards, rats, voire goélands) ne troublent pas les sternes, « une espèce très sensible », confie Manon Simoneau, chargée d'études nature spécialisée en ornithologie.

Annexe 21. Article publié le 10 avril par Ouest France au sujet de l'arrivée des gardiens sur le site

En ligne : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-jacut-de-la-mer-22750/saint-jacut-de-la-mer-deux-nouveaux-gardiens-pour-les-sterne-de-la-colombiere-3fbfd198-d3b5-11ed-b0a4-6b21df97497d>

Deux nouveaux gardiens pour les sternes

Saint-Jacut-de-la-Mer — Du 15 avril au 31 août, l'île de la Colombière, sera inaccessible au public. Erwann Moisan et Agathe Le Calvez sont là pour veiller à la tranquillité des colonies de sternes.

Le 15 avril, un cordon de petites bouées jaunes viendra délimiter un périmètre de 100 mètres autour de l'île de la Colombière, au large de Saint-Jacut-de-la-Mer : il sera interdit de le franchir quelle que soit la hauteur de la marée, pour limiter les dérangements humains susceptibles de perturber la nidification des sternes (arrêté préfectoral de 1985).

Pour veiller au grain (et aux précieux volatiles) Erwann (24 ans) et Agathe (23 ans) ont été recrutés en service civique par l'association Bretagne vivante chargée de la gestion du site par le département des Côtes-d'Armor.

« Ici, chaque binôme de gardiens devient rapidement expert des différentes espèces », explique Marion Simonneau, chargée de projets naturalistes. Installés au camping municipal de la commune depuis la mi-mars, les deux gardiens apprécient déjà « leur magnifique bureau avec vue ».

Plus de 350 nids recensés en 2022

Originnaire de Pleumeur-Bodou, Agathe Le Calvez est partie faire ses études au Québec. « J'avais envie de retrouver la Bretagne, pour travailler à la protection de la région où j'ai grandi », explique-t-elle.

Pour le vannetais Erwann Moisan, c'est une reconversion professionnelle. « Je veux évoluer vers les métiers de la préservation de l'environnement, confie-t-il. Ici je vais pouvoir découvrir de nombreux métiers, avant de me lancer en BTS à la rentrée. » Depuis leur prise de poste, ils ont participé à une journée de formation sur les sternes, avec un spécialiste à Brest. Bientôt, ils passeront le



Agathe Le Calvez et Erwann Moisan viennent de s'installer à Saint-Jacut-de-la-Mer pour six mois de mission d'observation des oiseaux et de contact avec le public. (Photo : Ouest France)

permis bateau et chaque jour ils observent le site et ses abords. Avec plus de 350 nids recensés, 2022 a été une année exceptionnelle. Mais pour Marion Simonneau « les colonies restent particulièrement vulnérables, menacées par des prédateurs terrestres (renards, surmulots) ou dérangées par l'homme ».

La mission des gardiens a

trois objectifs : sensibiliser les usagers du littoral, assurer le suivi naturaliste des sternes et garder l'île de la Colombière, de jour comme de nuit.

Le fruit de leurs observations contribuera à la production d'un rapport d'activités précieux pour le troisième plan de gestion du site qui court jusqu'en 2031. « Nous sommes ici pour arpenter l'estran et expliquer au

public l'importance du respect de la réglementation », conclut Erwann. Les vacances de Pâques constitueront, sans aucun doute, une première étape de taille pour les deux gardiens.

Contacts : Agathe Le Calvez et Erwann Moisan, gardiens saisonniers, tél. 06 72 18 89 95.

Annexe 22. Extrait du bulletin municipal Le Jaguen de juillet 2023

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entretien nos espaces verts tout en protégeant notre environnement

L'entretien de vos espaces verts communaux évolue vers une gestion différenciée pour aller dans le sens d'une approche respectueuse de la biodiversité de notre presqu'île.

C'est dans la continuité de la re-végétalisation et de la protection de la dune de Vouvert et du site du chef de file, que nous allons élargir à d'autres lieux notre approche.

Tenir compte des spécificités de chacun de nos espaces verts, talus et squares communaux pour appliquer sur chacun de ces sites un mode de gestion plus adapté à sa situation et à sa vocation (esthétique, accueil du public, etc.).



Entretien et préservation des talus de l'église.

Mais qu'est-ce que la gestion différenciée ? C'est avant tout favoriser la biodiversité, en plantant des espèces « adaptées » à l'évolution de notre climat, ou encore en mettant en place un fauchage alterné pour lequel l'herbe ne sera coupée qu'une ou deux fois par an.

Favoriser la biodiversité, c'est aussi limiter la consommation d'énergie fossile et l'impact carbone : réduire le besoin en essence avec moins de tondeuses et d'interventions motorisées.

Alors quand vous verrez des espaces verts aux herbes hautes devenues des prairies fleuries, des parcs de paysages diversifiés non systématiquement tondues, ce ne sera pas un manque d'entretien de nos services techniques, mais un retour à une nature plus « libre » et respectueuse de tout un écosystème.

Griffes de sorcière : Espèces exotiques envahissantes



Description : Cypripedium calceolus est une plante grasse à port rampant ou pendule, pouvant former des tapis étendus. Ses tiges, plus ou moins ligneuses à la base, peuvent atteindre plusieurs mètres de long. Les feuilles, longues de 8 à 100 cm, sont charnues et à trois angles, plus ou moins recourbées pour former une « griffe ». Le système racinaire est superficiel, les plantes s'arrachent facilement. En Bretagne, la floraison s'étend d'avril à août-septembre. Elle varie en fonction des espèces et des localités. Les fleurs sont roses ou jaunes, de 5 à 15 cm de diamètre. Elles se développent à l'assise des feuilles. La floraison laisse place à un fruit charnu appelé « Figue des Hottentots ». A maturité, le fruit devient jaune orangé et dégage une légère odeur sucrée.

Statut : Plante inscrite sur la liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne (Quiré et Gossin, 2016) en catégorie « invasive avérée » : plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques ».

Sur la commune : un promeneur nous a informé que cette espèce avait été plantée sur la presqu'île sur le sentier entre l'abbaye et la pointe du Chevet.

Saint-Jacut environnement

Suite à la Journée mondiale des herbiers marins, tenue à Lorient le 1er mars 2023, l'association SJE a commencé l'année par une information sur le monde des zostères.

Lors du marché du vendredi 3 mars à Saint-Jacut vous avez pu découvrir le milieu si fragile des zostères grâce à des coques de réalité virtuelle prêtées par Cœur Emeraude. Cette opération a été renouvelée lors de la grande marche du 22 mars ou 22 avril de SJE et la police municipale sont allés à la rencontre des pêcheurs et promeneurs.

S'en est suivi le traditionnel nettoyage des plages le samedi 22 avril où une quarantaine de courageux ont ramassé sur la Côte ouest de la presqu'île plus de 91 kg de déchets.

Un goûter fraternel offert par l'association a terminé l'après-midi fructueuse.

Puis vous pouvez visiter le potager de l'abbaye qui respirent de ses nouvelles cultures depuis sa création par le « jardin partagé » de Saint-Jacut environnement. Très souvent une dizaine d'adhérents se réunissent et travaillent ensemble à l'entretien de celui-ci.

Et pour mettre en lien cette nouvelle activité, un projet se dessine avec l'école primaire de Saint-Jacut. Une première expérience avait été réalisée sous la direction de Jean-Pierre Bittini et avait vu la mise en place de jardinières ou sein de l'école. L'objectif est de planter quelques années. Une intervention d'adhérents de SJE au printemps 2022 a permis d'envoyer un nouveau projet qui permettrait de reprendre cette belle expérience.

En ce printemps 2023 les co-présidents ont rencontré la directrice de l'école, arrivée en septembre dernier, et se sont engagés à reconstruire l'opération jardinière à l'école qui va permettre de réactiver de façon durable l'apprentissage des plantations dans les jardins et aussi créer le lien indispensable avec les activités du jardin partagé. Ce projet est dans le programme de l'école qui vise une éducation à l'écologie et en étroite concordance avec les contenus scolaires. Un fruit certainement très alléchant pour les jeunes potagers jacutais.

Cela est un projet sera proposé prochainement concernant le zéro déchet et l'anti gaspi.



Annexe 23. Article publié le 22 juillet dans Le Télégramme sur la conférence du 20 juillet

En ligne : <https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/saint-jacut-de-la-mer-22750/saint-jacut-de-la-mer-des-nouvelles-des-sterne-de-la-colombiere-6398538.php>

Le Télégramme

Accueil Cotes-d'Armor Saint-Jacut-de-la-Mer

Saint-Jacut-de-la-Mer : des nouvelles des sternes de la Colombière

Article réservé aux abonnés

Le 22 juillet 2023 à 14h09

La réserve ornithologique de l'île de la Colombière est interdite d'accès en période de reproduction. Les deux surveillants missionnés par Bretagne Vivante ont donné des nouvelles des populations de sterne qui y nichent.



Agathe Le Calvez et Erwan Moisan sont chargés de la surveillance du site de la Colombière. Ils ont présenté, jeudi 20 juillet, le contenu de leur mission à une trentaine de personnes.

Depuis mi-mars, comme chaque année, la réserve ornithologique de l'île de la Colombière, située à quelques encablures de la presqu'île Jagüline, n'est plus accessible aux promeneurs et aux plaisanciers. En effet, trois espèces de sternes, la Caugek, la Pierregarin et la sterne de Dougall, y nichent pour se reproduire. Jusqu'à mi-septembre, l'îlot et ses alentours est placé sous haute surveillance.

De nombreuses menaces

Agathe Le Calvez et Erwan Moisan, gardiens, sont chargés de la surveillance et du suivi des comptages. Ils sont en service civique au sein de l'association Bretagne Vivante, missionnée par le Conseil départemental, propriétaire du site. Jeudi 20 juillet, ils ont tenu une conférence à l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pour donner des nouvelles des oiseaux marins migrateurs et expliquer leur mission : pourquoi leur présence, leur rôle, la biologie des sternes, les menaces qu'elles peuvent subir et les moyens mis en œuvre pour les protéger.

« Ici, les menaces pour la reproduction, en plus des intempéries et les activités nautiques, sont les prédateurs : renards bruns, rats, goélands, corneilles noires et les faucons pèlerins », ont expliqué les deux sentinelles qui, chaque jour, à bord d'un bateau et grâce à des jumelles, sensibilisent les gens à la réglementation et dénombrent les oiseaux.

Un bilan le 10 août

NEWSLETTER AUJOURD'HUI EN BRETAGNE

Chaque soir, les faits marquants du jour en Bretagne

Tous les soirs en semaine à 18h
S'inscrire à la newsletter

« Depuis le début de saison, le processus de nidification est affecté à cause d'attaques de faucons pèlerins. Sur les 150 sternes comptabilisées, seule une cinquantaine ont pu nicher en juin », ont indiqué les surveillants, relatant aussi qu'à ce jour, aucune sterne Caugek n'était présente sur le site. Un bilan final des effectifs et activités sera établi le 10 août prochain, lors d'une nouvelle conférence à l'abbaye.

Annexe 24. Article publié le 24 juillet dans le Ouest France sur la conférence du 20 juillet

En ligne : https://guingamp.maville.com/actu/actudet_saint-jacut-de-la-mer.-premier-etat-des-lieux-des-sterne-de-la-colombiere-dep-5873577_actu.Htm

ouest france

Lundi 24 juillet 2023 05:07

Saint-Jacut-de-la-Mer. Premier état des lieux des sternes de la Colombière



Une trentaine de participants sont venus à la conférence organisée par Bretagne vivante, jeudi matin, à l'abbaye. © Ouest-France

Agathe Le Calvez et Erwan Moisan, les deux gardiens de l'île de la Colombière, en poste depuis avril, sont venus rencontrer le public jeudi matin à l'abbaye, pour une conférence consacrée à leurs observations de la nidification des sternes depuis les trois derniers mois.

« La situation a été compliquée cette saison car les 150 sternes venues faire leurs nids en mai ont été victimes d'attaques de faucons pèlerins, explique Erwan Moisan. Seule une cinquantaine est revenue sur site début juin. » Si les sternes

caugeks n'ont pas été repérées cette année, « la sterne pierregarin et la sterne de Dougall, l'espèce la plus en danger d'extinction, sont bien de retour pour la ponte », se réjouit Agathe Le Calvez.

Une raison de plus pour rappeler à tous les visiteurs et tous les plaisanciers que le périmètre délimité à 100 m autour de l'île n'est pas franchissable, par arrêté préfectoral datant de 1965. Les deux gardiens vont continuer leurs observations et leurs rencontres sur site avec le public, jusqu'au 31 août, avec une vigilance accrue pour les grandes marées.

Ouest-France

Annexe 25. Article publié le 29 juillet dans Ouest France sur le festival Presqu'île en poésie

En ligne : https://saint-brieuc.maville.com/actu/actudet_saint-jacut-de-la-mer.-l-etonnant-nichoir-de-quentin-montagne-face-a-la-mer-_dep-5879912_actu.Htm



Le nichoir de Quentin Montagne, en résidence aux Ateliers du Plessix-Madeuc. © Ouest-France

Sur l'esplanade qui surplombe la plage des Haas, au milieu des tentes accueillant les visiteurs et les intervenants du festival de poésie, une étonnante sculpture a été inaugurée, hier : « angry birds » (oiseaux en colère et célèbre jeu vidéo), conçue par Quentin Montagne.

« C'est un véritable nichoir, » explique l'artiste, « fabriqué avec des chutes de bois et du collage, comme du bricolage, car j'adore cet esprit de travail d'amateur. » La pièce reproduit la forme d'un des blockhaus du chef de l'île, « ce qui, pour moi, a du sens, puisque le nichoir utilitaire, sans fioriture, protège les oiseaux qui peuvent s'y défendre des prédateurs. »

Construit pas à pas durant un mois et demi, ce sont les chutes de bois qui ont guidé sa forme finale, les veinures rappelant la texture des rochers.

Avec l'association Bretagne vivante et les gardiens des sternes de l'île de la Colombière, l'artiste plasticien anime également, sur place, deux ateliers de pratique artistique. L'observatoire à la longue-vue des oiseaux nichés sur l'île a pu servir de source d'inspiration pour dessiner, décalquer, colorier et coller librement.

Jusqu'au 3 septembre, sur l'esplanade des Haas. Ce samedi, à 15 h, atelier (gratuit).

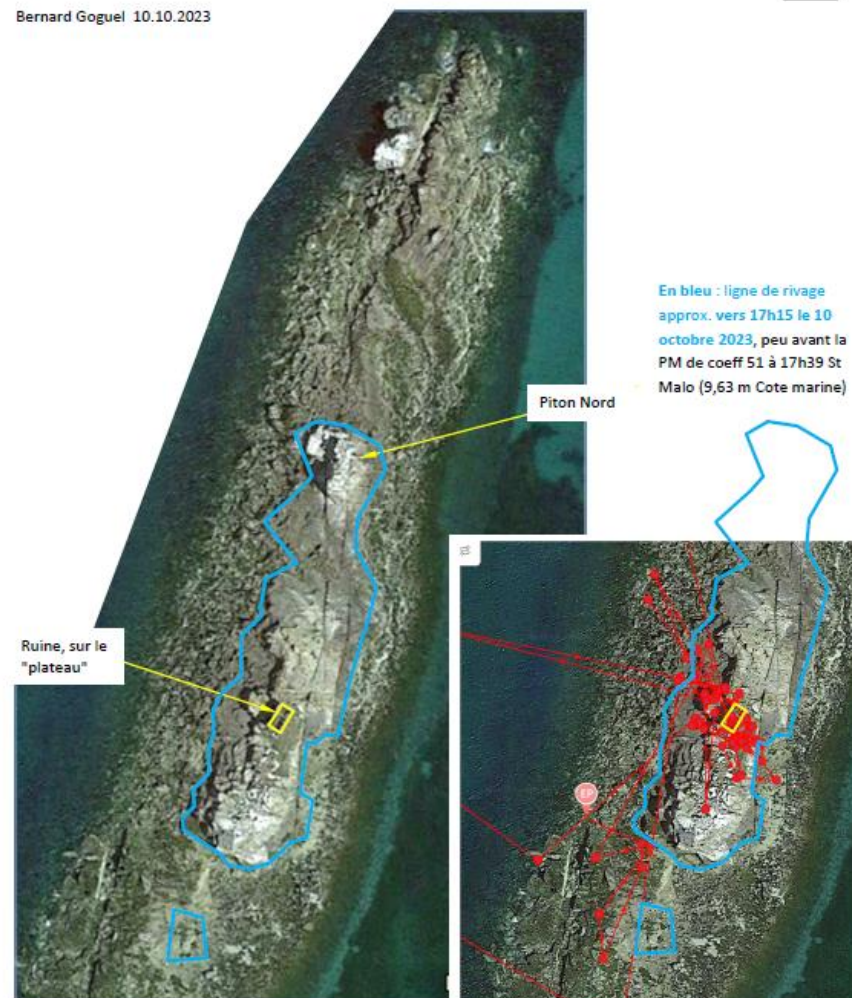
Ouest-France

Annexe 26. Compte-rendu de la session de recherche du 10 octobre 2023 de la sterne caugek équipée d'une balise GPS dans le cadre du projet MIGRATLANE

Ile de la Colombière sur l'ouest de l'archipel des Ebiens, au Nord de Saint-Jacut-de-la-Mer

Bernard Goguel 10.10.2023

1/2



Trace balise GPS Caugek selon dernière émission (1 par 24h) à 13h le 09.10.23.
EP = dernier point (avant 13h)

Vue du plateau depuis son angle SW, vers le Nord 10.10.2023, 17h12



Vue vers le Sud, depuis le pied Est du piton Nord même jour, 16h58



Vue vers le Sud, depuis le sommet du piton Nord 17h03

